

2021-2026

**Procès-verbal n° 4b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 14 septembre 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: M. David Aebischer

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.04 heures.

Présence de 64/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé-e-s (15): Mmes et MM. Rana Bassil, Ibrahim Berisha, Stefania Boggian, Caroline Chopard, Charles de Reyff, Jean-Noël Gex, Marine Jordan, Emmanuel Kilchenmann, Immaculée Mosoba, Elisa Nobs, Vera Rachmuth, Ilire Rrustemi, Alexandre Sacerdoti, Isabelle Sob et José Uldry.

Absent-e (1): Mme Valérie Kohler.

Scrutatrices/Scruteurs: Mmes et M. Anne Butty Revaz, Josée Cattin Kuster, Marie Giller-Zbinden, Adeline Jungo, Chantal Wicky Collaud et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Amäel Bielser et Thierry Vidmer.

Le Président. M. le Syndic, M. le Vice-Syndic, Mmes les Conseillères communales, M. le Conseiller communal, M. le Vice-Président, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'Administration communale, ainsi que les représentants de la presse.

1. Communications du Président

Le Président. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

En ce qui concerne les annonces de retard ainsi que les excuses pour absences, je vous prierais à l'avenir de les transmettre directement au Secrétariat du Conseil général par courriel. Parfois, c'est moi qui les reçois mais pas le Secrétariat, parfois c'est l'inverse, donc nous arrivons à des listes qui ne sont pas tout à fait complètes et cela peut des fois provoquer certains petits problèmes pour le procès-verbal. Je vous remercie de votre collaboration.

Pour l'organisation de notre sortie du 25 septembre 2021, j'ai dû établir un plan de protection général contre le covid-19. Cet après-midi, la Préfecture de la Sarine m'a informé que le certificat covid est obligatoire pour la visite du Service archéologique de l'Etat de Fribourg car cette dernière s'effectue à l'intérieur. Malheureusement, je ne peux pas faire autrement que de vous demander le certificat qui sera contrôlé avant de rentrer. Si des personnes n'ont pas le certificat, elles peuvent venir sans problème pour la visite du Service des biens culturels et pour l'apéritif, étant donné que ces deux activités ont lieu en extérieur. Je vous remercie de votre compréhension.

9. Stade universitaire Saint-Léonard: Crédit d'ouvrage de CHF 3'000'000.- pour l'assainissement et la mise aux normes de la piste synthétique d'athlétisme et programme connexe – Message n° 7

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Lors de sa séance du 30 août passé, la Commission a examiné ce Message avec attention. Elle remercie particulièrement pour leurs réponses le Conseiller communal P.-O. Nobs, le Chef du Service des sports, M. P. Gisler et Mme M. Kaufmann, architecte chez BFIK, mandatée depuis plus de dix ans par la Commission du stade. Elle est, par conséquent, très au courant de l'état général de la situation.

La Commission ne s'est arrêtée presque qu'à des considérations financières. Elle fait donc part de son regret de ne pas avoir vu plus de détails chiffrés dans ce Message. En effet, le devis approximatif, présenté à +/- 15%, figurant à la page 12, présente sept lignes de coûts pour un total de 6 millions de francs, avec l'une d'elle se montant à près de 4'150'000 francs sans autre détail que "aménagement extérieurs et constructions – désamiantage, démolitions, démontages". Cette remarque faite, la Commission a obtenu un détail bien plus précis de cette rubrique en séance. Le détail est grossièrement le suivant:

- 2'550'000.- Nouvelles installations sportives (sauf terrain de football)
Démontage, démolition, terrassement, canalisations, construction de la piste, revêtement en enrobé, accessoires disciplines, etc. Notons à ce propos que l'on nous a confirmé qu'il y a des entreprises fribourgeoises capables de faire des pistes spécialisées d'athlétisme
- 641'000.- Travaux béton (murs, canalisations, rétention, etc.)
- 414'000.- Gradins, clôtures autour de la piste, etc.
- 250'000.- Buvette avec équipements
- 223'000.- Installations électriques

Dans la mesure où les informations existent, il aurait été souhaitable de les indiquer dans le Message, ou de les fournir directement à la Commission, ce d'autant plus pour un montant de plus de 4 millions de francs.

A la question de savoir quels sont les coûts supplémentaires pour rendre le stade conforme aux conditions de la Challenge League, sachant que le FC Fribourg n'est actuellement qu'en deuxième ligue interrégionale, il s'avère qu'il n'y en a presque pas. Aucun pour le terrain, uniquement un montant d'environ 30'000 francs pour l'équipement de buts mobiles.

La clé de répartition des coûts de 50% à charge de l'Etat et 50% à charge de la Ville est particulièrement avantageuse pour l'Etat, sachant que le stade est ensuite encore propriété de l'Université – et que les décisions au sein de la Commission du stade se prennent à trois (1/3 pour la Ville). En revanche, la moitié du temps d'utilisation est en faveur de la Ville, avec la précision que la part en faveur de la Ville bénéficie toutefois aussi à des personnes qui ne sont pas habitantes de la Commune, comme par exemple la Team AFF.

L'utilisation des buvettes a été modifiée; elles sont désormais mises à disposition des organisateurs en fonction des besoins et non plus affectées à un club en particulier, ce qui réjouit la Commission.

La Commission prend note du fait que le Conseil communal est confiant quant à l'obtention d'une subvention de la Loterie romande (LORO) – dont la demande doit toutefois être déposée, avec un dossier complet, avant le début des travaux. Nous partons du principe que dite demande sera faite dans les temps.

En revanche, nous restons quelque peu sur notre faim s'agissant d'une éventuelle subvention directe de l'Etat. A la question de savoir s'il pouvait y en avoir une concernant la part des travaux à charge de la Ville, la réponse obtenue visant à dire que, si c'était possible, l'Etat l'aurait certainement indiqué, n'est que moyennement satisfaisante. Il serait bien de s'en assurer de manière active.

Enfin, la Commission s'est encore étonnée de la période des travaux, durant l'été, alors que c'est précisément à ce moment-là que le stade est utilisé.

Avant de vous donner son préavis, la Commission remercie encore M. Pierre Gisler, dont c'était la dernière intervention devant la Commission financière avant son départ à la retraite le 31 octobre prochain. Merci à M. Gisler pour son travail toutes ces années au profit de la Ville et du sport de notre région. Et plein de bonheur à lui pour ce nouveau chapitre à venir.

Ces remarques faites, la Commission a préavisé favorablement ce Message à l'unanimité des 9 membres présents et vous invite aussi à le soutenir.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Bourgarel Gilles, Vice-Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Je vais me faire le porte-voix de M. C. de Reyff, qui m'a transmis le message de la présidence.

C'est le 25 août passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 7. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas en détails sur les informations que vous avez déjà pu y lire. Notre Commission a pu échanger de manière très constructive et enrichissante avec le représentant du Conseil communal ainsi que l'architecte déléguée par le bureau mandaté par la Commission du stade. Je profite de les remercier.

Il est important de rappeler en introduction que le Message dont nous sommes saisis ce soir a un aspect particulier dans la mesure où le crédit demandé par le Conseil communal est une participation à un projet dont la Ville n'est pas le maître d'ouvrage. La gestion partagée du stade entre l'Etat, l'Université et la Ville fait que ce ne sont pas les Services de l'administration qui préparent et conduisent ces travaux, mais bien la Commission du stade.

Nous avons tout d'abord effectué une visite sur site. Les nombreuses explications techniques données par l'architecte ont permis aux membres de la Commission de voir le stade et ses installations avec un autre œil que celui de l'utilisateur ou du spectateur d'une compétition. Au passage, nous avons pu constater que les travaux autour de la marquise et des gradins sont bien avancés. A noter que c'est en 2016 déjà que les fonds nécessaires ont été accordés tant par le Grand Conseil que le Conseil général. Je ne crois pas exagérer en disant que la Commission avait déjà la conviction de la nécessité de l'investissement qui nous est proposé avant même la discussion de détail qui a suivi autour de la table.

M. le Directeur des Sport nous a également informés sur la "Vision 2030" de la Commission du stade. Nous avons ainsi appris qu'à ce jour les besoins semblent définis, pour ne pas dire assez clairs si l'on se réfère, par exemple, aux informations reçues sur l'état du bâtiment du Mettetlet. Bien que les futures questions soient plus financières que techniques, notre Commission ne peut qu'appeler le Conseil communal à être attentif aux coûts qui, de fait, devront être pris en charge par la Ville dans le cadre de cette "Vision 2030".

Concernant le projet architectural en lui-même, la Commission salue le fait que les principaux utilisateurs ont été approchés et que le projet présenté tient compte au mieux des intérêts de chacun. Le fait que toutes les disciplines, à l'exception du lancer du marteau, trouvent une place

sur le site démontre que chacun a su participer avec positivité afin de trouver les meilleures solutions.

Malgré les explications données dans le Message et par M. le Directeur des Sports et l'architecte en séance, il semble que la question des mâts d'éclairage et de la source lumineuse reste ouverte. Les mâts et la source lumineuse seront-ils maintenus, modifiés, changés? Nous demandons que le Conseil communal règle rapidement cette question avec la Commission du stade afin d'éviter de mauvaises surprises financières. Sur le plan technique, il est évident que si la source lumineuse est changée, la Commission demande que la technologie la moins énergivore soit retenue et que la question de la pollution lumineuse soit étudiée de très près.

Suite au dépôt d'une proposition de renvoi relative aux dimensions du terrain de football, la Commission a approfondi cette question. En effet, à la lecture du Message chacun-e aura pu constater que la surface de jeu ordinaire allait passer de 103m par 67m à 100m par 64m. Afin de retrouver les dimensions permettant de recevoir des matchs internationaux, un système de tapis et de buts mobiles devra être activé à chaque fois. Aux yeux de la majorité de la Commission cette réduction de la surface, conforme aux normes de la "Challenge League", permet de satisfaire un maximum d'utilisateurs du stade sans toutefois empêcher la tenue de matchs de football exigeant une plus grande surface.

La Commission n'a pas retenu la proposition de renvoi. Le vote a eu pour résultat 5 non, 1 oui et 2 abstentions.

C'est sur ce résultat que je termine le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, non sans vous préciser que l'entrée en matière n'a pas été combattue. Comme dit précédemment, une proposition de renvoi a été rejetée. Au vote final c'est par 6 voix pour, 0 contre et 2 abstentions que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavis favorablement l'objet présenté.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. En préambule, je remercie tant la Présidente de la Commission financière que le Vice-Président de la Commission de l'édilité pour leurs remarques dont j'ai pris note. Je précise toutefois que la Team AFF joue sur le crédit d'heures de l'Université. Ce sont bel et bien les clubs fribourgeois de la Ville qui ouvrent généreusement leurs portes à pleins de jeunes personnes qui viennent d'un peu partout et aussi des communes du périmètre de fusion. Ceci permet de dire que finalement, en effet, la clé de répartition est en tout cas généreuse et vécue avec un certain altruisme.

J'ai l'honneur de vous présenter ce soir le Message n° 7 qui soumet au Conseil général un crédit d'ouvrage de 3 millions de francs destiné à la rénovation et la mise aux normes (homologation) de la piste synthétique d'athlétisme du stade Saint-Léonard ainsi, comme vous avez pu le lire, qu'un petit programme connexe, comprenant notamment des éléments complémentaires pour la pratique de l'athlétisme et la remise en état des eaux claires et usées.

Si ce n'est pas la Directrice de l'Edilité qui vous soumet cette demande de crédit d'ouvrage, c'est parce que ce projet s'inscrit dans le cadre de la Commission du stade dans laquelle le Directeur des sports siège en délégation du Conseil communal.

La Commission du stade est composée, comme l'a dit Mme la Présidente de la Commission financière, de l'Université, de l'Etat de Fribourg et de la Ville de Fribourg. Elle gère le stade Saint-Léonard, propriété de l'Université, objet de la présente demande de crédit. Elle gère également les deux terrains de football synthétiques, propriétés de la Ville et de l'Etat, situés en face, de l'autre côté de la route.

Le maître d'ouvrage, comme vous l'avez bien compris, pour cet agrandissement et mise aux normes du stade, donc de la piste synthétique du stade Saint-Léonard, sera l'Université en tant que propriétaire.

Je me permets rapidement de dresser un petit historique, en remerciant M. le Syndic qui m'a transmis quelques éléments sortis de nos archives.

En 1926, il y a eu une prise de conscience des associations sportives universitaires sur le besoin d'un stade.

En 1929, une autorisation a été donnée à l'Université pour construire ce stade. La Ville de Fribourg, elle, consentait un prêt au FC Fribourg, prêt qui a été investi pour construire les infrastructures de football.

Bien entendu, vu cet âge vénérable, vous pourrez comprendre que certains éléments décrits dans le Message soient protégés.

En 1942 éclot un premier projet de rénovation.

En 1960, l'Université propose à la Commune d'acheter le stade, mais notre Ville n'est pas intéressée. La Ville transférera par la suite à l'Université la propriété des terrains qu'elle avait mise initialement à disposition pour la construction du stade via sa Bourgeoisie.

C'est finalement en 1965 que la Commission du stade est instaurée. Elle met en place la gouvernance du stade Saint-Léonard et des terrains de football situés en face qui ont été ajoutés en 1981. Cette gouvernance qui est toujours d'actualité: Université, Etat et Ville, avec comme mécanisme, comme on vous l'a dit ce soir, un financement paritaire Ville-Etat à 50% tant des frais de fonctionnement que des investissements à charge de la Ville et les autres 50% à charge du Canton. C'est la raison pour laquelle le Conseil communal à l'honneur de vous soumettre ce soir la moitié du montant au financement des travaux de rénovation, soit 3 millions de francs.

Il est à noter qu'en 1990, le stade avait déjà fait l'objet de travaux de rénovation.

Ce petit historique démontre que notre stade n'est plus de première jeunesse et qu'il a besoin d'une cure de jouvence. Notre complexe sportif devra d'ailleurs encore faire l'objet de futures demandes de crédits, notamment pour la remise en état du bâtiment Beda-Hefti, de celui du Mettetlet, tout comme pour réaliser un programme de vestiaires pour les terrains synthétiques, afin que les enfants ne soient plus obligés de traverser une route dangereuse pour aller se changer et se doucher.

Notre stade est vétuste, sa piste d'athlétisme, en plus d'être usée et d'avoir déjà été refaite quelques fois, est dans un état de dégradation importante. Son rayon de courbure ne correspond plus aux normes. Elle ne permet plus de valider des records tant au niveau cantonal que national. Les compétitions qui s'y déroulent ne peuvent se faire en principe qu'avec des dérogations des instances sportives concernées. Il faut relever de plus qu'une remise en état des infrastructures des eaux usées et des eaux claires, qui sont actuellement rejetées et injectées dans le réseau communal, est indispensable, tout comme la remise à neuf du réseau d'arrosage dont les conduites sont encore celles d'origine. Le calendrier, comme vous l'avez lu, prévoit de mettre à l'enquête avant la fin de cet été, qui se termine bien le 21 septembre, et bien sûr, pour autant que le Conseil général ce soir accepte le présent crédit d'ouvrage, de débiter les travaux en mars 2022.

Je vous propose de ne pas entrer trop en détail sur le programme connexe et le programme de rénovation qui figurent aux pages 6 à 9 du présent Message.

Par contre, je me permets de m'attarder sur le terrain de football naturel situé au milieu de l'anneau d'athlétisme. Aujourd'hui, ce terrain de football à une dimension de 103 x 67 m. Après la rénovation proposée, sa dimension sera de 100 x 64 m. Avec cette nouvelle dimension, il sera toujours conforme aux exigences de la Challenge League et apte à accueillir des équipes internationales de M19, en tout cas. Il sera toujours possible d'y organiser des matchs internationaux ou des matchs spectacles, ou d'inviter de grandes équipes pour s'y entraîner, et pour permettre aux éventuels clubs organisateurs de ce genre d'événements de réaliser une belle opération financière, même si je me suis laissé dire que cela fait plusieurs années que cela ne s'était plus produit, notamment en raison de standards de sécurité qui rendent de plus en plus difficile la mise en place de ce genre de matchs.

Néanmoins, pour permettre l'agrandissement du terrain de football naturel et permettre l'organisation de ce genre d'événements, les architectes ont prévu d'incruster dans le sol des douilles pré-positionnées qui permettront de déplacer les buts et d'agrandir temporairement le terrain de football.

Notre stade est important pour le Club Athlétique Fribourg (CAF), qui est un club de notre ville et qui porte la course de Morat-Fribourg. Notre stade est important pour l'Université puisqu'il est principalement utilisé par le Service des sciences du sport et de la motricité, ainsi que par le Service du sport universitaire. L'Université, comme chacun-e le sait, fait rayonner notre ville et ne peut pas se passer de ce stade.

Notre stade est important pour les écoles de notre ville, qui ne disposent pas de beaucoup de potentiel pour enseigner les disciplines liées à l'athlétisme, telles que la course à pied notamment. Enfin, notre stade qui est ouvert à tou-te-s est important pour de nombreux-ses citoyen-ne-s qui s'y promènent en journée tout comme pour de nombreux jeunes qui y vont spontanément pour faire du sport, ce stade étant ouvert la journée.

Ma présentation est terminée. Je reste bien entendu à votre disposition après le débat pour répondre à vos questions. J'espère, tout comme le Conseil communal, que vous soutiendrez la présente demande de crédit.

Discussion générale et d'entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Jordan Samuel (PS). Comme le rire, le sport est bon pour la santé. Sa pratique stimule le bien-être, réduit les coûts sanitaires et renforce la cohésion sociale. La pratique du sport a montré son importance au quotidien dans cette trop persistante période pandémique. En effet, jamais les Fribourgeois-es n'ont autant pratiqué de sports, comme le jogging ou le cyclisme, par exemple. A ce titre, le groupe socialiste ne peut que se réjouir que la Ville investisse dans ses infrastructures sportives. Il est ravi que l'athlétisme et le football soient à l'honneur à Saint-Léonard, au même titre que le hockey de l'autre côté de la route.

En dehors de ces précieuses installations sportives centralisées, le groupe socialiste réitère son attachement à une mise à disposition d'infrastructures de quartiers légères et accessibles à tou-te-s pour une pratique sportive populaire, comme les salles de sports par exemple. A ce titre, il rappelle donc le Conseil communal au bon souvenir du postulat n° 178 de la législature précédente qui allait dans ce sens.

6 millions de francs dont 3 millions de francs à la charge de la Ville, pour assainir la piste d'athlétisme et réaliser d'autres aménagements connexes, peuvent paraître beaucoup. Cependant, investir les deniers publics pour favoriser la pratique du sport, le bien-être et la santé des citoyen-ne-s ne peut constituer qu'un pari gagnant. Le groupe socialiste en est convaincu, cela d'autant plus que la piste d'athlétisme sera accessible à tou-te-s.

Malgré son oui enthousiaste au crédit, le groupe socialiste formule les remarques et questions suivantes:

- Comme cela a déjà été mentionné par Mme la Présidente de la Commission financière, le groupe aurait souhaité des montants budgétaires un peu plus précis mais néanmoins est satisfait du complément qu'il a reçu par la suite.
- Le groupe s'est également posé la question de la répartition 50/50 du financement par la Ville et le Canton.
- Il s'est également posé la question de savoir si devant un projet d'une telle ampleur, il n'existait pas la possibilité d'un financement fédéral.
- Il s'est aussi posé la question de la notion de protection de certains objets et bâtiments qui selon lui n'est pas suffisamment claire, à la page 2 du Message. Qu'advient-il par exemple du monument de l'Abbé Frederick-George Freeley s'il doit être déplacé et quid de la vache de Chocolat Villars?
- Le groupe socialiste a pris également acte de la réduction des dimensions du terrain de football, s'il compte bien qui est conforme aux exigences de la Challenge League. Le groupe socialiste compte bien voir le FC Fribourg évoluer à l'avenir dans cette catégorie. En outre, il espère que ces dimensions réduites permettront néanmoins la tenue sans grands coûts de matchs spectacles ou de matchs à vocation internationale.

Eu égard à tout ce qui précède, le groupe socialiste adresse un oui résolument sportif à ce crédit d'ouvrage de 3 millions de francs à la charge de la Ville de Fribourg.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Le groupe UDC a pris connaissance avec intérêt du Message au Conseil général du 6 juillet 2021 relatif au crédit d'ouvrage pour l'assainissement et la mise aux normes de la piste synthétique d'athlétisme et programme connexe du stade universitaire Saint-Léonard.

En premier lieu, nous tenons à relever le travail effectué par le Conseil communal pour l'élaboration de ce Message et à l'en remercier.

Nous avons tout d'abord apprécié d'avoir les détails historiques concernant la construction et les travaux subséquents réalisés au sein de ce stade.

Il convenait évidemment de mentionner les principaux utilisateurs du stade, à savoir le Service des sciences du sport et de la motricité, le Service du sport universitaire, le Team mouvement junior de l'AFF, le Football-Club Fribourg et le Club Athlétique Fribourg. Nul doute, à cet égard, que l'utilisation du stade, respectivement ses travaux de réfection (infrastructures, rénovation de la piste d'athlétisme, gestion des eaux, toiture, éclairage, etc.), relèvent de l'utilité publique et s'avèrent ici nécessaires, au vu de la vétusté des installations, des mesures de sécurité à respecter et de sa bonne utilisation. Il s'agira de donner à ces différents clubs une infrastructure de bonne qualité, homologuée pour l'organisation de compétitions et l'enregistrement de records.

Nous relevons également positivement le fait que des entreprises locales aient été engagées en vue de l'assainissement et de la mise aux normes du stade Saint-Léonard.

Toutefois, le groupe UDC s'étonne du manque d'informations présenté dans le Message n° 7.

Tout d'abord, il est mentionné à la première page du Message que la Commission du stade est responsable de la gestion et de l'exploitation du stade et que la gestion de cette Commission est réglée par une convention datée du 1^{er} janvier 2009 liant la Ville et le Canton de Fribourg, qui se partagent par moitié les charges annuelles d'exploitation ainsi que les investissements. A cet égard, nous aurions trouvé judicieux, à tout le moins, d'indiquer un lien dans le présent Message afin d'être en mesure de consulter cette convention.

Par ailleurs, le groupe UDC aurait également souhaité, dans le présent Message, davantage de renseignements relatifs à l'affectation du montant engagé sur le projet, soit 6 millions de francs au total, 3 millions de francs à la charge de la Commune et 3 millions de francs à la charge du Canton. A titre d'exemple, au point 5.4. de la page 12 du Message, une dépense de plus de 4 millions de francs est prévue pour le CFC 4, à savoir les aménagements extérieurs et les constructions, le désamiantage, les démolitions et les démontages. Bien que ce poste ait fait l'objet d'une brève explication aux pages 12 et 13 du Message, nous aurions souhaité avoir plus de détails à ce sujet, en particulier afin de connaître exactement quel montant sera affecté à

quel poste. Le document explicatif transmis à la Commission financière offre certes quelques explications complémentaires à ce sujet, sans que celles-ci ne soient néanmoins, à notre sens, suffisamment détaillées au vu de l'importance du montant qui devra être engagé.

Enfin, à l'ère de la transition écologique, le groupe UDC regrette qu'il ait été renoncé à installer des panneaux solaires dans le cadre de ces travaux. Même s'il est vrai que l'utilisation du stade se fait en partie en soirée, des panneaux solaires auraient au moins pu permettre de couvrir les besoins en énergie dans la journée et, éventuellement, de réinjecter de précieux kWh dans le réseau.

En conclusion, c'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC approuvera le crédit d'ouvrage pour l'assainissement et la mise aux normes de la piste synthétique d'athlétisme et programme connexe du stade universitaire Saint-Léonard.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Jordan Simon (CG-PCS). Le stade Saint-Léonard souffre depuis de nombreuses années de sa vétusté et n'est pas aux normes pour certaines compétitions d'athlétisme. Le groupe CG-PCS approuve donc les travaux et les nouvelles installations, comme le terrain de basket et le fitness extérieur.

Nous saluons également le choix d'un terrain modulable afin de satisfaire tant les footballeurs que les coureurs. D'autre part, nous sommes ravis que certains symboles, comme la vache de Chocolat Villars et l'entrée principale soient conservés.

Le groupe CG-PCS propose donc d'accepter cet investissement en demandant au Conseil communal de tenir compte de l'accessibilité et de l'inclusivité lors des prochains aménagements. En ce qui me concerne, je me réjouis de profiter de ces nouvelles installations avec mes élèves du CO de Belluard lors de mes cours de sport.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Notre groupe a étudié avec attention le Message n° 7 concernant le crédit d'ouvrage pour l'assainissement et la mise aux normes de la piste synthétique d'athlétisme et programme connexe.

Notre groupe se réjouit de pouvoir traiter d'un projet édilitaire lié au sport populaire. En effet, le Message soumis n'a pas soulevé de grandes remarques, ni du point de vue financier, ni du point de vue édilitaire, ni même sportif.

Le projet présenté est de bonne facture et, pour avoir été sur la piste d'athlétisme avec la Commission de l'édilité, le vote de ce crédit d'ouvrage est surtout nécessaire.

Le groupe libéral-radical encourage le Conseil communal à intégrer au projet de la remise en état des infrastructures des eaux usées et des eaux claires, un collecteur d'eau de pluie pour l'arrosage du terrain, comme proposé par un membre de la Commission de l'édilité, si cela est possible sans occasionner de trop grands frais supplémentaires.

La possibilité d'éviter de toucher le terrain et l'éclairage sont également des atouts de ce projet.

La question des trois variantes, citées en page 6, a été discutée au sein de notre groupe qui regrette simplement que celles-ci n'aient pas été brièvement résumées dans le Message.

Cependant, la majorité de notre groupe est d'avis que la variante choisie est la meilleure, car elle permettra à terme d'offrir une infrastructure sportive de haute qualité à tout public avec également l'intégration du streetball.

Seule ombre au tableau, la planification des grands travaux complémentaires autour du stade durant les 15 prochaines années. Le groupe libéral-radical regrette que le calendrier des investissements prévus n'ait pas été intégré à ce Message, car nous devons encore voter sur plus de 10 millions de francs pour des crédits d'ouvrage sans compter les probables crédits d'étude y relatifs.

Une partie des travaux entravera probablement les activités sportives de nombreux utilisateurs, par des nuisances sonores, la formation de poussières ou encore l'empiètement des travaux sur des surfaces d'entraînement, ou d'accès au stade.

Comme dernier regret, nous estimons qu'il est dommage de supprimer les buvettes en bois à deux endroits et de les remplacer par une grande buvette unique. Des buvettes sur différents points géographiques permettent, en effet, une meilleure gestion et la sécurité des flux des spectateurs (notamment en cas de derbies), d'optimiser le temps d'attente et, ne l'oublions pas avec le covid-19, de pouvoir assurer des distances de sécurité entre les personnes.

Avec ces quelques remarques et regrets, notre groupe soutiendra ce crédit d'ouvrage à l'unanimité.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Noll Bettina (Vert·e·s). Merci de me permettre de m'exprimer au nom des Vert·e·s. Le stade Saint-Léonard est précieux pour la Ville en tant que lieu d'activités sportives et de rencontres pour les habitants et en tant que lieu d'accueil de manifestations sportives. Nous apprécions tout particulièrement la volonté d'entretenir et d'adapter aux normes actuelles cette installation sportive polyvalente. Nous saluons également le fait que des considérations écologiques aient été prises en compte dans les travaux prévus, comme le montrent par exemple le choix d'utilisation d'un revêtement de sol peu polluant pour la piste d'athlétisme ou de matériaux recyclés pour les sièges des tribunes.

Néanmoins, nous espérons que les aspects écologiques seront encore davantage intégrés dans la planification et les remises en état futures de ce projet. Par exemple, le renouvellement des infrastructures pour les eaux usées et les eaux claires et la conception d'un réservoir nécessaire à la collecte de plus grandes quantités d'eau, offrirait l'opportunité de tester l'utilisation des eaux de pluie pour l'irrigation du terrain. Cela pourrait permettre d'économiser de grandes quantités d'eau potable à l'avenir.

En outre, du moment que les sources lumineuses des mâts d'éclairage seront remplacées par des lampes LED, nous trouvons dommage que l'utilisation de panneaux solaires comme source d'énergie pour une partie de l'installation sportive n'ait pas été retenue.

Nous espérons de manière plus générale que les futurs projets de la Ville accorderont encore plus d'attention aux aspects écologiques.

Malgré cela, les Vert·e·s approuvent le crédit proposé de 3 millions de francs afin que l'exploitation de cette installation sportive puisse se poursuivre.

Rapport du groupe Le Centre/vert'libéral

Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL). Unsere Fraktion die Mitte Stadt Freiburg und Grünliberale haben die Botschaft Universitätsstadion Sankt Leonhard Baukredit für die Sanierung der synthetischen Leichtathletikbahn und das Begleitprogramm aufmerksam studiert.

Der Botschaft ist zu entnehmen, dass dieser Kredit benötigt wird, um die überalterten Infrastrukturen zu erneuern und den sportlichen und technischen Standards anzupassen. Die Erneuerung der Leichtathletikbahn ist schon seit längerer Zeit fällig, die Nutzung der Bahn ist nur dank zahlreichen Ausnahmen möglich, da die Bahn nicht mehr der geltenden Norm entspricht. Durch den Eingriff, wird das Fußballfeld verkürzt, jedoch besteht die Möglichkeit es durch einige technische Eingriffe bis auf 105 Meter zu erweitern.

Es würde uns interessieren wie weit der Gemeinderat bei den zwei Machbarkeitsstudien eines anderen Fußballfeldes in der Stadt ist?

Ebenfalls ist die Sanierung der Infrastrukturen von Abwasser und Klarwasser und der Wasserversorgung im Allgemeinen vorzunehmen. Wir hoffen, dass das Regenwasser auch gesammelt werden kann, um der Bewässerung des Stadions zu dienen. Vorgesehen ist auch, die Beleuchtungsmasten und deren Konformität zu prüfen. Die Lichtquellen werden im Prinzip nicht ersetzt. Wir hoffen, dass diese energiesparend sind. Wir begrüßen die Schaffung eines zusätzlichen Nebeneingangs, der für die Sicherheit des Publikums nützlich sein kann.

Es freut uns, dass das Stadion nicht nur für Spitzensportler, sondern auch dem einheimischen Publikum, den Schulen und den Freiburger Klubs vor Ort einiges zu bieten hat. Mit den Aussensportanlagen, den Streetballplätzen und den Outdoor Trainingsgeräten erhält das Stadion einen Mehrwert.

Der neue Getränkestand wird für das gemütliche Beisammensein sorgen.

Mit dem historischen Eingang und dem Schild Chocolat Villars hat das Stadion uns Freiburgern sinnbildlich noch etwas Kulturelles und Wirtschaftliches zu bieten.

Die Mitte Stadt Freiburg-Grünliberale Fraktion wird den Betrag von 3 Millionen für dieses Geschäft bewilligen.

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). M. le Président, permettez-moi juste une petite remarque. Lorsque vous donnez la parole aux représentant·e-s des groupes, il serait utile, surtout pour les nouveaux-elles élu·e-s, que vous citiez la famille politique, comme vous l'avez fait pour la dernière intervention. Merci.

Rugo Claudio (PA). Le sport en ville de Fribourg, c'est un peu comme la télévision en Suisse romande. On avait TSR1, TSR2, RTS1, RTS2 et on pouvait facilement regarder le sport plutôt sur RTS2, en l'occurrence plutôt le basket, parce que RTS1 était occupée par le hockey. C'est donc une très bonne nouvelle de voir que nous avons un nouveau Message n° 7 qui nous parvient ce soir. Effectivement, le Chef du Service des sports de la Ville de Fribourg, juste avant de prendre sa retraite, nous présente ce Message. J'ai cru rêver. Je me suis dit qu'il s'est enfin retroussé les manches après 20 ans d'inaction. Parce que c'est vrai que durant la dernière législature, on avait proposé du bike, on n'en voulait pas; on avait proposé le skateboard, on a mis tout cela à blueFACTORY; on avait proposé un plongeur de 10 mètres aux Bains de la Motta, cela n'appartenait pas à la Ville. On n'a donc rien fait. Et puis je me suis dit, avant de lire le Message, et bien super, enfin il y a quelque chose qui bouge au niveau du sport à la Ville. Cependant, vous savez bien que chaque franc que l'on donne au sport, on l'enlève à la culture. En lisant un petit peu plus le Message, j'ai très bien remarqué les liens entre culture et sport au niveau de l'Etat, parce que c'est la DICS qui s'en occupe, sous la direction de M. J.-P. Siggen. Par contre, à la Ville, il faut quand même le noter, c'est le Chef de la Police locale qui s'occupe des Sports (sic). En fait, c'est un reliquat des liens qui existent entre les militaires et le sport. D'ailleurs, il y avait à cette époque. Jeunesse et sport pour les plus jeunes. Nous sommes donc très étonnés de voir ce Message arriver là et, en le lisant plus attentivement, on se rend compte que ce n'est même pas la Ville de Fribourg qui est l'initiateur de tous ces travaux futurs. C'est un peu l'Université, un peu le Canton et ensuite la Ville de Fribourg.

Les travaux ont presque déjà commencé que l'on doit approuver un crédit de 3 millions de francs. Bien sûr, on pourrait presque dire qu'étant donné que chaque franc que l'on donne aux sports, on l'enlève à la culture, le Parti des Artistes pourrait s'opposer théoriquement à cela, mais c'est une plaisanterie, vous le savez bien. Comme tout le monde, on va accepter ce crédit d'ouvrage.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Plus prosaïquement, je me permets de poser la question suivante. Il est dit dans le Message que les écoles de la ville utilisent le stade. J'ai fait toutes mes écoles en ville, mes enfants y sont actuellement, et je crois que l'on n'a jamais, en tout cas à titre personnel, eu l'occasion d'aller sur ce stade avec nos classes. Est-ce que ce stade est vraiment utilisé par les écoles? Y aurait-il moyen d'utiliser le stade davantage vu que l'on paye la moitié des frais de rénovation?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Je remercie tous les groupes pour leurs interventions, questions et remarques et tous les intervenants qui ont soutenu ce crédit.

M. S. Jordan, vous trouvez à la page 2 passablement d'éléments en lien avec la protection de bâtiments situés dans l'enceinte du stade. Le monument à l'Abbé Frederick-George Freeley reçoit la valeur B et la note de protection 3. Aujourd'hui, il n'est donc pas prévu de déménager ce monument. Il en va de même pour l'enseigne Chocolat Villars, qui est recensé en valeur A et protection 3. Par contre, on a le bâtiment Beda-Hefti qui se situe sous la marquise, qui aujourd'hui est encore recensé en valeur A. Toutefois, la Ville – en dialoguant avec les Services

des biens culturels, vu le fait que ce bâtiment a été de nombreuses fois dénaturé par des transformations qui l'ont vraiment mis dans un état qui selon nous ne mériterait plus de protection – proposera de ne plus classer ce bâtiment. De l'avis du Directeur des Sports, cela serait plutôt positif vu son état de vétusté et le fait qu'il a un peu les pieds dans l'eau.

J'ai également noté la question relative aux subventions fédérales. Malheureusement, pour ce genre d'installation, ce n'est vraiment pas possible.

Pour ce qui est des chiffres plus précis, je comprends les groupes et la Commission financière qui se sont prononcés sur ces éléments. La difficulté pour indiquer des chiffres plus précis tient au fait que nous ne sommes pas dans un processus tel qu'on le connaît quand Mme A. Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité, soumet une demande de crédit d'ouvrage. Elle demande d'abord un crédit d'étude, puis elle fait rentrer des offres et ensuite elle vient avec des crédits à +/- 10% quand elle vous soumet un crédit d'ouvrage. Là, la Ville de Fribourg va participer financièrement à la construction d'un tiers, certes en échange d'un droit d'utilisation. Nous avons plutôt un devis consolidé qui a été contrôlé à plusieurs reprises par plusieurs spécialistes. Il peut nous donner une sécurité à +/- 15%, mais il est difficile malgré tout d'avoir le niveau de détail. Si les chiffres sont présentés de manière un peu plus globale, c'est très probablement pour tenir compte de cette différence majeure dans la manière de procéder, qui nécessite aussi un peu plus de souplesse.

M. P. Wicht, je vous remercie pour votre soutien. Je crois que j'ai répondu à votre question en lien avec le CFC 4. Il y avait d'autres interventions en lien avec les panneaux solaires. Je profite de répondre de manière globale à ces questions de l'éclairage et de panneaux solaires. En l'occurrence, on va refaire la piste et réaliser des aménagements connexes. Dans le cadre de ce crédit, il n'est pas proposé d'emplacements particuliers pour poser des panneaux solaires. Néanmoins, quand on a rénové la marquise, cette question s'est posée et les architectes nous ont rendu attentifs au fait que la marquise n'était pas très adaptée à la pose de panneaux solaires. Un deuxième argument qu'ils ont donné à la Commission du stade consistait à dire que l'on a plutôt besoin d'eau chaude et de chaleur. Il y avait une espèce de décalage entre les besoins en eau chaude et le moment où les panneaux auraient pu en produire. Néanmoins, en ce qui concerne ces aspects énergétiques, j'ai été votre ambassadeur au sein de la Commission du stade et j'ai vraiment insisté pour que l'on en tienne compte. Pour le stade, la Commission du stade, envisage plutôt de se connecter au réseau énergétique qui a été construit sur le site sportif Saint-Léonard et qui alimente les patinoires 1 et 2, la Salle des fêtes et la Halle omnisport. Le Conseil communal a déjà plusieurs fois communiqué qu'il avait l'intention de réaliser un projet de piscine sur le site des Abattoirs. Il est prévu que ce projet de piscine soit connecté à ce concept énergétique qui est exemplaire. L'idée est que l'ensemble du site sportif, y compris la future piscine et le stade puisse bénéficier de l'énergie renouvelable. Je comprends votre déception d'aujourd'hui. J'ai essayé de me faire votre ambassadeur. J'étais aussi déçu et je comprends que vous le soyez aussi. Toutefois, cet élément est en bonne voie pour le futur.

Pour ce qui est des éclairages, dans le Message, vous pouvez lire que dans un premier temps il est prévu de contrôler la statique des mâts. Certains devraient peut-être même être légèrement déplacés. Par contre, il n'est pas prévu de changer les sources d'éclairage. Par contre, si ces sources d'éclairage devaient être changées malgré tout, elles seraient remplacées par une

technologie LED et une technologie limitant la pollution lumineuse et conforme au plan climat que la Ville de Fribourg est en train de développer. Mme A. Burgener Woeffray pourrait vous en parler.

Merci au groupe CG-PCS qui reconnaît la vétusté des installations du stade. J'en profite pour répondre aussi à M. C. Schenker sur la question précise de la fréquentation du stade pour les écoles. J'ai encore eu contact avec le responsable du sport scolaire, M. Wicht, qui m'a vraiment confirmé que le stade Saint-Léonard est l'un des rares endroits en ville où les écoliers peuvent aller se frotter aux disciplines de l'athlétisme ou faire de la course, parce que sur les différents sites scolaires, il y a peu voire pas ce genre d'infrastructures. Il m'a confirmé que très régulièrement en matinée il y avait des classes qui allaient au stade. Je n'ai plus d'enfants en bas âge et je ne peux pas vous parler d'expérience personnelle, mais je peux imaginer que M. S. Jordan pourra, pendant la pause, vous le confirmer. Je suis sûr qu'avec ses élèves, certes un peu plus âgés, il croise régulièrement des écoliers. En ce qui concerne la question de savoir si les classes pourraient encore davantage utiliser les installations sportives du stade, je pense que Mme la Directrice des Ecoles, pourra vous donner un complément si elle le souhaite.

J'en viens maintenant à la question du Centre gauche-PCS au sujet de l'inclusivité. Les travaux des gradins ont permis d'améliorer l'accessibilité du stade aux personnes à mobilité réduite, ce qui n'était pas le cas avant. On a pu intégrer quelques places dans les tribunes pour des personnes à mobilité réduite. C'est vrai qu'il y a des contraintes mais, malgré cela, la Commission du stade y est attentive et intègre ces éléments dans les différentes phases de transformation/rénovation.

Pour répondre aux groupes libéral-radical et aux Vert-e-s, l'idée d'un collecteur d'eau de pluie pour l'arrosage est très bonne. Comme déjà dit lors de la séance de la Commission de l'édilité, Mme M. Kaufmann, qui est l'architecte de BFIK, l'a notée. J'en reparlerai à la Commission du stade. Si c'est techniquement possible, si on peut l'encaster à un endroit et si cela a du sens, j'essayerai de faire de mon mieux pour que la Commission du stade y réfléchisse sérieusement.

Je remercie le groupe libéral-radical pour les compléments, notamment sur le soutien du choix de la variante et les petits aménagements sportifs connexes, le streetball, etc.

J'aborde maintenant la planification à moyen terme des travaux sur le stade Saint-Léonard. Oui, cette "Vision 2030" est arrivée un peu tardivement. Le Conseil communal dans ses discussions – qui ne sont pas encore terminées – visant à la mise à jour du Plan financier est en train d'intégrer de nombreux d'éléments dont la "Vision 2030" tout ou partie. Cela restera au Conseil communal, dans le cadre de ses discussions et des arbitrages, de mettre des priorités. Mais vous les découvrirez tout ou partie au moment où vous recevrez le Plan financier.

Mme B. Noll, je crois que j'ai répondu à la plupart de vos questions.

Je remercie aussi le groupe Le Centre/PVL qui a également complimenté le fait que cette installation soit ouverte à toutes et à tous. J'ai bien entendu votre besoin d'étude, notamment en lien avec le football d'éventuellement trouver d'autres endroits pour le football en Ville de Fribourg.

J'ai bien aimé la métaphore de M. C. Rugo avec les chaînes télévisées RTS1, RTS2. Le Message subliminal ne m'a pas échappé. Je me réjouis que vous allez soutenir les prochaines demandes de crédits sportifs parce que, croyez-moi, avec la "Vision 2030", ce n'est pas loin de 13 millions de francs à +/- 25% qui seront encore soumis par étapes au Conseil général juste pour le stade Saint-Léonard. J'ai l'impression que ce que vous pouviez imaginer comme RTS2 deviendra RTS1 parce que si vous prenez votre calculatrice, avec ce que l'on a déjà investi pour la marquise, le crédit soutiendrait ce soir je l'espère, plus les montants que j'articule, nous aurons dépassé ce que nous avons investi pour RTS 1, si j'ai bien compris l'allusion subliminale. Je n'entre pas en matière par contre sur les aspects plus humoristiques de l'intervention en lien avec le sport et la culture. Je crois que la Ville de Fribourg a démontré, année après année, dans ses budgets, qu'elle soutient largement tant la culture que le sport, ce qui me réjouit.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 7.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 59 voix contre 0 et 4 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo);
- le Message n° 7 du Conseil communal du 6 juillet 2021;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 3'000'000.- en vue de la réalisation du projet d'assainissement de la piste synthétique d'athlétisme en vue de son homologation et des aménagements connexes.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est soumise à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 14 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David Aebischer

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 59 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dietrich Benoit (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Graden Lise-Marie (PS), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia

2021-2026 – Procès-verbal n° 4b de la séance ordinaire du Conseil général
du 14 septembre 2021

(Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 4 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Khamel Seewer Naima (PS), Moussa Elias (PS), Zurich Simon (PS)

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 93 (2016-2021) de Mme et MM. Simon Zurich, Corinne Margalhan-Ferrat et François Miche (PS) lui demandant de présenter un rapport sur la médecine de premier recours en ville de Fribourg

Dietrich Laurent, Directeur des Finances.

cf. annexe.

La réponse complète ainsi que ses annexes vous ont été transmises. Par conséquent, je ferai un résumé de la position du Conseil communal.

Vous aurez remarqué que cette réponse intervient avec presque deux ans de retard par rapport au délai usuel mais c'est d'entente avec les postulants que le Conseil communal désirait attendre les réponses du Conseil d'Etat à deux instruments parlementaires déposés au Grand Conseil. Cela était plutôt logique puisque la mission de santé publique est de compétence cantonale.

En termes statistiques, la densité de médecins pour l'ensemble du canton est de 54 EPT/100'000 habitants en 2018. Il faut constater que ce chiffre est inférieur à la moyenne suisse (71 EPT/100'000 habitants) ainsi qu'à la recommandation de l'OCDE (100 EPT/100'000 habitants). Il faut aussi noter que l'âge des médecins de premier recours tend à s'élever et que les plus jeunes exercent de plus en plus en temps partiel. Au niveau communal, il n'est pas possible d'établir une statistique représentative et anonyme au niveau des quartiers de la ville, ce qui est peut-être aussi un signal, que ce soit par l'Etat ou par la Commune. En outre, elle n'aurait pas beaucoup de sens, du fait d'une mobilité accrue au-delà des frontières des 9.2 km² du territoire communal. En effet, il est courant de consulter proche de son lieu de travail pour les pendulaires sortants ou de son lieu de vie pour les pendulaires entrants.

Logiquement, la Ville de Fribourg ne possède pas de ressources dédiées à la santé publique, de compétence cantonale. Le Conseil communal estime toutefois que, selon les résultats du rapport cantonal, il existe effectivement un manque de médecins de premier recours en ville de Fribourg. Cette conclusion est malheureusement identique pour l'ensemble du canton. Cet état de fait a des conséquences sociales par un manque de proximité avec la patientèle et des conséquences économiques par l'utilisation accrue du système d'urgence.

L'Etat nous donne ses pistes de réflexion quant aux mesures prises:

- l'instauration d'une formation post-graduée par un cycle complet de Master en médecine avec un programme spécial d'assistantat qui vise cette profession en particulier;
- un accès facilité aux soins de premier recours pour les étudiant·e·s (une grande partie de la population) et le développement de connaissances pratiques et interprofessionnelles de ces derniers;
- la promotion du cautionnement romand pour pouvoir accéder plus facilement à des crédits d'exploitation et d'investissement pour les PME;
- la création d'une structure médicale d'urgences ambulatoires et l'engagement de médecins de premier recours au HFR.

Le Conseil communal ouvrira le sujet lors d'une de ses prochaines rencontres avec le Conseil d'Etat quant à l'évolution de la situation mais ne prendra pas de mesures spécifiques qui ne sont pas de ses compétences. Il s'en remet donc à la politique cantonale en laquelle il a confiance.

Il a aussi pris connaissance que d'autres communes ont mis en place certaines initiatives spécifiques en lien avec les médecins de famille. Il renonce cependant à faire de même et ainsi d'ouvrir une brèche envers une profession en particulier dont la thématique est de plus du ressort de l'Etat.

Zurich Simon (PS). Je ne suis pas satisfait de la réponse. L'accès à la médecine de premier recours est une question essentielle pour toute collectivité publique, puisque c'est un des facteurs qui influencent l'état de santé de la population. À ce titre, je remercie le Conseil communal de s'être penché sur la question, notamment pour la situation en ville de Fribourg.

Comme je suis un éternel optimiste, je me pencherai tout d'abord sur les points positifs de ce rapport et, à ce titre, je salue le fait que le Conseil communal se soit fondé sur le rapport cantonal paru en réponse à différents postulats déposés au Grand Conseil, même si le rapport communal devient une sorte de résumé du rapport cantonal. Certaines conclusions du rapport cantonal sont effectivement pertinentes pour la ville de Fribourg, comme par exemple, les conséquences du manque de médecins de premier recours, à savoir un manque de proximité avec la patientèle et un recours accru aux urgences.

De nombreux points restent toutefois insatisfaisants:

- Le Conseil communal postule que les statistiques cantonales sont représentatives pour la ville de Fribourg et ses différents quartiers. Je regrette vivement que le Conseil communal n'ait pas pris la peine d'effectuer une recherche plus détaillée concernant la densité médicale dans les quartiers de la ville. En effet, plusieurs quartiers, comme le Schoenberg, Jura, Torry, Beaumont, ne comptent plus ou presque plus de médecins généralistes ou de pédiatres. Le Conseil communal estime qu'une telle analyse aurait été coûteuse en temps – je rappelle qu'il présente un rapport, relativement modeste, avec deux ans de retard sur les délais prévus. Une telle analyse aurait pu être réalisée en envoyant simplement un courrier ou un sondage aux médecins implantés en ville.

- À aucun moment, le Conseil communal n'a cherché le contact avec les acteurs concernés. Je déplore cela vivement. À la lecture du rapport, on a le sentiment que le Conseil communal est satisfait de s'être débarrassé d'une patate chaude et que le rapport cantonal était une aubaine pour éviter d'examiner de trop près la situation en ville de Fribourg. J'aurais attendu du Conseil communal qu'il prenne contact avec les pédiatres qui quittent Fribourg pour les communes alentours parce qu'ils peuvent y trouver des cabinets plus adaptés à l'exercice de la médecine moderne, j'aurais attendu du Conseil communal qu'il prenne contact avec les patient·e·s qui attendent des mois avant de trouver un médecin généraliste.
- Le Conseil communal postule en effet qu'il n'est pas de son ressort de mettre en œuvre une stratégie pour endiguer la pénurie de médecins de premier recours. Encore une fois, le mauvais accès à la médecine de premier recours peut entraîner des conséquences très négatives sur l'état de santé des habitant·e·s de la ville. Le Conseil communal renvoie la patate chaude au Canton, alors même que les réalités sont très différentes d'une commune à l'autre, d'une région à l'autre. En effet, les besoins des patient·e·s qui habitent à Fribourg ne sont pas forcément les mêmes que ceux des habitant·e·s de Sorens. J'attends du Conseil communal qu'il prenne les devants pour s'assurer que les besoins des habitant·e·s de la ville soient couverts. Je me permets de rappeler ici que la santé n'est pas un domaine économique comme un autre où la demande crée l'offre. Non, dans le domaine de la santé, c'est l'inverse. C'est l'offre qui crée la demande. Il est donc essentiel que les collectivités publiques agissent sur l'offre.

Pour terminer, j'aurais souhaité vous expliquer ce qui s'est passé ces dernières années dans une commune avec laquelle nous aurons peut-être la chance d'unir notre destin prochainement, celle de Belfaux. Le Conseil communal et le Conseil général de Belfaux ont mis sur pied une commission ad hoc pour traiter la question du manque de médecins de premier recours dans la commune. Cette Commission a constaté notamment, comme ailleurs, qu'il était décisif d'avoir des locaux assez intéressants à proposer pour l'exercice de la médecine de premier recours quand cet exercice est fait de manière moderne. En effet, les médecins qui s'installent en cabinet maintenant souhaitent pouvoir travailler en groupe, travaillent très souvent avec le personnel soignant, qui prépare les consultations, qui réalise certains examens ou qui assure le suivi des consultations. Cela demande donc d'avoir des locaux plus grands, plus modulables. La commune de Belfaux a donc fait les démarches nécessaires pour mettre à disposition des locaux correspondant à ces besoins. Aujourd'hui, les discussions avec les médecins sont à bout touchant et le travail accompli par les autorités de Belfaux en la matière a été exemplaire. Nous parlons ici de la commune de Belfaux, une commune qui compte un peu moins de 3'500 habitant·e·s. C'est quatre fois moins que la population du quartier du Schoenberg!

En éternel optimiste, je terminerai donc sur la seule vraie note positive de ce rapport: c'est l'utilisation du PAL et la définition des objectifs dans le cadre d'un PAD pour prévoir les locaux nécessaires pour attirer des médecins en ville de Fribourg. On pourrait rajouter à cela aussi la politique foncière active que nous avons acceptée hier soir. Je déposerai donc un postulat pour demander au Conseil communal d'approfondir et de préciser cette piste.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je remplace mon collègue E. Moussa qui étonnement se tait sur ce point par rapport au respect du règlement. On est censé prendre position brièvement, pas

pendant cinq minutes. Nous avons eu droit à un cours professoral, assurément neutre, mais je pense que l'on peut se passer de ce genre de laïus au moment des réponses aux postulats.

Le Président. Je demanderai dorénavant à ce que les prises de position au sujet des rapports finals soient les plus brèves possible.

Le postulat n° 93 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 (2016-2021) de MM. Simon Zurich, Marc Vonlanthen et Florian Müller (PS) lui demandant d'étudier les conséquences de la pandémie de covid-19 en ville de Fribourg

Ballmer Mirjam, Directrice de l'Aide sociale.

cf. annexe.

Vous avez reçu le rapport final au sujet du postulat n° 148 demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de la pandémie du covid-19 en ville de Fribourg. Ce rapport contient des réponses des Services des écoles, de l'aide sociale, des finances, de la mobilité, de la culture et des sports. Chaque Service a répondu selon un canevas défini à l'avance dans le but d'avoir une structure claire et similaire dans chaque partie. Il y a donc des chapitres "Conséquences" et "Solutions" par Service, et chaque fois subdivisés en phase aigüe (printemps 2020) et phase de la reprise progressive.

Préalablement, il faut constater que la pandémie n'est pas terminée et que nous sommes toujours dans la gestion de celle-ci. Nous n'avons pas encore suffisamment de recul pour pouvoir mesurer les conséquences et effets sociaux, sociétaux et économiques. Ce que nous savons déjà, c'est que la prochaine crise ne sera pas la même et que le plus important est d'être préparé à tous les niveaux, d'être flexible et réactif. De nombreuses observations, données et informations doivent encore être analysées et le Conseil communal est convaincu que nous allons voir les réels effets de cette crise seulement dans les prochains mois et années. Une leçon peut par contre déjà être tirée: il faut les moyens nécessaires et des instruments adaptés pour la bonne gestion d'une telle crise. Nous avons appris énormément sur la manière d'organiser cette gestion. L'ORCOC -notre organe communal de conduite- était l'instrument principal pour cette gestion et a tout au long de cette période été très flexible et s'est adapté rapidement aux conditions en constante évolution. Nous remercions toutes les personnes qui s'y sont engagées.

Pour arriver aux conclusions que nous avons pu tirer dans mes Services, et sans aller dans les détails que vous pouvez déduire du rapport, je peux vous faire part du constat suivant. L'enseignement à distance a posé de nombreuses questions. Les outils numériques ont d'un jour à l'autre gagné en importance. La question des appareils à disposition des élèves est débattue depuis longtemps au niveau cantonal et n'est pas de notre compétence, s'agissant alors de

fournitures scolaires. Etant responsable pour la gestion de l'informatique dans les établissements, le Service des écoles s'est cependant renforcé avec des compétences respectives. Nous sommes par contre conscients que ce n'est pas seulement question d'avoir un appareil adapté à la maison, mais aussi un réseau qui permet de se connecter ainsi que les prérequis.

Le semi-confinement a clairement eu des effets sur la réussite scolaire d'une partie des élèves, mais aussi sur leur vie sociale et leur état psychique. Les écoles ont pris en compte ces questions et les ont abordées avec les élèves. Je mentionnerai l'exemple de l'école des p'tits artistes et le festival "Restez chez vous", lors duquel les enfants ont pu thématiser ce qu'ils avaient vécu. Il sera important de mettre à disposition les moyens nécessaires pour le rattrapage. La Ville va suivre attentivement les décisions fédérales et cantonales ainsi que les mesures qui seront prises et s'engagera dans la mesure de ses compétences et possibilités afin de maintenir l'égalité des chances et la réussite scolaire.

Für die Schuldirektion standen während der kritischen Phase viele organisatorische Fragen im Vordergrund. Wie z. B. die zugezogenen Eltern und ihre Kinder empfangen und ihnen die nötigen Informationen über unser Schulsystem zukommen lassen, wenn man die Leute nicht persönlich empfangen kann? Wie die Tagesstrukturen - l'accueil d'urgence au sein des structures et des AES- für Kinder, deren Eltern arbeiten mussten, organisieren? Kleingruppen, beschränkte Spielsachen, Reinigung von Spielsachen und Räumlichkeiten, usw., stellen die Equipen noch heute vor grosse Herausforderungen. Die Betreuungsteams in den AES sind übrigens die einzigen Gemeindemitarbeitenden, die bis heute durchgehend während ihrer Arbeitszeit eine Maske tragen müssen. Für ihre Flexibilität sei ihnen hier gedankt.

In der Sozialdirektion waren die Herausforderungen ebenfalls gross. Der Schalter der Sozialhilfe wurde geschlossen, die Eingliederungsmassnahmen und andere soziale Aktivitäten wurden eingestellt. Persönliche Termine waren selbstverständlich weiterhin möglich. Viele Menschen aber, die bereits in prekären Situationen waren, wurden weiter isoliert, hatten mit noch mehr Sorgen zu kämpfen. Cependant, les mesures urgentes mises en place par la Confédération et l'Etat ont évité jusqu'à ce jour que le nombre de personnes qui se sont adressées à notre service ait augmenté. Le Service social a soutenu les personnes dans leurs démarches pour recevoir ces aides. Etant conscients du phénomène du non-recours à l'aide social pour des raisons peu connues jusqu'à aujourd'hui -c'est d'ailleurs un phénomène observé partout en Suisse-, nous soutenons avec des aides extraordinaires des organisations de caractère social qui ont parfois plus facilement accès à ces personnes. Vous trouvez les détails dans la réponse à la question n° 11.

Damit möchte ich schliessen und bitte meine Kollegin und meine Kollegen aus ihren Bereichen zu ergänzen, wenn sie das wünschen.

Vonlanthen Marc (PS). Je remercie Mme la Directrice des Ecoles, des Affaires sociales et des Curatelles d'adultes et plus largement le Conseil communal pour ce rapport. C'est un rapport d'une excellente qualité, d'une très bonne méthodologie. On voit que tous les Services ont été consultés, que le travail a été fouillé. J'en recommande la lecture car cela donne vraiment beaucoup d'informations qui ne nous parviennent pas nécessairement par le biais des communications du Conseil communal en plénum ou par des Messages. Cela donne beaucoup d'informations et de précisions sur la façon dont la crise a été gérée. L'état des lieux est très

bien fait, très bien détaillé, comme déjà dit. Le seul point peut-être un peu négatif que je pourrais relever, c'est que le postulat demandait aussi de regarder quelles étaient les opportunités et les solutions mises en place durant la crise du covid et qui pourraient être pérennisées maintenant. Ce point manque un petit peu, mais j'ai reçu des réponses, maintenant, dans votre prise de parole. Pour ma part, je suis satisfait de la réponse à ce postulat.

Le postulat n° 148 est ainsi liquidé.

12. Décision quant à la transmission des postulats:

Le Président. Lors de sa séance du mercredi 18 août 2021, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugés tous recevables.

Steiert Thierry, Syndic. Pour abrégé les discussions, je suivrai votre exemple et je communique donc que le Conseil communal considère que tous les postulats qui nous sont présentés aujourd'hui sont, à son avis, recevables. Il ne s'oppose pas non plus à la transmission de tous ces postulats. Il mentionne quand même le fait que chaque transmission d'un postulat constitue du travail pour le personnel communal. Je le dis particulièrement à l'intention des personnes qui, hier soir, se sont plaintes de l'administration pléthorique et de l'augmentation du personnel dans notre ville.

- n° 7 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les mesures actuelles de promotion des sports dans l'optique de l'égalité des chances et des droits et de proposer des mesures correctives et/ou d'encouragement

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Ce postulat demande à la Ville de mener une étude en deux étapes, sur la place des femmes dans les sports, un peu sur le modèle de ce que la Ville de Lausanne a réalisé.

Cette étude pourrait avoir trois objectifs: documenter les pratiques sportives des femmes, vérifier l'application du principe d'égalité et proposer, si nécessaire, des mesures correctives.

Elle pourrait dans un premier temps:

- cartographier les types et le nombre d'associations et de clubs sportifs, féminins et masculins (élite et milice), existants sur le territoire communal;
- analyser l'accès et les modes d'utilisation des infrastructures sportives (terrains et salles) de la Ville pour en identifier les bénéficiaires actuel-le-s;

- étudier et comparer les subventions accordées aux clubs de sport et aux associations, féminines et masculines, pour en comprendre la répartition;
- documenter la nature et le volume des mesures existantes de promotion et d'encouragement du sport au féminin (pour tous les âges) ainsi que d'éventuelles adaptations liées à des besoins spécifiques.

Dans un second temps, sur la base des résultats engendrés, cette étude devra proposer des mesures correctives, des actions d'encouragement adaptées, si des discriminations apparaissent, afin d'assurer une meilleure égalité entre sportives et sportifs (meilleure répartition des ressources publiques, par exemple une nouvelle gouvernance plus mixte, un fonds pour l'égalité dans le sport, une campagne de sensibilisation, la formation des clubs, etc.)

Chères et chers collègues, merci de soutenir ce postulat qui vise à se doter d'informations objectivées pour concrétiser une politique d'égalité des genres à travers le sport. En effet, au-delà de la pratique sportive elle-même, le sport est un outil primordial de cohésion et d'inclusion sociales.

Vote

Le Conseil général décide, par 60 voix contre 1 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 7 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté en faveur de la transmission: 60 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

A voté contre la transmission: 1 Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL)

- n° 8 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Elisa Nobs (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'étendre les projets Midnight Sport et Culture, Open Sunday, Urban Training et SuperCamp à tous les quartiers de la ville

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Ce postulat demande à la Ville d'étudier deux questions:

- d'une part, la possibilité d'étendre les programmes de prévention Midnight Sport et Culture, Open Sunday, Urban Training et Supercamp à tous les quartiers de la ville;
- d'autre part, d'évaluer comment concevoir d'autres dispositifs participatifs pour les jeunes et les enfants de Fribourg.

Actuellement, seuls deux quartiers sur neuf offrent de tels programmes aux jeunes habitant·e·s.

Cette inégalité d'accès n'est pas acceptable à long terme: toutes les jeunes filles, tous les jeunes gars et les enfants de la ville doivent avoir les mêmes possibilités de participer à des activités physiques, sportives, voire culturelles, dans leur quartier.

En effet, de tels programmes d'action cantonaux sont encouragés par la Confédération car:

- ils permettent l'acquisition de modes de vie sains en favorisant le mouvement et les liens sociaux;
- ils encouragent la participation à des activités physiques, sportives encadrées et l'expérience de moments de convivialité;
- ils donnent des chances de vivre des activités qui ont du sens, de prendre progressivement des responsabilités;
- ils sont ainsi des opportunités de formation pour et par les jeunes.

Il serait judicieux que la Ville étende cette logique participative à d'autres domaines et qu'elle étudie comment développer de nouvelles offres en mettant à disposition, par exemple, des lieux de spectacles ou les salles polyvalentes des écoles pour donner accès à des activités théâtrales, chorales ou autres.

Ces activités pourraient se concrétiser sur la base de partenariats avec des acteurs culturels et des artistes de la ville.

Elle pourrait également évaluer les possibilités de développer de tels projets ouverts aux familles afin de favoriser des projets communs entre générations.

Chères et chers collègues, merci de votre attention. Merci surtout de soutenir ce postulat qui vise à donner les mêmes chances aux jeunes de tous les quartiers, de développer des activités physiques primordiales pour la santé.

Page Maurice (CG-PCS). Je ne vais évidemment pas critiquer la proposition de ma collègue, que je soutiens pleinement, mais j'ai une petite question quand même. Était-il vraiment nécessaire, utile et bienvenu de donner des dénominations anglaises à toutes ces offres? La Ville de Fribourg n'est même pas bilingue, c'est une commune francophone où l'on parle l'allemand parce qu'on le veut bien. Je ne sais pourquoi, tout à coup, l'anglais fait cette apparition-là, comme ça. Il y a un tas de mots français que l'on aurait pu, trouver pour ces offres. J'invite vraiment le Conseil communal à y réfléchir.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Le Conseil communal n'a que peu de prises sur ces noms. Pour ce qui est de Midnight Sport, Open Sunday et MiniMove, par exemple, on achète ces prestations à la Fondation IdéeSport. Ces projets s'appellent et s'intitulent de la même manière dans toute la Suisse romande. C'est à prendre ou à laisser. Ce qui est intéressant, c'est le contenu. Le nom, il est comme il est.

Vote

Le Conseil général décide, par 62 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 8 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Elisa Nobs.

Ont voté en faveur de la transmission: 62 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Fessler Raphaël (Le Centre/PVL)

- n° 9 de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de stabiliser les charges du personnel en vue des conséquences fiscales de la pandémie de covid-19

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Par ce postulat, je souhaiterais que le Conseil communal fasse le point sur sa politique en matière de personnel. Dans le cadre de la compétence budgétaire du Conseil général, il me semblerait nécessaire que le Conseil communal nous en dise une fois un peu plus que ce qu'il nous répète d'année en année depuis Mme Madeleine Genoud-Page comme un mantra dont personne ne connaît l'origine: on dépense et on augmente! Je ne résiste même pas à l'idée de paraphraser Alain Souchon: "(chanté) On dépense, on dépense, on dépense, / c'est une évidence on n'aura pas assez d'finances / faut pas qu'on réfléchisse ni qu'on pense / il faut qu'on dépense".

Par ce postulat, je n'ai aucune ambition de participer à l'émission de télévision The Voice, mais je voudrais simplement:

- 1) comprendre pourquoi ce +1.5%, même quand les rentrées fiscales et la population n'augmentent pas ou du moins pas autant;
- 2) comprendre pourquoi le Conseil communal ne respecte lui-même que rarement ces 1.5% (on était en effet à +5% aux Comptes 2020 et on est encore à +2% soit près de 18 EPT de plus au budget 2021);
- 3) et proposer au Conseil communal d'anticiper quelque peu au cas où le covid-19 devait affecter plus ou moins fortement les rentrées fiscales de ces prochains exercices.

Attention, comme je l'écris clairement, il ne doit en résulter aucun licenciement ni raboutage de places d'apprentissage, mais plutôt une reprise sous contrôle, une vue d'ensemble et une maîtrise des coûts, en lien avec les réalités budgétaires.

Chères et chers Collègues, une transmission de ce postulat ce soir ferait certainement du bien aussi en vue du vote consultatif sur la fusion. Il montrerait que la capitale ne se "moque pas comme de Colin Tampon" d'un argument très répandu ces jours, à savoir qu'il y aurait pléthore de personnel à Fribourg et que cela "coûterait bonbon" en vue de la fusion.

Merci de transmettre ce postulat pour étude et merci de votre attention.

Perritaz Pierre-Alain (PS). Le groupe socialiste a analysé attentivement le postulat n° 9 de M. C. Schenker. Notre groupe s'étonne d'une telle demande au Conseil communal alors que ce dernier s'efforce de maintenir d'année en année une politique rigoureuse des charges du personnel.

Dans son Plan financier, le Conseil communal s'est donné comme règle de limiter la croissance ordinaire des charges du personnel à 1.5% par année. Au budget 2021, les charges du personnel évoluent de 66 millions de francs en 2020 à 67.5 millions de francs, ce qui est conforme à l'objectif du Conseil communal. De plus, depuis 2020 est comprise dans cette rubrique l'augmentation de la cotisation de l'employeur à la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) et les coûts du changement du système salarial.

Le Conseil communal nous a informés que chaque poste qui devient vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler. Chaque demande de création de poste fait l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, même si la croissance importante des tâches à réaliser entraîne de nouveaux besoins en personnel. Il faut faire attention car la volonté d'une croissance maîtrisée et limitée des charges du personnel n'est pas toujours en adéquation avec l'accroissement effectif de la charge de travail. Ainsi, le plus souvent, le renoncement à un poste demandé implique automatiquement une réduction ou un report dans le temps de tâches dans le service concerné. Pour les services en surcharge, le renoncement à tout ou partie des postes demandés est porteur de risques touchant à la santé des collaborateurs, de risques financiers liés aux remplacements des personnes surmenées, de risques de défauts ou de fautes, eux-mêmes générateurs de coûts supplémentaires.

En lisant entre les lignes de ce postulat, on pourrait presque croire que la Ville emploie trop de personnel et qu'ils sont trop payés -ces derniers apprécieront. Ce postulat met en doute la gestion des finances de la Ville de Fribourg par son Conseil communal et son Directeur.

Le groupe socialiste s'opposera à l'unanimité à la transmission de ce postulat et continuera à travailler avec le Conseil communal pour des finances saines et maîtrisées.

Vote

Le Conseil général refuse, par 39 voix contre 21 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 9 de M. Claude Schenker.

2021-2026 – Procès-verbal n° 4b de la séance ordinaire du Conseil général
du 14 septembre 2021

Ont voté en faveur de la transmission: 21 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Papaux David (UDC), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 39 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 3 Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Jordan Simon (CG-PCS), Mendez Monica (Vert-e-s)

- n° 10 de Mmes Caroline Revaz et Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de publier en ligne les données d'accessibilité des espaces publics, des locaux administratifs et des lieux privés accessibles au public

Revaz Caroline (Le Centre/PVL). A travers ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une carte numérique répertoriant l'accessibilité des espaces publics, des locaux administratifs et des lieux privés accessibles au public.

En effet, pour une personne en situation de handicap, connaître l'accessibilité des lieux et des bâtiments est essentiel afin de participer à la vie sociale, économique et administrative de notre ville. Ce type de carte a déjà été réalisé dans d'autres villes romandes, notamment Lausanne, avec l'aide de Pro Infirmis. Ces données sont non seulement précieuses pour des personnes en situation de handicap, mais également pour chaque habitant·e, visiteur·euse, se mouvant en ville de Fribourg. Ces données contribueront à rendre notre ville plus inclusive et ouverte à tou·te·s avec ou sans handicap, utile pour les connaisseurs de toujours ou les personnes de passage à Fribourg.

Nous vous remercions pour votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 61 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 10 de Mmes Caroline Revaz et Ana Teresa Fontes Martins.

Ont voté en faveur de la transmission: 61 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker

2021-2026 – Procès-verbal n° 4b de la séance ordinaire du Conseil général
du 14 septembre 2021

Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Collaud Gérald (CG-PCS)

- n° 11 de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Fabienne Menétrey et Mathilde Vonlanthen (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité que la Ville de Fribourg adhère au projet "trans welcome"

Goy Camille (Vert-e-s). Par ce postulat, nous demandons au Conseil Communal d'étudier la possibilité d'adhérer au projet "trans welcome" et par là de revendiquer un environnement de travail accueillant et non-discriminatoire à l'égard des personnes trans au sein de l'administration communale.

Le projet "trans welcome" a été lancé en mars 2018 par l'Organisation nationale des personnes transgenres, qui a voulu par-là répondre à un monde du travail fortement marqué par les discriminations, un monde du travail, où le taux de chômage des personnes trans est cinq fois plus élevé que le taux de chômage moyen en Suisse; un monde du travail où 16% des entreprises éviteraient d'engager une personne trans; ou encore un monde du travail dans lequel environ 25% des cas de coming out se soldent par une dissolution des rapports de travail ou une dégradation des conditions de travail.

Ce projet vise donc à remédier à cette situation extrêmement dommageable, en accompagnant des entreprises et des administrations publiques en mettant à leur disposition différentes prestations et formations.

Au fond et en très bref, il s'agit simplement de s'assurer d'une part que chaque personne a bel et bien accès à l'emploi et, d'autre part qu'une fois employée, elle est protégée contre la discrimination, quelle que soit son identité de genre.

L'Organisation nationale des personnes transgenres, dont je souhaite d'ailleurs saluer ici l'immense et nécessaire travail, a déjà accompagné plusieurs villes suisses, ainsi que l'Université de Fribourg, dans la mise en œuvre de ce projet à chaque fois de manière adaptée aux besoins réels et en étroite collaboration avec les acteurs concernés. C'est également ce qu'elle serait en mesure de faire si la Ville de Fribourg décidait de donner une suite positive à ce postulat.

Chères et chers collègues, nous sommes beaucoup à déclarer vouloir défendre une ville inclusive. C'est précisément ce que ce postulat ambitionne de faire, car pour rendre une ville inclusive il ne suffit pas de le déclarer, il faut y travailler concrètement et s'assurer que chaque personne puisse réellement y vivre, et en l'occurrence y travailler, sans devoir se cacher et sans avoir peur que son identité ne soit ni reconnue ni respectée.

Soutenir un tel projet permettrait de faire un pas très concret vers cette inclusivité et d'afficher un clair et fort signal d'ouverture, de respect et de soutien aux personnes trans et en coming out.

Je vous remercie donc de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 4 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la transmission du postulat n° 11 de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Fabienne Menétréy et Mathilde Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétréy Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 4 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Papaux David (UDC), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

- n° 12 de Mmes et MM. Marine Jordan, Benoît Dietrich, Laurent Woeffray et Rana Bassil (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'intérêt de mettre un fonds pour le développement de l'activité physique et du sport pour tou-te-s à disposition des clubs sportifs et autres associations de la commune

Dietrich Benoît (PS). Cela n'est plus à prouver que la pratique du sport est bénéfique pour tou-te-s. Le mouvement en général, notamment pour les plus sédentaires, est un enjeu de santé publique. Il est donc logique qu'indépendamment de l'âge, du genre, de la condition physique ou encore de la situation financière, tout un chacun doit pouvoir pratiquer une activité physique. Ces athlètes de haut niveau nous inspirent, comme notamment lors des jeux olympiques ou de l'Eurofoot. Beaucoup d'éléments peuvent freiner la pratique du sport. La palette de ces freins est grande et comprend des éléments tels que:

- les discriminations pouvant être ressenties;
- l'image parfois exclusive et élitiste de certains sports;
- la régularité des entraînements demandée par certains autres sports.

Nombreuses sont les personnes qui arrêtent un sport qu'ils ou elles aiment car ils ou elles ne se sentent pas assez bon-ne-s ou pas à leur place. Nous devons donc encourager les clubs et les associations à proposer des alternatives. C'est pour cela que nous proposons au Conseil communal d'étudier la création d'un fonds financier à disposition des clubs et associations pour la promotion de l'activité physique pour tou-te-s, comme le fait par exemple la Ville de Lausanne dans le cadre du projet du canton de Vaud sport-santé.

Ce fonds pourra être sollicité pour tous les projets faisant la promotion de l'égalité des genres dans le sport et/ou le développement et la promotion du sport pour tou-te-s, du sport associatif et du sport en santé.

Je vous remercie pour votre attention et vous encourage à transmettre ce postulat.

Rugo Claudio (PA). Une association sportive m'a sollicité et je pense qu'il faut aller plus loin que le postulat et inclure cela dans le budget. Je demande au Conseil communal à aller dans ce sens, en soutenant tous les clubs sportifs avec un budget annuel.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 5 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 12 de Mmes et MM. Marine Jordan, Benoît Dietrich, Laurent Woeffray et Rana Bassil.

Ont voté en faveur de la transmission: 48 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 5 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Ragusa Francesco (Vert-e-s)

Se sont abstenus: 10 Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Oliver (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s)

- n° 13 de Mmes et MM. Simon Zurich, Rana Bassil, Sophie Delaloye, Fanny Delarze, Naïma Khamel Seewer, Immaculée Mosoba, Nadège Piller, Ilire Rrustemi et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur des mesures structurelles de lutte contre le harcèlement de rue et contre le sentiment d'insécurité qu'il génère

Zurich Simon (PS). Notre postulat demande au Conseil communal de présenter un rapport évaluant trois types de mesures structurelles contre le harcèlement de rue et le sentiment d'insécurité qu'il peut générer.

Le premier axe concerne l'espace public, notamment la question de son aménagement, de son illumination et de la visibilité des personnes qui l'utilisent.

Le deuxième axe se concentre sur l'intégration des usagers·ères de l'espace public, notamment, par exemple, par le biais de marches exploratoires, comme c'est le cas dans de nombreuses autres villes.

Finalement, par le biais de formations qui permettraient de sensibiliser les personnes qui, dans leur vie professionnelle, personnelle ou privée, pourraient être plus particulièrement touchées ou concernées par le fléau du harcèlement de rue.

La Ville de Fribourg a de bonnes bases déjà en la matière puisqu'en 2017, nous avons accepté un premier postulat sur la base duquel une étude a été réalisée. Des mesures ont été proposées et elles se concentrent principalement sur les questions de sensibilisation, d'échanges et d'intégration avec les organisations qui traitent ce phénomène. Maintenant, force est de constater que de nombreux autres facteurs influencent aussi le harcèlement de rue ou favorisent le harcèlement de rue et un sentiment d'insécurité.

Nous demandons donc au Conseil communal de présenter des mesures dans ce sens-là. Merci beaucoup pour votre soutien.

Vote

Le Conseil général décide, par 57 voix contre 2 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 13 de Mmes et MM. Simon Zurich, Rana Bassil, Sophie Delaloye, Fanny Delarze, Naïma Khamel Seewer, Immaculée Mosoba, Nadège Piller, Ilire Rrustemi et Marc Vonlanthen.

Ont voté en faveur de la transmission: 57 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Tognola Giulia (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 2 Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC)

Se sont abstenus: 3 Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Salina Adrienne (PLR)

- n° 14 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures pour redynamiser les rues de la ville afin de faire face au changement climatique

Vonlanthen Marc (PS). Le 13 juin dernier, comme vous le savez tou-te-s, la loi sur le CO₂ a été refusée par la majorité de la population. Prenant acte du fait que la majorité ne souhaite pas de taxes incitatives pour réduire notre pourtant trop importante empreinte carbone, il nous faut maintenant et rapidement remettre l'ouvrage sur le métier pour trouver des alternatives. Dans la mesure où une loi chapeautant et pilotant nos émissions carbone n'est plus d'actualité, une option alternative consiste maintenant à adopter et à renforcer une approche sectorielle de la lutte contre le dérèglement climatique. A l'échelon communal, c'est cette approche que souhaitent soutenir les postulats n° 14, 15, 16 et 17.

Les rues sont l'architecture physique et sociale de la ville. Ces espaces qui irriguent le territoire communal assument des fonctions déterminantes dans la construction de notre urbanité.

Certaines de ces fonctions sont pourtant remises en question par le dérèglement climatique. Le présent postulat demande au Conseil communal d'établir un état des lieux synthétique de ses réalisations en matière d'aménagement des rues, mais surtout de définir et de nous faire part de la politique qu'il entend déployer en la matière durant la présente législature. Les éléments suivants sont d'une importance particulière:

- les écoulements d'eau;
- la végétalisation;
- la réduction de la surface des axes routiers au profit de la mobilité douce et de la vie de quartier;
- une utilisation encouragée et élargie des frontages.

Ce postulat vient compléter le postulat n° 160 de MM. C. Allenspach, S. Zurich et M. Vonlanthen sur le compartimentage des rues de quartier. Une réponse commune pourrait leur être apportée. Ces différentes interventions visent à apporter leurs contributions pour que les rues de la ville, un potentiel énorme et encore trop mal développé, deviennent avant tout un lieu où il fait bon vivre.

Je vous remercie de soutenir ce postulat.

Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL). Après avoir attentivement étudié le postulat n° 14, le groupe Le Centre/PVL se positionne en faveur de ce dernier. Toutefois, le groupe souhaite faire une proposition de le regrouper avec les postulats n° 15, 16 et 17. En effet, nous remarquons une grande similarité entre ces postulats, tant dans les objectifs en lien avec le changement climatique que dans la demande de production d'un rapport pour chacun de ces postulats.

Afin d'économiser des ressources et du temps, nous proposons que ces différents postulats soient votés en bloc et que les différents produits soient finalement regroupés dans un seul et même rapport.

Page Maurice (CG-PCS). Je me trouve un peu mal pris car ma préopinante vient de me couper l'herbe sous le pied au sens propre du terme. Je ne peux que souligner que je souhaite aussi pouvoir regrouper ces postulats. Comme l'a suggéré tout à l'heure M. le Syndic, face à l'inflation des postulats, je pense que c'est tout à fait légitime de le faire.

Mendez Monica (Vert·e·s). Le groupe Vert·e·s a souhaité faire une unique prise de parole pour les postulats n° 14 à 17 que voici.

Tout d'abord, nous rejoignons évidemment le constat établi par les postulant·e·s au sujet de l'urgence climatique et plus particulièrement la nécessaire baisse des émissions de CO₂ en Ville de Fribourg.

Nous soutenons le postulat n° 15 pour des mesures en mobilité et attendrons avec impatience le résultat du rapport. Le groupe Vert·e·s souhaite néanmoins que les processus participatifs soient approfondis ainsi que les manières de les communiquer aux habitant·e·s de la ville et des environs, sans quoi, ce postulat ne se résumerait qu'à un coup d'épée dans l'eau et cela serait vraiment dommage.

Il en va de même pour le postulat n° 16 concernant les îlots de chaleur, dont nous attendons les résultats avec impatience.

Le postulat n° 17 visant à présenter des mesures dans le domaine de l'énergie est d'une importance vitale pour la ville. Nous devons certes maintenir des politiques d'économies d'énergie, mais il faut impérativement trouver des solutions de production d'énergie renouvelables et sortir définitivement de la dépendance aux énergies fossiles au plus vite.

Nous émettons tout de même des réserves sur le terme générique de valorisation des déchets qui peut être décliné et appliqué de différentes manières. Bien que la valorisation thermique soit une solution nécessaire et rentable pour allier la gestion des déchets et la production d'énergie, le chauffage à distance actuel reste passablement dépendant de la consommation de plastique. Nous encourageons donc le Conseil communal, à travers ce postulat, à approfondir les voies permettant de combiner les solutions de photovoltaïque, de valorisation thermique et de valorisation de la biomasse non ligneuse, c'est-à-dire des déchets organiques contenus dans les sacs poubelles. Cette tâche est conséquente mais indispensable pour atteindre une neutralité carbone en 2035.

De manière générale, nous estimons que la mise en œuvre des mesures proposées dans les postulats et la poursuite des mesures déjà entamées est capitale.

Le groupe Vert·e·s soutient également l'idée de fournir des indicateurs et des rapports sur les politiques publiques adoptées pour lutter contre le dérèglement climatique en ville, ainsi que contre ses conséquences.

Nous émettons néanmoins quelques réserves concernant la stratégie adoptée par les postulant·e·s, ainsi que sur le postulat n° 14 que nous estimons très vaste et franchement peu ambitieux. Le principe de convivialité est une bonne approche pour aborder la transition écologique, mais dans cette législature, nous devons passer à la vitesse supérieure. Comme le mentionnent les auteur·trice·s, le refus de la taxe carbone implique que les collectivités doivent être plus audacieuses dans les mesures proposées. Végétaliser les rues et lutter contre les îlots de chaleur sont des propositions nécessaires, mais au-delà des bacs à jardin, il faut impérativement atteindre une neutralité carbone d'ici 2035.

Le groupe Vert·e·s soutient ces postulats qui se basent sur le rapport final en réponse au postulat n° 124, demandant la définition d'une politique communale pour la réduction de gaz effet de serre. Cependant, nous craignons que cette stratégie sectorielle engendre une quantité considérable de rapports sans vision transversale, susceptibles de créer des îlots de chaleur dans l'administration communale, comme l'ont fait remarquer certains collègues. Nous invitons dès lors le Conseil communal à envisager s'il est opportun, voire pertinent, de produire un ou des rapports finals groupés pour ces postulats.

Face à la hausse des températures qui conditionnent notre existence sur cette planète, la réduction d'un tiers des émissions de CO₂ pour la ville, mentionnée dans chaque postulat en référence aux objectifs du Conseil communal pour 2035, est malheureusement insuffisante.

Aussi, le groupe Vert-e-s souhaite qu'avec la transmission de ces postulats, le Conseil communal prenne en compte des objectifs bien plus ambitieux, à la mesure de l'urgence climatique que nous affrontons.

C'est avec ces remarques que nous transmettrons les postulats n° 14 à 17.

Le Président. Notre RCG ne prévoit pas la possibilité de transmettre des postulats ou des propositions en un bloc. Nous voterons donc de manière séparée leur transmission au Conseil communal.

M. Wicht, vous demandez la parole?

Wicht Pascal (UDC). Oui, c'était effectivement pour dire qu'il n'est absolument pas possible de voter plusieurs postulats en un bloc. Par contre, il est tout à fait logique que le Conseil communal peut, de sa propre initiative, décider de ne produire qu'un seul rapport. Cela s'est déjà fait à plusieurs reprises.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 4 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 14 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Laurent Woeffray et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamei Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 4 Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Giller-Zbinden Marie (UDC), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 2 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s)

- n° 15 de Mme et MM. Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures de mobilité pour atteindre ses objectifs climatiques

Le Président. La parole n'étant pas demandé, nous procédons directement au vote.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 4 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 15 de Mme et MM. Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen, Laurent Woeffray et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Aebischer David (PLR), Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 4 Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Giller Christophe (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 16 de Mme et MM. Samuel Jordan, Denise Cardoso de Matos-Berger, Laurent Woeffray et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures pour combattre les îlots de chaleur

Jordan Samuel (PS). En substance, le postulat charge le Conseil communal de présenter un rapport qui propose des mesures permettant de combattre les îlots de chaleur urbains. Ce postulat ne sort pas de nulle part puisqu'il fait écho à des postulats passés, comme les n°s 63 et 124, que je ne nommerai pas dans le détail.

Qu'est-ce qu'un îlot de chaleur urbain (ICU) me direz-vous? C'est une notion qui est relativement nouvelle. Sans être professoral, voici ce qu'est un ICU appelé par son petit nom: les ICU désignent des zones bâties où la température est particulièrement élevée par rapport à d'autres zones voisines et rurales. Avec le dérèglement climatique, ce phénomène s'accroît au détriment de la santé et du bien-être des habitant·e·s. Cela particulièrement lors d'épisodes de fortes chaleurs de plus en plus fréquentes sous nos latitudes aussi. Ces ICU peuvent être particulièrement néfastes pour la santé des aînés, plus vulnérables à la chaleur. Au niveau environnemental, ils contribuent à la formation de smog et à une détérioration de la qualité de l'air à l'intérieur des zones touchées. Ce phénomène n'est cependant pas une fatalité puisqu'il peut être atténué à l'aide de différentes mesures d'adaptation naturelles, comme l'eau, la végétalisation, l'ombrage ou encore l'utilisation de matériaux spéciaux. Ce n'est pas un hasard donc que les villes étudient de plus en plus les ICU et en tiennent compte dans leurs planifications. C'est le cas de la Ville de Fribourg qui n'est pas restée les bras croisés puisqu'un chemin a déjà été effectué. Ainsi, en collaboration avec la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, la Ville a mené une étude entre 2019 et 2020 pour cartographier les ICU à l'échelle de la ville. Elle a également mis en circulation depuis juillet 2021 dans différents endroits de la ville un pavillon mobile pour sensibiliser la population aux dangers des ICU.

Il s'agit désormais pour le bien-être des habitants de Fribourg d'aujourd'hui et de demain de franchir une nouvelle étape. Il serait ainsi judicieux de réfléchir dès maintenant à la place des ICU dans le PAL et le règlement communal d'urbanisme. Dans l'immédiat, on n'y est pas encore. Ce postulat charge l'Exécutif de donner suite à l'état des lieux déjà effectué, ceci en présentant:

- 1) un bilan des mesures prises jusqu'à maintenant pour combattre les ICU;
- 2) un examen des mesures nécessaires pour remédier aux îlots identifiés aux endroits suivants:
 - quartier de la Gare;
 - site de blueFACTORY;
 - Planche-Supérieure;
 - croisement route de Berne, Heitera, Saint-Barthélemy, Tavel;
 - route du Jura;
 - place Georges-Python.

Merci pour votre chaleureuse attention.

Wicht Pascal (UDC). Le postulant l'a lui-même dit, cette question a déjà été traitée dans le cadre d'un postulat précédent, le n° 124. En lisant le rapport du Conseil communal sur ce postulat n° 124, le Conseil communal parle notamment d'un paquet de mesures qui ont été déployées sous l'appellation "nature en Ville", d'outils de sensibilisation, de différents éléments. Par conséquent, je peine à voir ce qu'un nouveau rapport pourrait apporter de plus, si ce n'est faire un peu de paperasse supplémentaire.

Vote

Le Conseil général décide, par 50 voix contre 9 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 16 de Mme et MM. Samuel Jordan, Denise Cardoso de Matos-Berger, Laurent Woeffray et Simon Zurich.

Ont voté en faveur de la transmission: 50 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gex Océane (PLR), Goy Camille (Vert-e-s), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Noll Bettina (Vert-e-s), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Salina Adrienne (PLR), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 9 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wicht Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 3 Parpan Mario (CG-PCS), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

- n° 17 de Mme et MM. Simon Zurich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport proposant des mesures énergétiques pour atteindre ses objectifs climatiques

Zurich Simon (PS). Je me limite à un point qui me paraît essentiel en matière d'énergie, c'est la question de l'énergie photovoltaïque. On est aujourd'hui devant un tournant. L'énergie photovoltaïque est probablement la seule source d'énergie qui va permettre de d'une part réaliser le tournant énergétique et d'autre part de préserver la biodiversité. Il y a deux moyens à mon sens qui sont très utiles pour la Ville de Fribourg:

- 1) D'une part, un plan solaire global pour la ville, pour éviter que l'on se retrouve dans des conflits entre notre magnifique patrimoine historique et la promotion des énergies renouvelables et pour éviter des aberrations du type panneaux solaires sur nos magnifiques maisons moyenâgeuses.
- 2) D'autre part, des investissements communaux pour le développement de véritables centrales solaires sur les toits des plus grands bâtiments de notre commune.

Casazza Raphaël (PLR). J'aurais la même remarque que celle qu'a faite M. P. Wicht tout à l'heure. J'avais déposé en 2019 un postulat qui demandait de présenter un plan d'investissements pour assurer l'autonomie électrique et en chaleur du patrimoine immobilier communal d'ici 2035. Cela rejoint assez bien les objectifs des postulants du postulat n° 17. Le Conseil communal a fait un rapport très fouillé. J'invite M. S. Zurich à le lire et à l'utiliser en guise de monitoring des objectifs du Conseil communal. Apparemment, dans le rapport précédent, on était en avance, mais il ne faut pas s'arrêter en si bon chemin. Pour ma part, je souhaiterais que le futur rapport mette en lumière le suivi des objectifs et la réalisation effective de ces derniers.

Rugo Claudio (PA). Etant donné que l'on voulait regrouper les postulats n° 14 à 17, c'est à la fin que je viens un peu contredire M. M. Vonlanthen. Bien sûr que l'on soutient les postulats visant à améliorer le dossier CO₂. Par contre, M. M. Vonlanthen manque de respect démocratique. En effet, le peuple suisse s'est exprimé clairement contre la loi révisée sur le CO₂ parce qu'en fait, on voulait taxer le peuple par des augmentations du prix de l'essence et je trouve cet argument un peu déplacé. Je pense que le postulat a été rédigé avant la votation et je trouve un peu bizarre de contredire le choix du peuple. Par contre, c'est vrai que, sur le fond, le Parti des Artistes ne s'oppose pas à ces postulats.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je prends la parole à titre personnel. Je suis malheureusement obligé de rebondir également sur ce que mes prédécesseurs ont dit, à savoir que ce postulat, aussi sympathique puisse-t-il paraître, est simplement totalement inutile. La Commune nous a présenté son plan communal des énergies. Elle a fait une importante étude en 2018 pour évaluer la situation et les possibilités futures. Elle a un plan communal des énergies et a repris les objectifs, ainsi que des mesures fixées dans ce plan communal des énergies dans le nouveau plan d'aménagement local qui est encore à l'enquête, des catalogues de mesures d'accompagnement, y compris des mesures qui sont proposées aux propriétaires privés. Aussi, je n'arrive pas à voir l'utilité d'un tel postulat si ce n'est de surcharger encore et toujours l'administration et d'obtenir un article dans La Liberté, comme cela a été le cas.

Woeffray Laurent (PS). J'aimerais juste rebondir sur ce que M. C. Rugo vient de dire.

- 1) Non, les postulats ont été déposés après les votations sur la loi CO₂.
- 2) La loi CO₂ a été acceptée par la population de la ville de Fribourg à 67.3%.

Je ne pense donc pas que l'on puisse parler de quelque chose d'antidémocratique.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 7 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 17 de Mme et MM. Simon Zurich, Denise Cardoso de Matos-Berger, Samuel Jordan, Marc Vonlanthen et Laurent Woeffray.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Baechler Amélie (Vert-e-s), Bourgarel Gilles (Vert-e-s), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso De Matos-Berger Denise (PS), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietrich Benoit (PS), Fontes Martins Ana Teresa (Le Centre/PVL), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Giller Christophe (UDC), Giller-Zbinden Marie (UDC), Goy Camille (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jordan Simon (CG-PCS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Moussa Elias (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Elsa (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Vert-e-s), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Schaller Alicia (Vert-e-s), Vonlanthen Marc (PS), Vonlanthen Mathilde (Vert-e-s), Vuilleumier Julien (Vert-e-s), Wattendorff Lea (Vert-e-s), Wicht Pascal (UDC), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Zainal Chloé (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté contre la transmission: 7 Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 10 Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Collaud Gérald (CG-PCS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Krienbühl David (PLR), Murith Simon (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Schenker Claude (Le Centre/PVL)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.15 à 21.33 heures.

13. Divers

A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

- n° 2 de M. Claudio Rugo (PA) demandant des contrats à durée indéterminée pour les professeur-e-s de l'École des p'tits artistes avec les modifications subséquentes (salaire-horaire unifié, deuxième pilier, cotisation à la CPPVF) et l'adaptation y relative dans le règlement du personnel de la Ville de Fribourg

Rugo Claudio (PA).

Développement de la proposition

Historique

Déposé le 11 octobre 2016, le postulat n° 21 (2016-2021), liquidé, a vu sa transmission refusée le 15 février 2017 par le Conseil général. "Ce dernier refuse, par 52 voix contre 4 (Graden PS/Khamel Seewer PS/Sabino PS/Rugo PA) et 6 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 21 de M. Claudio Rugo", peut-on lire sur le procès-verbal n° 7b de la séance ordinaire du Conseil général du 15 février 2017 en page 568 (pour les curieux pages 563-568).

Ledit document avait pour titre: "Postulat n° 21 Demande d'étudier la réévaluation des conditions-cadres d'engagement des professeurs à l'école des p'tits artistes".

Il vous est redonné le même texte in extenso ci-dessous et transformé en proposition n° 2. La décision de justice du Tribunal des Prud'hommes du 21 juillet 2021 a donné raison à l'auteur de ce postulat en qualifiant le "cas Rugo", employé à l'école des p'tits artistes de 1991 à 2015, bénéficiant de facto de contrat de travail à durée indéterminée.

De fait, le Conseil général, patronné par le Conseil communal mené par la Vice-Syndique Antoinette de Weck* a refusé d'actualiser et de moderniser les conditions de travail des professeur-e-s par deux fois durant la législature 2016-2021 en multipliant les contrats qualifiés de "contrats en chaîne", pratique usuelle encore en 2020 (2021? "Sans écouter aux portes"). La première fois en refusant la transmission du postulat n° 21, la deuxième fois lors de la mise à jour du règlement du personnel de la Ville de Fribourg.

De plus, pour rappel, les deux sorties presque manu militari du Président du parti des artistes furent liées à ce dossier (cf. Altermatt-Giller-Miche-Rugo).

Encore récemment, à la seule évocation du titre, la Présidente Jungo jugea cette affaire d'ordre privé et expulsa le querulant, ceci à 13 jours des élections communales de mars 2021.

C'est une première de voir un magistrat, Président du Tribunal des prud'hommes ordonner par décision de justice (presque sans le savoir) une modification du règlement du personnel de la Ville de Fribourg. À ce titre, on pourrait associer le juge Rodriguez en tant que co-auteur de cette proposition qui vise une modification non pas législative, mais réglementaire.

* Attachées à cette pratique, les autorités exécutives et législatives le furent plus que l'ensemble des professeur-e-s licenciés sans motif. La longue liste de professeur-e-s licenciés se rallongea avec la non-reconduction du professeur de vidéo... (le postulat n°21 accepté aurait pu constituer un garde-fou!).

** Au yeux du dépositaire de cette proposition, il n'est pas exclu que ce lourd dossier ait pesé dans la décision de mettre un terme à sa carrière politique communale avec le résultat des élections en corollaire. (Collusion de dates 24/25 septembre 2020, plaidoirie/annonce de non représentation).

https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2018-07/cg_pv170215_sans-signatures.pdf
<https://www.laliberte.ch/news/regions/canton/vers-un-combat-fratricide-a-gauche-571166>

C. Rugo (PA)

Développement du postulat

Historique

Créées en 1986, les activités extrascolaires ont coulé des jours heureux sous la direction d'Yves Piller (1986-1996) et de "Pépé" Ménétrety (1996-2006).

Après quoi, les Conseillères générales et les Conseillers généraux ont dans leur majorité "eu vent" par voie de presse des remous répétés au sein des activités extrascolaires, renommées l'École des p'tits artistes. Comme me le précisait informellement l'ancien syndic Pierre-Alain Clément: "J'en ai connaissance par la bande".

Pour mémoire, en 2010, sous les auspices de M. le Préfet Carl-Alex Ridoré, avec la précieuse aide des syndicats, la Ville de Fribourg a trouvé un arrangement "à l'amiable" - tenu secret - en déboursant l'équivalent de deux années de salaires aux trois premières professeures pour licenciement abusif; frais de procédure, d'avocats en sus. L'estimation est une perte sèche pour la collectivité publique de l'ordre de 300'000 à 500'000 francs; seul le Service en question ou celui des finances pourra affiner avec plus de minutie cette somme.

Le Chef de service des Écoles pour se prémunir de tout litige futur trouva le subterfuge de proposer à tous les collaborateurs des contrats à durée déterminée* (CDD), renouvelables d'année en année. Présentement, après avoir licencié 90% des professeurs - chronologiquement: professeure de poterie (2008*), de peinture (2008*), de porcelaine (2008*), de danse (2012), de cirque (2012), de guitare (2013), de flûte (2014), et de guitare (2015) encore - je dirais à titre personnel qu'il a payé "avec la monnaie de sa pièce", puisque lui aussi, aujourd'hui, en subi les conséquences indirectes par un "burn-out".

La responsable principale de l'École des p'tits artistes a joué les maîtres d'œuvre en orchestrant de nombreuses mesures de rétorsion envers les professeurs: baisse de salaire horaire/baisse du nombre d'heures hebdomadaires / réaffectation des places de travail.

Déjà de nombreuses personnes ont payé le prix politique de ces différentes affaires: Mme la Conseillère communale Marie-Thérèse Maradan, le Chef de service, et principalement tous les professeurs licenciés. Ni le Chef de service des Ressources humaines de la Ville ni le Conseil communal n'ont à ce jour solutionné ce problème managérial récurrent. Ont-ils seulement ordonné un audit?

Aujourd'hui

L'auteur du postulat a souligné dans sa campagne de février 2016 l'importance de faits liés au "mobbing" et remercie le Conseil général pour la transmission du postulat n°4 et la réponse apportée par le Conseil communal par la voix de son estimé syndic.

Le présent postulat se focalise sur les conditions précaires - dignes d'un autre temps - au niveau du cadre de travail de l'Ecole des p'tits artistes (futurs membres).

Afin de rester proactif, l'auteur du postulat demande au Conseil communal d'étudier et de réévaluer les conditions-cadres d'engagement des professeurs à l'Ecole des p'tits artistes. En particulier:

- 1. contrat de travail indéterminé, idéalement à partir du 1^{er} janvier 2017, pour tous les professeurs indépendamment du nombre d'heures d'enseignement;*
- 2. salaire horaire unifié pour tous les professeurs et actualisé (proposition 75 francs de l'heure, avec en sus le treizième salaire);*
- 3. cotisations à la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg pour les employés à partir de 4 heures d'engagement hebdomadaires;*
- 4. reconnaissance du statut d'"employé(e) de la Ville de Fribourg" et des avantages subséquents.*

De plus, le plafond des 8 heures d'engagement est une pure limite fictive inventée par la Direction des Écoles de la Ville de Fribourg afin de contourner la loi rendant obligatoire une cotisation bipartite au deuxième pilier; c'est la résultante d'une lecture erronée des conditions sociales; il doit être aboli (cf. point 3).

La Ville de Fribourg aime se targuer de qualificatifs (Equal-Salary), elle devrait montrer l'exemple aussi dans les conditions salariales qu'elle offre à ses intermittents du spectacle, à ses peintres, sculpteurs, musiciens, ... à ses artistes.

**<http://www.freiburger-nachrichten.ch/archiv-grossfreiburg/mini-beaux-ar...>*

**<http://www.laliberte.ch/news/regions/la-decision-du-conseil-communal-es...>*

Droit Suisse

Le contrat de durée déterminée arrive à échéance à la date prévue, sans qu'il soit nécessaire ou possible de le résilier, sauf d'un commun accord ou pour juste motif. Le contrat de durée déterminée qui se prolonge tacitement au-delà du terme prévu par les parties est réputé continuer pour une durée indéterminée.

Si l'employeur et le travailleur concluent une succession de contrats de durée déterminée sans justification particulière (au-delà de deux contrats, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral), le travailleur est empêché de bénéficier des prétentions liées à une durée minimale des rapports de travail (par exemple la protection contre le licenciement en temps inopportun, les indemnités en cas de maladie, etc.). Cette façon de procéder, dite "contrats à la chaîne", constitue un abus de droit. On considère alors l'ensemble des différents contrats comme formant un seul contrat.

(Référence juridique cf. art. 334 CO). Fribourg, le 11 octobre 2016.

État: Liquidé / Déposé le 11 octobre 2016 / Transmis le XXX / Liquidé le 15 février 2017 (Refus)

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 3 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) demandant l'adoption d'un règlement communal concernant la mise en valeur artistique des bâtiments et ouvrages communaux

Murith Simon (Le Centre/PVL).

Développement de la proposition

De nombreux bâtiments construits par la collectivité publique en ville de Fribourg sont valorisés par des œuvres artistiques, généralement d'arts plastiques (peintures, sculptures, installations, ...). La liste serait longue.

Force est cependant de constater que cette volonté de mise en valeur des bâtiments tend à se perdre. En attestent les nombreux crédits d'ouvrage votés ces dernières années qui ne comportaient jamais cet aspect. Tout au plus, une œuvre est-elle achetée, par après, et disposée dans le bâtiment.

La présente proposition demande d'adopter un règlement dont l'instrument principal sera d'allouer une proportion (pourcentage) du budget dévolu à la construction des bâtiments/ouvrages communaux pour une intervention artistique sur une construction. Ce mécanisme de "pour-cent culturel" (ou "Kunst am Bau") vise à promouvoir un environnement architectural et esthétique propre à la ville, à soutenir la création artistique locale, à favoriser l'accès à l'art pour les habitantes et habitants et à affirmer la culture comme élément essentiel du rayonnement de la ville de Fribourg.

Un tel procédé n'est pas nouveau et existe dans d'autres communes notamment en Suisse romande. A titre d'exemple, citons

- le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne (notamment art. 12 de son règlement);
- l'arrêté concernant "la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la Ville ainsi que des espaces publics" de la Ville de Neuchâtel;

- le règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux de la Ville d'Yverdon;
- le Fonds d'art contemporain de la Commune de Meyrin (dans une certaine mesure).

En cas de transmission de la présente proposition, le Conseil communal est appelé à présenter, par Message au Conseil général, un projet de règlement qui règlera en particulier les questions suivantes, sur la base notamment de la réglementation précitée d'autres communes:

- champ d'application;
- montant minimum d'application et pourcentage dévolu à la mise en valeur artistique;
- coordination avec le droit cantonal, en particulier l'article 33 du règlement sur les affaires culturelles (RAC; RSF 480.11);
- nécessité d'un fonds;
- procédure et sélection des projets.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 4 de MM. Marc Vonlanthen (PS), Oliver Collaud (Vert·e·s) David Krienbühl (PLR), Gérald Collaud (CG-PCS) et Christophe Giller (UDC) demandant une révision du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général

Collaud Oliver (Vert·e·s).

Développement de la proposition

Le règlement concernant les jetons de présence du Conseil général actuel est entré en vigueur en 2002. Près de vingt ans plus tard, les activités des membres du Conseil général se sont complexifiées et intensifiées. De plus, les conditions personnelles, professionnelles et familiales de notre société ont passablement évolué sur la même période. Ces différents changements auxquels ont été soumis les membres du parlement communal doivent également trouver réponse dans les règlements qui encadrent leurs activités, dont le règlement sur les jetons de présence du Conseil général.

En ville de Fribourg, les jetons de présence se montent à 80 francs (100 francs pour les membres du Bureau) par séance du Conseil général. Les séances de commission quant à elles sont dotées de jetons variant entre 60 et 80 francs. A titre de comparaison non exhaustive, les parlementaires communaux de Genève touchent 150 francs par séance plénière et un tarif horaire de 115 francs est pratiqué pour les séances de commission. A Lausanne, la séance plénière est rémunérée à hauteur de 80 francs alors que les séances de commission varient entre 80 et 120 francs en fonction du temps, à quoi s'ajoutent des indemnités pour les rapporteurs et pour les frais de garde. Nos collègues bernois touchent quant à eux 130 francs pour une séance de moins de trois heures et 260 francs au-delà.

Les signataires de la présente proposition demandent en conséquence une révision totale du règlement. Cette révision devra se faire sous les angles suivants:

- modernisation du règlement permettant de mieux concilier l'activité de membres du Conseil général avec la vie familiale notamment en prenant en compte des frais de garde des enfants;
- revalorisation des jetons de présence sur la base d'une comparaison intercommunale;
- redéfinition différenciée des jetons de présence en prenant en compte notamment la longueur et la fréquence des séances, les fonctions parlementaires et le travail de préparation effectué.

Les signataires proposent de donner mandat au Bureau du Conseil général pour élaborer la révision dont il est question.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 5 de Mmes et MM. Anne Butty-Revaz, Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Monica Mendez (Vert·e·s), Adrienne Salina, David Krienbühl (PLR) et Pascal Wicht (UDC) demandant l'exonération des taxes d'empiètement pour toute mesure prise par les habitant·e·s et les commerçant·e·s ayant pour but la décoration de Noël

Krienbühl David (PLR).

Développement de la proposition

Cette proposition vise à exclure du champ d'application des taxes d'empiètement toute mesure prise par les habitant·e·s et les commerçant·e·s ayant pour but la décoration de Noël. Sont en particulier visées les décorations telles que les sapins de Noël mis en place par les commerçant·e·s à leur propre charge qui sont aujourd'hui soumis à la taxe d'empiètement. Ce serait un acte fort en faveur des commerçants de notre ville. Cette mesure avait d'ailleurs été préconisée en novembre 2019 par le label "réseau vieille ville (RVV)" dans le cadre de la requalification du Bourg.

Dans ce cadre, les dépositaires proposent une modification de l'article 6 du [règlement communal concernant les taxes d'empiètement sur le domaine communal](#) en ce sens que les commerces et les habitants soient exonérés des taxes d'empiètement concernant les décorations de Noël. Ils resteront obligés de demander une autorisation, soumis à émolument et, potentiellement, à des conditions conformément à l'article 23 du règlement général de police de la Ville de Fribourg.

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 18 de Mmes et MM. Pierre-Alain Perritaz (PS), Liliane Galley (Vert·e·s), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal, par le truchement de ses membres au comité de l'Agglomération de Fribourg, d'étudier le rétablissement de la desserte de l'arrêt Cimetière par la ligne de bus n°1

Perritaz Pierre-Alain (PS).

Développement du postulat

Le cimetière Saint-Léonard constitue l'un des principaux espaces verts de la ville de Fribourg. En plus d'être un important lieu de recueillement, c'est également un milieu riche en biodiversité et un endroit où la population fribourgeoise peut se ressourcer au calme et à l'abri de la circulation automobile. Ce lieu est particulièrement prisé par les personnes âgées, parfois peu mobiles et nécessitant un accès facilité aux transports publics. Les transports publics assurent une desserte régulière du cimetière St-Léonard depuis l'extension de la ligne de tramway en 1913. La ligne de bus aggro 1 a été détournée et l'arrêt "Cimetière" désaffecté afin de permettre les travaux d'agrandissement de la BCF Arena à partir du changement d'horaire de décembre 2018. L'Allée du cimetière, qui longe la BCF Arena, permet à présent à nouveau le passage des bus. Il n'est toutefois pas prévu dans l'horaire 2022 de rétablir le tracé initial de la ligne aggro 1. Les personnes souhaitant actuellement se rendre au cimetière doivent descendre à l'arrêt "Stade-Patinoire" et terminer à pied. Ce trajet représente un obstacle important pour certaines personnes du troisième âge qui peuvent éprouver des difficultés à marcher cette distance supplémentaire. Celles-ci n'ont d'ailleurs pas attendu pour faire savoir leur mécontentement face à cette situation. En témoigne le combat de Mme Liliane Zurcher, dont les démarches sont relatées dans un article paru dans La Liberté le 9 juillet 2021 et qui a donné lieu à plusieurs courriers de lectrices/lecteurs soutenant la réhabilitation de l'arrêt de bus devant l'entrée du cimetière Saint-Léonard. Finalement, il paraît justifié et même nécessaire d'offrir un accès sûr et facilité aux espaces verts et aux lieux de recueillement à une population fribourgeoise dont la part de personnes âgées est de plus en plus importante.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 19 de Mme et M. Océane Gex et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition un espace visible d'affichage aux organisateurs de manifestations

Gex Océane (PLR).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la mise à disposition d'un espace visible aux organisateurs de manifestations importantes, avec un stand et une structure visibles

qu'ils aménageront eux-mêmes en fonction du thème de leur manifestation. Une structure légère permettant d'installer des panneaux d'affichage ferait parfaitement l'affaire. Une telle structure est, par exemple, posée sur la place de la Gare pendant le Festival International de Films de Fribourg (FIFF). La gestion de l'emplacement et de la structure serait confiée aux organisateurs de la manifestation au moyen d'un cahier des charges, sans frais à leur charge. L'espace déterminé et une structure fixe appropriée permettront aux organisateurs de faire de la publicité et de donner des informations utiles concernant leur manifestation auprès de la population qui pourra s'informer sur place.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 20 de Mme et M. Jean-Pierre Wolhauser et Océane Gex (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des boutiques éphémères dans les locaux commerciaux vides

Gex Océane (PLR).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier les possibilités d'aider les boutiques éphémères (pop-up stores) à s'implanter dans des locaux commerciaux vides du centre-ville.

Depuis le début de la pandémie de covid-19, le nombre de pop-up stores souhaitant s'implanter dans les centres-villes a fortement augmenté en Suisse. Malheureusement, ils occupent souvent des locaux mal situés, peu adaptés à leurs besoins, trop chers et ils finissent par se retrouver en périphérie de la ville. Or, les pop-up stores ont besoin de locaux situés dans des lieux de passage afin de gagner en visibilité, de vendre leurs produits, de lancer de nouvelles lignes de produits ou de tester une idée ou un marché.

Le succès de l'initiative Kariyon montre le soutien que la population souhaite apporter aux producteurs locaux. Dans le prolongement de celui-ci, l'implantation facilitée de pop-up stores au centre-ville constituerait une contribution concrète de la Ville de Fribourg au soutien de nos producteurs locaux.

La commune s'est saisie, il y a deux ou trois ans, du dossier des locaux commerciaux vides en ville, en particulier à la rue de Lausanne; la commune a un rôle de facilitateur à jouer afin de rendre les rues commerçantes attractives et vivantes, d'où l'intérêt de favoriser et de renforcer l'implantation des pop-up stores.

Les postulants demandent au Conseil communal:

- d'initier toutes démarches tendant à favoriser l'implantation de pop-up stores au centre-ville;
- de mettre les acteurs en contact au travers de l'organe de la Ville pour l'information et le soutien des entreprises de la Ville;

- de tenir à jour la liste des surfaces commerciales libres et leur spécificité;
- de collaborer avec l'association Fri Up, qui est l'organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg;
- d'étudier des moyens de soutiens financiers (p.ex. fourniture d'une garantie de loyer ou cautionnement de loyer), dans le respect de l'égalité de traitement des autres commerçants, et d'autres soutiens.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 21 de Mmes Stefania Boggian, Camille Goy, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Mathilde Vonlanthen (Vert·e·s), Elisa Nobs (CG-PCS), Elsa Piller (PS), Caroline Revaz, Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Adrienne Salina (PLR) et Marie Giller-Zbinden (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes et des personnes sexisé·e·s dans l'espace public au travers du nom des rues et emplacements en ville de Fribourg

Vonlanthen Mathilde (Vert·e·s).

Développement du postulat

Les villes et leurs aménagements n'échappent pas aux inégalités de genre. L'écrasante majorité de noms de rue portant des noms d'hommes en est un exemple mesurable qui reflète et reproduit ces inégalités. La sous-représentativité des femmes et des personnes sexisé·e·s dans les noms de rues et emplacements participe en effet à leur invisibilisation dans l'espace public aussi bien que dans l'Histoire.

En effet, une étude menée par la RTS en 2019 dans différentes villes romandes conclut qu'à Fribourg, seules 10% des noms de rues et emplacements honorent des femmes¹. Ainsi, seules Adèle d'Affry - bien que sous le pseudonyme masculin "Marcello", Madeleine Eggendorffer, Eleonore Niquille, Catherine Repond, Athénaïs Clément, Sainte-Agnès, Sainte-Catherine, et Sainte-Thérèse ont une rue ou une place à leurs noms.

Si la féminisation des noms de rues et de lieux peut apparaître symbolique, elle répond néanmoins à plusieurs problématiques concrètes. Équilibrer la représentativité des noms de rue, c'est en effet équilibrer la place qui est faite à chacun·e·x dans la ville et s'éloigner d'une ville faite par et pour les hommes². C'est aussi reconnaître à sa juste valeur la place des femmes et des personnes sexisé·e·s dans l'histoire de notre ville, canton et pays, et rendre visibles et accessibles leurs accomplissements en vue de construire un avenir égalitaire et inclusif.

¹ <https://www.rts.ch/info/suisse/10294118-seules-71-des-rues-portant-le-nom-de-personnalites-honorent-les-femmes.html>

² Voir RAIBAUD Yves, "La ville faite par et pour les hommes", 2015.

D'autres villes de Suisse romande ont déjà fait un premier pas vers une représentation plus équilibrée dans leurs noms de rues et emplacements; Genève¹, Lausanne² et Neuchâtel³ ont ainsi décidé de nommer plusieurs rues d'après des personnalités féminines, alors que Lausanne⁴ et Vevey⁵ ont baptisé une place de leur centre-ville "place du 14 juin" en l'honneur de l'inscription dans la constitution suisse du principe d'égalité le 14 juin 1981 et de la mobilisation massive des 14 juin 1991 et 2019.

En ville de Fribourg, plusieurs initiatives ont également permis de mettre en lumière cette thématique. On pense, par exemple, aux actions du collectif de la grève féministe rebaptisant plusieurs rues et places fribourgeoises lors des mobilisations du 14 juin, aux balades historiques guidées organisées par l'association Femmes à Fribourg, ou encore au parcours "les (in)connues" récemment proposé par la ville de Fribourg. Donner une plus grande visibilité aux femmes et aux personnes sexisées dans l'espace public, en leur accordant notamment plus de noms de rue et emplacements, serait un pas concret et important pour mieux visibilité et légitimer leur présence dans les rues et leur rôle dans l'Histoire.

Pour ces raisons, nous demandons au Conseil Communal d'étudier la possibilité d'augmenter la représentativité des femmes et des personnes sexisées dans l'espace public, en consultation et collaboration avec les associations fribourgeoises actives dans ce domaine, notamment en:

- nommant des rues et emplacements actuellement dépourvus de noms, et/ou renommant des rues et emplacements, d'après des femmes et des personnes sexisées, ou d'après des noms féminins;
- nommant ou renommant une rue ou un emplacement central en l'honneur du mouvement féministe des 14 juin 1991 et 2019 qui a marqué les luttes pour l'égalité et mobilisé massivement la population.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 22 de Mme et M. Raphaël Casazza et Adrienne Salina (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une passerelle en bois pour piétons et cyclistes afin d'accéder au site de blueFACTORY depuis le parc du Domino et le quartier de Beaumont

Casazza Raphaël (PLR).

Développement du postulat

Le quartier d'innovation blueFACTORY fait l'objet d'un PAC cantonal depuis 2017 (cf. figure 1). Ce dernier prévoit notamment un accès à mobilité douce entre le quartier de Beaumont-Vignettaz et le quartier de Pérolles. Le site de blueFACTORY est relativement compliqué d'accès

¹ <https://www.geneve.ch/fr/actualites/ville-geneve-feminise-noms-rues>

² <https://www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/egalite-et-diversite/100-femmes.html>

³ <https://www.neuchatelville.ch/fr/medias/actualites/detail/la-ville-de-neuchatel-va-rebaptiser-un-espace-du-nom-de-tilo-frey/>

⁴ <https://www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/egalite-et-diversite/femmes-espace-public/place-14-juin.html>

⁵ https://www.vevey.ch/Place_14-Juin

pour la mobilité douce et réduite, notamment via le passage du Cardinal et par conséquent peu attractif pour les non-habitués.

Les postulants demandent de prévoir cette liaison au plan financier dès 2022 et d'étudier une ou plusieurs variantes de tracé pour accéder à blueFACTORY par une passerelle à mobilité douce surplombant la ligne CFF depuis le parc du Domino d'un côté et le quartier de Beaumont de l'autre.

Les postulants invitent le Conseil communal à associer la HEIA, les compétences disponibles sur le site de blueFACTORY, notamment le Wood-ID et le SLL de l'EPFL en vue d'élaborer un projet durable et innovant. Une idée serait de réaliser une passerelle légère pour piétons et vélos en bois (par exemple de la région) avec un revêtement antidérapant.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 23 de Mme et M. Rana Bassil et Benoît Dietrich (PS) demandant au Conseil communal d'établir une stratégie d'affichage non commerciale promouvant l'offre locale en matière culturelle et sportive

Dietrich Benoît (PS).

Développement du postulat

Le présent postulat demande au Conseil communal de mettre en place, dans le cadre de la concession donnée à la SGA, une stratégie d'affichage non commerciale qui favorisera la promotion culturelle et sportive et qui mettra en avant la richesse de l'offre locale.

Le postulat se base sur les constats suivants:

1. Dans sa réponse au postulat n° 69 de la dernière législature (2016-2021), le Conseil communal déclarait que "le récent renouvellement (début 2019), pour une durée de dix ans, de la concession d'affichage relative à la publicité extérieure (...) offre dans ce contexte des options efficaces et innovantes dont la Ville entend profiter pour développer et étendre ses canaux d'information officiels. Une stratégie concertée avec Fribourg-Tourisme ainsi qu'avec les partenaires culturels ou associatifs concernés semble toutefois indispensable pour mener à bien un tel projet".
2. Durant l'été 2021, des affiches ont fleuri sur les panneaux du centre-ville, annonçant les différents festivals présents en ville à cette période, mettant ainsi en valeur l'agenda culturel de l'été.

3. Le 8 septembre 2021, la Ville de Genève franchissait le pas en acceptant l'initiative "zéro pub", décidant de revoir sa politique d'affiche publique en y enlevant toute publicité commerciale¹.
4. Un agenda culturel est présent dans le journal 1700 ainsi qu'en ligne.
5. Le prix d'une affiche numérique SGA à l'arrêt de bus de la place de la Gare est de 6'072 francs² par semaine sans rabais, ce que quasiment aucune association locale ne peut se payer. Cette difficulté d'accessibilité favorise la promotion de produit de surconsommation et est une charge lourde pour le peu d'entreprises culturelles qui l'utilisent.

Nous demandons donc au Conseil communal de passer à la vitesse supérieure et d'étudier la possibilité de proposer de l'espace d'affichage aux sociétés locales de la ville et d'abandonner la pollution visuelle que nous inflige l'affichage à but lucratif. Nous demandons également au Conseil communal d'engager une discussion avec les autres propriétaires des panneaux d'affichage pour avoir une uniformité sur le territoire de la ville.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 24 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives

Krienbühl David (PLR).

Développement du postulat

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a d'ores et déjà largement expliqué qu'il y a des déficits dans la santé de la population qui pourraient être enrayés par une intensification de l'activité physique. Le potentiel en ville de Fribourg n'a pas encore été assez exploité. Des sociétés sportives se plaignent régulièrement qu'il n'y a pas assez de disponibilités concernant les halles de sport. Des clubs d'unihockey, de handball, de futsal, de volleyball et des sociétés de gymnastique ont de la peine à obtenir des salles pour leurs entraînements.

Cette situation pourrait être améliorée de trois manières:

Premièrement, il serait bienvenu de réviser le règlement d'utilisation des installations sportives en termes d'horaires et de donner la possibilité d'utiliser ces installations jusqu'à 22.30 heures en semaine, par exemple, et d'être beaucoup plus flexible sur les périodes de vacances d'automne et à Pâques ainsi que pour les demandes sur les week-ends, et de digitaliser et d'harmoniser le système des clés afin de ne pas prolonger les horaires de travail des concierges, mais aussi de responsabiliser les utilisateurs avec des solutions digitales facilement contrôlables.

¹ <https://www.rts.ch/info/regions/geneve/12477084-linitiative-zero-pub-en-ville-de-geneve-franchit-un-pas-decisif.html>

² <https://ecalculator.posterdirect.ch/>

Dans ce sens, il n'y a pas d'investissements colossaux à effectuer pour faciliter la vie des clubs et du Service des sports de la Ville de Fribourg.

Deuxièmement, la Ville de Fribourg pourrait chercher des halles ou des salles qui ne sont pas utilisées pour le but initialement prévu. Dans cette catégorie, on peut notamment citer le cas de la Salle des fêtes. Il existe également des salles qui appartiennent à l'Etat de Fribourg et qui sont excessivement chères, et de ce fait, peu attractives pour les clubs de sport. Il serait peut-être judicieux d'analyser si la Ville de Fribourg et l'Etat de Fribourg ne pourraient pas discuter d'une nouvelle convention tarifaire à propos des infrastructures propriétés de l'Etat de Fribourg sises sur le territoire communal.

Toutes ces halles et ces salles pourraient certainement être mieux exploitées par des clubs de sport et des sociétés de gymnastique. Par ce biais, on pourrait également optimiser sans devoir investir d'énormes sommes d'argent.

Troisièmement, il existe aussi parfois des projets privés concernant de salles de sport. Ce genre de salles peuvent être construites et financées par des privés. Seul hic, le terrain nécessaire pour de telles salles n'est que peu disponible. Pour résoudre ce problème, une liste publique des terrains disponibles pour de tels projets devrait voir le jour.

Il serait également envisageable de transformer une ancienne halle de production en salle de sport en y posant des sols adéquats. Dans ce cas, on devrait également établir une liste publique des objets disponibles.

Le Conseil communal est chargé de vérifier la possibilité d'une révision du règlement d'utilisation des installations sportives pour gagner en souplesse et flexibilité pour les clubs. Le Conseil communal est aussi mandaté afin d'analyser où il existe des halles de sport potentielles qui pourraient être mises à disposition des clubs sportifs et des sociétés de gymnastique. En plus, le Conseil communal vérifiera l'opportunité de discussions avec l'Etat de Fribourg concernant les infrastructures étatiques sises sur le territoire communal. Pour terminer, le Conseil communal vérifiera aussi la possibilité des terrains disponibles pour y construire de nouvelles salles ou s'il existe d'anciennes halles de production qui pourraient être transformées en salles de sport.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 25 de Mmes et M. Bettina Noll, Valentine Mauron et Jean-Marie Pellaux (Vert·e·s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de construire des aires de jeux participatives et créatives à l'extérieur et/ou à l'intérieur

Noll Bettina (Vert·e·s).

Développement du postulat

L'accès aux jeux et aux loisirs sont des droits fixés par la Convention des droits de l'enfant (ONU¹). En 2019, plus de 6'000 enfants de moins de 16 ans vivent dans la ville de Fribourg.

Depuis quelques années, pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents, la Ville de Fribourg a mis un accent important sur la modernisation et la construction de plusieurs aires de jeux. Si ces aires de jeux donnent différentes possibilités de découverte et d'amusement, il n'existe pas d'emplacement pour les enfants et les jeunes qui offre suffisamment d'espace pour le jeu libre, l'invention et l'expérimentation. En d'autres termes, il manque dans la ville de Fribourg une place de jeux où les enfants et les adolescents peuvent façonner et déterminer leur environnement (de jeux) et ainsi développer leurs compétences physiques, mentales et sociales. Le jeu libre, l'initiative personnelle et la créativité y seraient encouragés. Une aire où, avec les conseils et l'aide des adultes, il serait possible de créer des équipements de terrain de jeux, de construire ou d'apprendre à utiliser soigneusement les ressources. De tels espaces de jeux et d'aventure ont été développés dans de nombreuses villes suisses, d'une part dans des espaces extérieurs (aire de jeux "Schützenweg" à Berne, aire de jeux Robinson à Bienne) et d'autre part intérieurs (aire "Bimano" à Berne, aire "Spielestrich Kaserne" à Bâle). Les expériences menées dans ces différentes villes montrent que de tels espaces permettent également un renforcement de la cohésion sociale et de la participation en mettant en présence un public intergénérationnel et en proposant un espace qui permet la réalisation de projets.

Pour les deux types d'espaces de jeux, l'implication des partenaires locaux, des enfants et des jeunes serait envisagée. La création de tels espaces dans notre ville signifierait une valeur ajoutée pour les familles et constituerait une avancée vers les objectifs de l'agenda (3, 4, 11).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

¹ Article 31 de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989, entrée en vigueur en Suisse en 1997

- n° 26 de Mmes et M. Elisa Nobs (CG-PCS), Giulia Tognola (Vert-e-s), Marie-Claire Rey-Baeriswyl et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre proche des Grand-Places

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre 20 km/h aux environs des Grand-Places, de la sortie du rond-point à l'entrée des parkings des Grand-Places.

Ce lieu est un espace public très sollicité: de nombreux-ses jeunes s'y réunissent, d'autres habitant-e-s prennent une pause aux cafés de l'Equilibre et de Gemelli, d'autres encore profitent d'un moment calme sur les bancs derrière Fribourg Centre.

Cette zone, en plus d'être un passage public, est donc un lieu de vie pour la population: la mise en place d'une zone de 20 km/h donnerait plus de sécurité (les automobilistes y roulent souvent trop vite et constituent un danger pour les piéton-ne-s) et transformerait cet espace en une zone de rencontre favorisant la mixité des usages.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 27 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une meilleure cohabitation entre les usagers de la zone piétonne et de la zone 20 au centre-ville par une meilleure signalisation et des aménagements urbains

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier un concept pour une meilleure cohabitation entre les usagers (à pied, à vélo, E-trottinette, planche à roulettes, voiture et bus dans les zones 20) et les commerçants/restaurateurs, à la rue de Romont, le square des Places et la rue de Lausanne.

La zone piétonne au centre-ville s'est développée ces dernières années, en particulier grâce à l'extension des terrasses voulues par le Conseil communal et le Conseil général depuis la pandémie du covid-19. Cette situation amène régulièrement à des différends entre les usagers et les commerçants/restaurateurs. La sécurité des piétons n'est de fait plus garantie à cause du danger que représentent bon nombre de cyclistes, de E-trottinettes et de planches à roulettes descendant trop souvent à vive allure la rue de Lausanne ou empruntant la rue de Romont, le matin en particulier. Aucune pancarte ne signale l'autorisation de circuler à vélo à la rue de Romont ou de descendre la rue de Lausanne. De nombreuses pistes cyclables ont été ou vont être introduites en ville de Fribourg. Les piétons devraient donc pouvoir jouir pleinement et en

toute sécurité des zones qui leur sont réservées. Le stationnement des vélos contre les vitrines ou façades des commerces, alors qu'il y a un parc de stationnement à la rue du Criblet, perturbe également le passage.

Dans la zone 20, entre la rue de Romont et le square des Places, la cohabitation entre ceux qui traversent et les voitures et bus qui les croisent n'est pas simple. Encore dernièrement, un accident entre une automobiliste descendant la rue de l'Hôpital et un cycliste qui traversait la zone 20 en direction de la rue de Romont a failli se produire.

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier:

1. pour la zone piétonne

- a) une signalisation adaptée pour les vélos par la pancarte complémentaire "vélos autorisés uniquement avec tempo de marche" "Velo gestattet nur im Schrittempo" (SSV art. 33 al. 4);
- b) l'affichage visible des règles pour les cyclistes, trottinettes électriques et planches à roulettes pendant les marchés du mercredi et les autres manifestations (braderie, marché de Noël);
- c) d'inciter les cyclistes à parquer leur vélo sur les places de stationnement qui leur sont destinées, par exemple à la rue du Criblet, et non contre les vitrines ou façades des immeubles, par la pose de pancartes;
- d) de profiter de l'extension de la zone piétonne à la rue de l'Abbé-Bovet et à la rue du Temple pour régler le flux des cyclistes dont beaucoup ne font que transiter et pour augmenter les places de stationnement pour vélos;
- e) d'étudier l'aménagement de mobilier pour que la zone piétonne soit plus conviviale et rassurante pour tout le monde.

2. pour la zone 20

- a) un marquage visible au sol avant d'entrer dans la zone 20 pour les automobilistes et les chauffeurs de bus, ainsi que la pose de panneaux avertissant les usagers (à pied, à 2 ou 4 roues) à plus d'attention et de prudence.

Les mesures à étudier ci-dessus compléteront la campagne lancée dernièrement pour plus de fair-play sur les routes à Fribourg.

<https://laliberte.ch/info-regionale/transport/unecampagne-pour-le-fair-play-routier-lancée-a-Fribourg-617693>

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 28 de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un formulaire électronique sur le site internet de la Ville permettant de signaler des dégâts ou des dysfonctionnements dans des bâtiments communaux à l'usage public ou d'infrastructures publiques

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la mise en service d'un formulaire électronique, tel qu'il existe pour annoncer des déménagements, permettant à la population de signaler des dégâts ou dys/non-fonctionnements dans des bâtiments communaux, tels que écoles et installations sportives, ainsi qu'à des infrastructures publiques (exemples: trous dans la chaussée, coupures d'eau non annoncées, éclairage des rues, de routes ou d'arrêts de bus défectueux). Les dégâts, suite à des actes de vandalisme sur des places d'écoles, de jeux, sur du mobilier urbain, des panneaux publicitaires ou du tagage de bâtiments publics, pourront également être signalés par ce formulaire.

L'annonce des faits précités permettra à l'administration communale et aux entreprises concernées de prendre rapidement des mesures pour signaler et réparer les dégâts ou pour remédier aux dys/non-fonctionnements des infrastructures en question.

Le formulaire pourra ainsi être utilisé à l'intérieur des services communaux.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

D. Réponse aux questions

- n° 4 de Mme Véronique Grady (PLR) relative aux pannes des radars, ainsi que des feux de régulation ou de circulation

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 31 mai 2021, Mme V. Grady posait la question suivante:

Ma question concerne les pannes des radars et feux de régulation ou de circulation.

L'entretien des machines et appareils s'élevait à 87'000 francs dans le budget 2020 et à 157'000 francs dans le budget 2021. La maintenance et l'étalonnage des appareils radars pour les feux se montaient respectivement à 42'000 et 87'000 francs. Dans les comptes 2020 que nous venons

de recevoir, les charges pour le matériel et installations sont de 94'587.65 francs alors qu'elles étaient de 47'398.70 francs en 2019. Quant à l'entretien des installations lumineuses, le montant inscrit au budget s'élève à 17'000 francs en 2020 et 20'000 francs en 2021.

Fort de ce constat, je souhaiterais poser les questions suivantes au Conseil communal:

1. Quel montant est dédié aux dépannages des radars et feux de régulation?
2. La sensibilité des appareils ayant accrue, quel est le nombre de pannes répertorié par année par type d'appareils et quels sont les radars et feux de régulation concernés par ces pannes?
3. Selon le chef du Service de la police locale et de la mobilité, aucune démarche n'est entreprise actuellement pour rechercher les causes de ces pannes. Dès lors, quelle procédure comptez-vous mettre en place pour détecter l'origine de ces pannes, adapter les installations en conséquence et éviter des frais de dépannage récurrents et renforcer la sécurité routière?

Réponse du Conseil communal

La rubrique 401.3151.00 (anciennement 401.315.00) nommée "Entretien des machines et appareils" regroupe les éléments suivants: réparation et étalonnage des installations radars (CHF 86'000.-), réparations et entretien des parcomètres (CHF 45'000.-), réparations et entretien des installations du nouveau parking de Saint-Léonard (CHF 25'000.- selon estimation), chiffres basés sur le budget 2020.

Les causes de l'augmentation du budget concernant l'entretien des installations radars entre 2020 (CHF 42'000.-) et 2021 (CHF 87'000.-) sont:

- mise en service d'une nouvelle installation de contrôle sur le carrefour de Beaumont (CHF 5'000.-);
- provision pour l'étalonnage des installations de contrôle à la suite de travaux de réaménagements routiers (CHF 15'000.-);
- provision pour la mise à jour des installations radars pour répondre aux nouvelles normes (pré-information reçue en 2019, une estimation nous a été transmise par notre fournisseur pour la réalisation de cette mise à jour en 2020: CHF 25'000.-).

Pour votre information, en 2019, le coût pour la certification des différentes installations radars s'est monté à CHF 22'790.-. Pour 2020, à CHF 28'805.-. En 2020, le montant pour la réparation d'une installation de contrôle s'est élevé à CHF 1'368.- (coût total de l'entretien des installations radars est de CHF 30'173.-). Le nombre de pannes pour l'année 2020 était de deux (une a nécessité l'envoi de l'appareil en réparation, défaut sur la carte principale). La panne n'a pas touché un carrefour en particulier vu que les appareils peuvent être installés sur tous les endroits. De ce fait, en cas d'absence d'un ou de plusieurs appareils de mesures, un tournus est organisé pour garantir le contrôle sur les différents carrefours. Au vu du faible nombre de pannes de nos appareils radar, il n'est pas prévu de mettre en place une procédure particulière.

Concernant la mise à jour des installations, une information plus complète nous est parvenue au mois d'avril de cette année de la part de notre fournisseur. La mise à jour devra uniquement s'effectuer lors d'une panne ou d'une réparation d'un appareil radar. Le montant global, après examen des appareils par notre fournisseur, s'élève à CHF 20'925.-.

Le solde de la variation de la rubrique 401.315.00 entre 2020 et 2021 est due à la prise en compte des coûts d'exploitation suite à l'ouverture à la fin de l'année 2021 du nouveau parking de Saint-Léonard (estimation des coûts à CHF 25'000.-).

L'augmentation des charges dans les comptes 2020 est due à la modification du parc des horodateurs de la Ville de Fribourg rendue nécessaire pour entamer le processus de dématérialisation des tickets de stationnement (CHF 40'407.-). Au vu de l'implémentation toujours plus nombreuse d'applications pour le paiement dématérialisé du stationnement et la tendance accrue des utilisatrices et utilisateurs d'utiliser ces nouvelles solutions de paiement, la décision a été prise de prendre le virage de la virtualisation également pour les tickets de stationnement émis par les horodateurs. De ce fait, une adaptation du logiciel des horodateurs était nécessaire. Une partie des coûts de cette adaptation a été prélevée sur cette rubrique en 2020.

La réalisation et la maintenance des feux de signalisation sont de la compétence du Service de la mobilité de la Ville de Fribourg. Celui-ci consacre environ CHF 20'000.- par année sur son budget de fonctionnement pour l'entretien du matériel, les adaptations et remplacements nécessaires ainsi que les réparations dues aux pannes et au vandalisme. Pour rappel, la Ville de Fribourg dispose de dix carrefours à feux ainsi que de huit traversées régulées dont elle a la charge.

Grady Véronique (PLR). Je suis satisfaite de la réponse et remercie M. le Conseiller communal.

- n° 9 de M. Jean-Marie Pellaux (Vert.e-s) relative aux éléments décoratifs des terrasses d'établissements publics et à la directive 300.11 du 6 février 2017 y relative

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 28 juin 2021, M. J.-M. Pellaux posait la question suivante:

En déambulant dans les rues de la ville de Fribourg, j'ai pu constater que quelques rares terrasses d'établissement public sont garnies de fleurs ou de plantes alors que la majorité des autres ne le sont pas. Je me suis entretenu avec plusieurs restaurateurs et restauratrices et, en l'occurrence, ce n'est pas leur volonté, ni les moyens financiers ou ni encore l'envie qui manquent. C'est une directive et son application qui les en empêchent.

C'est la directive 300.11 du 6 février 2017 relative aux terrasses d'établissements publics, les terrasses bien sûr qui sont sur le domaine public, qui stipule à son article 5 que "les éléments décoratifs tels que les bacs à plantes ou cloisons légères ne sont en principe pas admis".

Les tenanciers et tenancières d'établissements publics qui ignorent ce point du règlement ou qui tentent de passer en force sont rapidement remis à l'ordre par la Police locale. Certains ont entendu que ce point-là de la directive était motivé par le fait que ces bacs n'avaient "aucune valeur biologique".

Mes questions sont donc les suivantes:

- Qu'est-ce qui motive ce point-là de la directive? S'il se justifie par un manque d'apport biologique, comment cet apport biologique se définit-il? Comment justifier la présence de bacs à fleurs dans la ville de Fribourg?
- Sachant que, selon la directive, "les bacs à plantes ne sont en principe pas admis", quels sont les critères d'admission et d'application de ce point-là?
- Ne faudrait-il pas revoir ce point-là et autoriser des terrasses fleuries et verdies?

Réponse du Conseil communal

La Ville de Fribourg met à disposition le domaine public pour l'implantation des terrasses des restaurateurs privés. Elle fixe par conséquent en contrepartie des objectifs de qualité de ses espaces publics. Ces objectifs sont précisés dans la directive 300.11 du 6 février 2017. Les visions des exploitants en matière d'aménagement de leurs terrasses sont certainement bien intentionnées mais elles sont matérialisées avec plus ou moins de goût, démontrant que l'esthétique est une notion très subjective. Afin d'harmoniser la pratique et d'atteindre l'objectif de qualité qu'elle s'est fixé, la Ville de Fribourg a rédigé des principes de base.

Dans cette directive, il est ainsi stipulé que *"les éléments décoratifs tel que les bacs à plantes ou cloisons légères ne sont en principe pas admis"*. Cependant, la Ville étudie actuellement l'opportunité d'élargir la directive dans le sens proposé de la question, tout en répondant aux différentes exigences liées à la préservation des sites patrimoniaux et aux autres contraintes d'usage du domaine public. Il s'agit notamment de tenir compte de l'impact des aménagements floraux sur le domaine public par rapport à l'accès des véhicules de livraison, au nettoyage de la voie publique ou encore au passage des piétons. Il est à relever que des restaurateurs ont profité de la procédure spéciale Covid autorisant l'extension provisoire de la surface des terrasses pour installer des bacs à plantes.

Sur la base de cette procédure spéciale, qui vise à permettre aux tenanciers d'établissements publics de compenser la perte de capacité induite par les mesures sanitaires (distance entre les tables, limitation de la capacité par table), plusieurs restaurateurs ont profité de poser des bacs pour délimiter la surface de leur terrasse étendue. D'entente avec l'Inspectorat des constructions et la Police locale, plusieurs solutions ont été admises, notamment l'installation de bacs à plantes aux extrémités de la terrasse. Il a en effet été jugé que durant cette période particulière et au vu des circonstances (régime dérogatoire), il convenait d'avoir une approche souple et de ne pas être trop exigeant en matière de qualité d'aménagement. Il va de soi que lorsque les extensions de terrasses prendront fin, le régime ordinaire prévu par la directive communale sur les terrasses sera à nouveau appliqué.

La durée de la procédure spéciale a pour l'heure été limitée au 31 octobre 2021, soit à la date correspondant à la fin de la période des terrasses d'été selon la directive communale, une prolongation étant toutefois possible en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Une clause prévoit que les autorisations seront automatiquement révoquées le jour où les mesures sanitaires auront été entièrement levées.

Une directive révisée devrait à ce moment-là reprendre le relais et proposer également des installations de bacs à plantes.

Pellaux Jean-Marie (Vert-e-s). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 10 de Mme Monica Mendez (Vert-e-s) relative aux coûts et bénéfices internes et externes de la mobilité privée motorisée sur le territoire communal

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 28 juin 2021, Mme M. Mendez posait la question suivante:

"Une étude sur les coûts et bénéfices internes et externes de la mobilité privée motorisée intégrant l'impact sur l'environnement, l'espace public, la santé, le bâti et l'économie locale a-t-elle été réalisée pour la ville de Fribourg ou pour son agglomération? Existe-t-il des indicateurs qui permettraient d'établir la réalité chiffrée de l'impact de la mobilité individuelle motorisée sur les habitant-e-s et la ville, ainsi que d'évaluer les politiques publiques de mobilité douce menées jusqu'à présent? Si c'est le cas, serait-il envisageable de présenter un tel rapport dans un avenir proche?"

Enfin, la récente initiative communale a démontré l'importance d'informer la population sur les coûts cachés pour la collectivité d'une mobilité individuelle motorisée. Où en sont les processus participatifs en termes de mobilité en ville de Fribourg?"

Réponse du Conseil communal

- Une étude sur les coûts et bénéfices internes et externes de la mobilité privée motorisée intégrant l'impact sur l'environnement, l'espace public, la santé, le bâti et l'économie locale a-t-elle été réalisée pour la Ville de Fribourg ou pour son agglomération?

Les transports et la mobilité engendrent de nombreux coûts et bénéfices, dont une partie est directement perceptible par les usagers, comme le prix de l'essence, du billet de train ou encore des avantages, comme par exemple la notion de confort et de temps. En payant pour l'essence ou pour le billet de train, les usagers assument une partie des coûts qu'ils occasionnent. Mais il y a des coûts qui, bien qu'étant occasionnés par la mobilité, ne se répercutent pas sur son prix. Ils sont appelés coûts externes et surviennent sous forme de dommages causés dans des domaines variés comme l'environnement, les accidents, la santé. Ils sont assumés par des tiers, par la collectivité, voire par les générations futures.

Une telle étude sur les coûts externes ne peut pas être réalisée par la Ville (ou l'Agglo) car elle nécessite un large spectre d'analyse et demande un vaste panel de compétences (expert en santé, économie, pollution, énergie, génie-civil, sociologue, etc.). Ce type d'étude nécessite également d'avoir à disposition une masse de données et d'indicateurs que la Ville n'a pas et qu'il serait très complexe de réunir (diagnostic). Ce type d'étude ferait sens à un niveau plus élevé, comme la Confédération.

En juillet 2021, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) a publié une étude sur les coûts et bénéfices externes des transports en Suisse, portant sur les transports par route, rail, avion et bateau, sur la base de données mesurées en 2018. Ce document, disponible en libre accès sur le site de la Confédération, permet d'obtenir un grand nombre d'informations à l'échelle nationale.

Lien sur l'étude de l'ARE:

https://www.are.admin.ch/dam/are/fr/dokumente/verkehr/publikationen/externe_kosten_undnutzendesverkehrsinderschweiz.pdf.download.pdf/couts_et_beneficesexternesdestransportsensuisse.pdf

- Existe-t-il des indicateurs qui permettraient d'établir la réalité chiffrée de l'impact de la mobilité individuelle motorisée sur les habitant-e:s et la ville ainsi que d'évaluer les politiques publiques de mobilité douce menées jusqu'à présent?

Il existe beaucoup de chiffres, mais aucun indicateur qui permettrait de connaître l'impact réel et complet de la mobilité privée. Le plus souvent, les études et chiffres à disposition concernent uniquement l'infrastructure, comme les coûts des routes et de leur entretien ou encore le coût au kilomètre de tel type de transport.

Les effets du transport sur l'environnement et la santé devraient prendre en compte les dommages à la nature et aux paysages (coûts dus à la perte et au morcellement d'espaces de vie pour la faune et la flore), la pollution atmosphérique (coûts sanitaires, coûts environnementaux, etc.), le bruit, les accidents. Ici aussi, la complexité de la question nécessite plutôt un traitement à large échelle (Confédération ou Cantons). L'étude réalisée par l'ARE permet de chiffrer cela au niveau national et indique que les coûts externes des transports se chiffrent à 13.7 milliard de francs (2018), avec une part de 71% (9.7 milliards) pour le transport privé par route (personnes = 57%, marchandises = 14%). La même étude indique que les bénéfices externes de la mobilité douce pour la santé se chiffrent à 1.4 milliard.

- Si c'est le cas, serait-il envisageable de présenter un tel rapport dans un avenir proche?

La Ville (et sans doute l'Agglo également) n'a pas les compétences et les moyens de mener à bien une telle étude, du moins si on veut vraiment couvrir l'ensemble de cette thématique.

- Enfin, la récente initiative communale a démontré l'importance d'informer la population sur les coûts cachés pour la collectivité d'une mobilité individuelle motorisée. Où en sont les processus participatifs en termes de mobilité en Ville de Fribourg?

Les projets qui comportent un volet participatif sont actuellement des projets d'urbanisme / architecture, mais ils associent en principe toujours des composantes mobilité et stationnement.

Le Service de la mobilité soumet pour discussion et préavis de manière régulière ses projets à la Commission pour la mobilité douce, enfin il collabore et dialogue avec:

- les associations de quartier;
- les associations directement concernées (par exemple Pro-vélo, Afcas, etc.).

Mendez Monica (Vert-e-s). Je remercie M. le Conseiller communal pour la réponse. Je suis simplement étonnée de voir qu'il n'existe pas d'indicateurs pour l'évaluation de l'impact de la mobilité individuelle motorisée sur les habitant-e-s et je suis contente de voir que le postulat précédent a été transmis. J'espère que cela pourra pallier à cette lacune. Merci.

- n° 11 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à la gestion communale de la crise sociale postpandémique

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 28 juin 2021, M. M. Vonlanthen posait la question suivante:

"Ma question porte sur la crise sociale, qui est en train de s'ouvrir devant nous, alors que nous nous préparons à passer un bel été. On sait qu'un des effets de la pandémie est d'avoir accru de manière drastique les inégalités sociales. Dans ce contexte, j'aurais quatre questions à poser au Conseil communal.

1. Le Conseil communal partage-t-il le constat et le souci que j'ai brièvement esquissé ici?
2. Les excédents enregistrés aux Comptes 2019 ont été attribués à des aides d'urgence en lien avec la pandémie. Le groupe socialiste constate que seuls 40'000 francs, soit à peine plus de 1%, ont été attribués à des aides humanitaires et sociales. Aujourd'hui, de nombreuses villes débloquent des fonds importants pour soutenir l'action sociale. Comment le Conseil communal entend-il aborder la crise sociale qui n'épargnera pas Fribourg? Plus spécifiquement, le Conseil communal est-il prêt à débloquent une part substantielle des 1.3 millions de francs d'excédents aux Comptes 2020 pour juguler les effets de la crise sociale?
3. L'attribution des aides d'urgence se fait sur demande. Il s'agit donc d'une procédure volontaire et subsidiaire à d'autres aides. Le Conseil communal est-il prêt, en ce qui concerne l'action sociale et humanitaire, à entreprendre rapidement une démarche plus

proactive en consultant les institutions sociales au front, ceci afin de connaître leurs besoins et l'état de la situation sociale en ville de Fribourg?

4. Le Conseil communal peut-il envisager de soutenir les institutions sociales actives sur le territoire communal par des moyens financiers appropriés mis à disposition sur le modèle des aides d'urgence de 600'000 francs aux acteurs économiques par le biais de l'AFCAS l'année dernière?"

Réponse du Conseil communal

1. Le Conseil communal partage-t-il le constat et le souci que j'ai brièvement esquissé ici?

Der Gemeinderat ist sich bewusst, dass die sozialen und wirtschaftlichen Folgen der Covid-Pandemie teilweise verzögert eintreten können. Es ist zudem anzunehmen, dass sich die Situation für viele vulnerable Personen, welche bereits in einer schwierigen finanziellen Lage waren, verschlechtert. Es liegen uns diesbezüglich aber keine Zahlen vor. An einer Tagung der Städteinitiative Sozialpolitik, bei welcher die Stadt Freiburg Mitglied ist, wurde von Monika Bütler, Ökonomin und Mitglied der National Covid-19 Science Task Force aufgezeigt, dass das verfügbare Einkommen während der Coronakrise bei Geringverdienenden deutlich sank. Wie Bütler wies auch Markus Kaufmann, Geschäftsführer der SKOS, auf die Risikogruppe der Selbständigen hin. Ihre finanzielle Absicherung ist für solche Krisenfälle ungenügend. Für die Städte bedeutsam ist, dass vor allem Niedriglohnbranchen, die in städtischen Gebieten stärker vertreten sind, wie zum Beispiel das Taxigewerbe, die Event- und Kulturbranche oder das Gastgewerbe, betroffen sind. Wie in der Medienmitteilung vom 11. Juni zitiert wird "funktioniert das System der sozialen Sicherung grundsätzlich auch in Pandemiezeiten. Trotzdem wurde in den Städten eine bisher nicht gekannte Armut sichtbar. Lücken bestehen unter anderem bei Ausländerinnen und Ausländern, bei Selbständigerwerbenden und bei prekär Beschäftigten im Niedriglohnbereich".

2. Les excédents enregistrés aux Comptes 2019 ont été attribués à des aides d'urgence en lien avec la pandémie. Le groupe socialiste constate que seuls 40'000 francs, soit à peine plus de 1%, ont été attribués à des aides humanitaires et sociales. Aujourd'hui, de nombreuses villes débloquent des fonds importants pour soutenir l'action sociale. Comment le Conseil communal entend-il aborder la crise sociale qui n'épargnera pas Fribourg? Plus spécifiquement, le Conseil communal est-il prêt à débloquent une part substantielle des 1.3 millions de francs d'excédents aux Comptes 2020 pour juguler les effets de la crise sociale?

En 2020, le Conseil communal a mis sur pied une cellule Covid-19 afin de mettre en œuvre les soutiens financiers dans divers domaines. Concernant le social, le Service de l'aide sociale et l'Administration générale (secteur Cohésion sociale) ont été chargés d'évaluer les besoins en lien avec les prestataires actifs sur le terrain et de faire de propositions de soutien. Le montant de 40'000 francs mentionné par les questionnaires concerne le premier paquet urgent d'aides, allouées aux institutions suivantes en avril 2020:

Cartons du cœur
Saint-Bernard du Cœur
Banc public
Point d’Ancre
Fri-Santé
Lire et Ecrire
Entraide protestante Suisse
Croix Rouge fribourgeoise
Caritas Suisse
Chaîne du bonheur

En octobre 2020, un deuxième paquet d’aide dans le domaine social a été attribué, à hauteur de 343'200 francs. Les acteurs qui ont bénéficié de ce soutien sont les suivants:

Association lire et écrire
Espacefemmes
Fondation le Tremplin
Fondation Intégration pour tous IPT
Maison de la petite enfance
Point rencontre fribourgeois
Pro Junior Fribourg (ex Pro Juventute)
Fondation Emploi et Solidarité
Fondation Saint-Louis
Fondation Ritec
L'Etape
Croix Rouge Fribourgeoise
Œuvre suisse d’entraide ouvrière (OSEO)
Association des amis de l’Afrique (AMAF)
GastroProjet
Association La Tuile
Association La Tuile Chambres Hôtel Elite
Cartons du cœur
Point d'Ancre
Fri-Santé /Griselidis
Centre de contact Suisse immigrés (CCSI)

En février 2021, le Conseil communal a accepté d’accorder un soutien de frs. 20'000.- à Caritas Fribourg, pour mettre sur pied une épicerie sociale en ville de Fribourg. En juin 2021, un troisième paquet d’aide dans le domaine social a été attribué, à hauteur de 166'700 francs. Les acteurs qui ont bénéficié de ce soutien sont les suivants:

Espacefemmes
Fondation le Tremplin
Maison de la petite enfance
Point rencontre fribourgeois
Pro Junior Fribourg (ex Pro Juventute)
Fondation Emploi et Solidarité

Vivre, accompagner là et maintenant (VALM)
Fondation Saint-Louis
L'Etape
Croix Rouge Fribourgeois
Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)
Association La Tuile
Cartons du cœur
Point d'Ancre
Fri-Santé /Griselidis
Centre de contact Suisse immigrés (CCSI)
Saint-Bernard du Coeur

Les services communaux sont en train de préparer un nouveau paquet d'aide pour l'automne 2021 dans le domaine social.

Le Conseil Communal estime le travail des institutions sociales et les remercie pour leur engagement. C'est d'autant plus important que le service de l'aide sociale n'a pas toujours accès à toute la population ayant besoin d'aide.

3. L'attribution des aides d'urgence se fait sur demande. Il s'agit donc d'une procédure volontaire et subsidiaire à d'autres aides. Le Conseil communal est-il prêt, en ce qui concerne l'action sociale et humanitaire, à entreprendre rapidement une démarche plus proactive en consultant les institutions sociales au front, ceci afin de connaître leurs besoins et l'état de la situation sociale en ville de Fribourg?

L'attribution des aides peut se faire sur demande. Mais les services communaux ont aussi été proactifs: ils ont abordé de leur initiative, à plusieurs reprises, les différentes institutions actives sur le terrain afin de s'enquérir de leur situation à différents niveaux, y compris financier. Un des objectifs visés est de s'assurer que tous les intervenants puissent obtenir des aides dans le respect de l'égalité de traitement. Cette approche a été appréciée par les représentants des associations. Une part importante des aides a été débloquée suite à ces contacts. Les institutions qui n'avaient pas besoin du soutien de la Ville ont aussi été très transparentes.

4. Le Conseil communal peut-il envisager de soutenir les institutions sociales actives sur le territoire communal par des moyens financiers appropriés mis à disposition sur le modèle des aides d'urgence de 600'000 francs aux acteurs économiques par le biais de l'AFCAS l'année dernière?

Le budget 2021 prévoit des dépenses à hauteur de 377'000 francs (dépense totale prévue aux comptes 2021: 382'000 francs) pour les institutions sociales (sous la rubrique 1130.3636.20). Le montant supplémentaire de 186'700 francs a été attribué en 2021 dans le cadre du troisième paquet Covid et pour l'épicerie sociale. S'ajoutera à ce montant les aides en préparation pour le paquet d'automne 2021. De nouvelles demandes de subvention ont été déposées pour l'année 2022, certaines en lien avec la pandémie, d'autres non. L'attribution de montants supplémentaires dans cette rubrique suit le processus budgétaire. Enfin, le SASV suit de près le projet de banque alimentaire qui

pourrait voir prochainement le jour dans le canton, afin d'évaluer une participation de la Ville.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 12 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 28 juin 2021, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

Avec le changement de trajet des bus des TPF, la distance à parcourir par les personnes, principalement âgées et ne disposant plus d'un véhicule motorisé, s'est considérablement allongée: 450 mètres depuis l'arrêt Poya et 230 mètres depuis l'arrêt Stade-Patinoire.

La technologie des navettes autonomes se développe et s'améliore. Dans un avenir proche, ces navettes pourront être conduites à distance (par écran), ce qui améliorera la sécurité. L'annonce de l'arrêt de la ligne 100 Epinettes Mic, Labor, à Marly, d'ici la fin de cette année et le fait que les TPF sont à la recherche d'autres parcours d'utilisation m'amènent à poser les questions suivantes:

- Est-ce que la Commune a pensé à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard, qui est étendu et plat, pour transporter les personnes à pied, notamment les personnes âgées, depuis l'un des arrêts de bus jusqu'au cimetière?
- Du point de vue des routes, le Conseil communal voit-il un obstacle juridique, physique ou autre pour l'un ou l'autre parcours d'une navette depuis les deux arrêts de bus mentionnés au début de mon intervention?
- Le Conseil communal pense-t-il prendre contact avec les TPF pour marquer son intérêt concernant une ligne de navette autonome sur le site de Saint-Léonard?

Réponse du Conseil communal

1. Est-ce que la Commune a pensé à l'utilisation d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard, qui est étendu et plat, pour transporter les personnes à pied, notamment les personnes âgées, depuis l'un des arrêts de bus jusqu'au cimetière?

Il n'y a jusqu'ici pas eu de réflexion à propos de l'utilisation d'une telle navette dans le périmètre du site de Saint-Léonard, essentiellement parce que ce projet semble beaucoup trop coûteux comparativement aux résultats attendus.

2. Du point de vue des routes, le Conseil communal voit-il un obstacle juridique, physique ou autre pour l'un ou l'autre parcours d'une navette depuis les deux arrêts de bus mentionnés au début de mon intervention?

Comme expliqué ci-dessus, le principal obstacle semble résider dans la proportionnalité de la mesure. Les TPF, qui ont été consultés pour cette question, ont donné les informations suivantes:

- Le parcours sur le site de Saint-Léonard semble techniquement faisable, sans devoir adapter l'infrastructure.
- La présence d'un opérateur à bord de la navette est obligatoire.
- Pour une circulation de deux navettes du lundi au vendredi de 8h à 18h, il faut compter environ 330'000 francs de frais d'exploitation par année. Pour une seule navette, les coûts sont d'environ 275'000 francs. Il y a d'importants coûts fixes qui rendent l'utilisation d'une seule navette peu intéressante.
- Il faut à proximité du site d'exploitation un local pour le personnel ainsi qu'un garage avec des prises pour permettre la recharge des navettes. Ces locaux et leurs aménagements ne sont pas compris dans le prix mentionné.
- Pour obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Confédération, le projet doit amener quelque chose de nouveau par rapport aux autres tests en Suisse. En effet, ce type de transport est encore en phase de tests expérimentaux et non dans une logique d'exploitation standard. Des rapports d'expériences doivent être rendus tous les 6 mois.
- Les TPF ont déjà utilisé différentes aides financières auprès du Canton et de la Confédération. Il y a donc peu de chance d'obtenir des financements externes.

Juste avant la suppression de l'arrêt "Cimetière", quelques mois avant le démarrage des travaux liés à la nouvelle patinoire, le Service de la mobilité de la Ville de Fribourg avait analysé le fonctionnement de cet arrêt. A l'époque, il était le deuxième arrêt le moins fréquenté de toute la ligne n°1. Il y avait en moyenne 240 montées-descentes par jour à cet endroit, avec la plupart des mouvements liés au P+R et au site sportif. On dénombrait en moyenne seulement 20 personnes par jour qui descendaient à l'arrêt "Cimetière" et qui se rendaient effectivement sur le site du cimetière.

Si on compte que sur ces 20 personnes, seule une fraction d'entre elles ont des problèmes de mobilité, on constate que la mise en place d'une navette autonome, qui coûterait environ 1'500 francs par jour d'exploitation (inactive les week-ends et jours fériés pour ce prix), serait totalement disproportionnée.

3. Le Conseil communal pense-t-il prendre contact avec les TPF pour marquer son intérêt concernant une ligne de navette autonome sur le site de Saint-Léonard?

Un contact technique a déjà été pris entre les TPF et la Ville de Fribourg pour traiter cette question. Les résultats démontrent qu'un tel projet serait difficile à justifier et à ce stade, essentiellement pour des raisons financières et non techniques. Il n'y a donc pour le

moment pas de suite prévue pour la mise en place d'une navette autonome sur le site de Saint-Léonard.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis moyennement satisfait de la réponse. Avec le développement du site de Saint-Léonard et les trajets à parcourir à pied, l'offre d'un transport innovant aurait été un plus. La suppression de l'arrêt de bus devant l'entrée du Cimetière reste pour moi un "no go", dans le langage technique. C'est une décision typique prise dans un bureau pour des raisons incompréhensibles. Je souhaite simplement qu'au travers du postulat déposé ce soir par M. P.-A. Perritaz, l'arrêt du Cimetière soit à nouveau desservi dans un avenir proche.

- n° 13 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à la gestion des déchets

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du 28 juin 2021, M. J.-P. Wolhauser posait la question suivante:

Au nom du groupe libéral-radical, je me permets de vous poser les questions suivantes:

1. Selon le plan de récolte des sacs poubelles communiqué à la population, il y a cette année six semaines durant lesquelles il n'y a qu'un jour de récolte (semaines avec un jour de congé ou férié). Si les employés de la voirie ont droit à des jours de congé, j'ai constaté que le jeudi de l'Ascension, des camionnettes de la voirie ont fait le tour de la ville pour ramasser des sacs poubelles qui avaient été déposés le jour avant. La Commune ne pourrait-elle pas organiser une récolte des déchets un jour après, car les gens sont là et produisent des déchets?
2. Une collègue de notre groupe a signalé qu'il n'y a pas de récolte des déchets organiques le mardi à la rue de Lausanne, respectivement que des containers verts ne pouvaient pas être déposés dans la rue. Est-ce exact?
3. J'en viens au recyclage des plastiques hors PET et plastiques durs. Il s'agit d'un problème récurrent qui ne touche pas que la Commune de Fribourg. Actuellement, ces plastiques doivent être mis dans des sacs bleus payants. Ils sont brûlés à la station Saidef SA à Châtillon. Beaucoup de ces plastiques sont simplement déposés près des endroits de collecte ou mis dans le container des bouteilles PET. Le recyclage des plastiques des ménages suisses s'élève à une quantité non négligeable d'environ 175'000 tonnes/an. Swiss Recycling est en train d'étudier, avec les grands distributeurs, une solution pour la production d'emballages mieux recyclables, pour que ceux-ci puissent être recyclés dans une fabrique qui serait à construire en Suisse et qui devrait, pour être rentable, traiter 40'000 tonnes/an (v. la NZZ am Sonntag, 7 mars 2021, page 25).

Au niveau fribourgeois et selon un article paru dans La Liberté du 20 décembre 2019, page 9, onze communes proposent une récolte des plastiques avec une société de transports fribourgeois, qui sont ensuite transportés dans une fabrique à Lustenau, en Autriche, non loin de la frontière suisse. Mes questions sont les suivantes:

- a) Est-ce que la Commune est prête à étudier un système de recyclage du plastique à l'instar d'autres communes fribourgeoises qui permettrait de réutiliser 64% de la matière récoltée, ce qui allégerait le portemonnaie des ménages et serait tout aussi écologique que de brûler ces plastiques à la Saidef SA?
- b) Que pense faire la Commune si un système de recyclage au niveau suisse venait à se réaliser (des interventions dans ce sens ont été faites aux Chambres fédérales)? N'aurait-elle pas intérêt à trouver, déjà maintenant, une solution écologique et moins onéreuse pour les habitants?
4. Quand est-ce que le nouveau règlement sur les déchets sera soumis au Conseil général?

Réponse du Conseil communal

1. Lorsque le jour férié tombe un lundi, un mardi ou un mercredi, le report n'est pas possible car le secteur de la Voirie assure déjà une collecte le lendemain (déchets verts, papier/carton ou ordures ménagères). Le secteur de la Voirie ne dispose pas des ressources, en particulier en termes de véhicules, pour assurer une double collecte le même jour; en effet, 4 à 6 poids lourds sont nécessaires pour assurer la collecte quotidienne des déchets en ville de Fribourg.

Lorsque le férié tombe un jeudi, un report de la collecte au vendredi serait théoriquement possible car seul le papier des administrations étatiques est collecté.

Le tableau ci-dessous présente les jours fériés pour la partie catholique du canton (source: Service public de l'emploi du canton de Fribourg). A l'exception des années 2019 et 2024, pour lesquelles deux jeudis fériés sur quatre sont les 1^{er} et 15 août (vacances scolaires estivales), il y a majoritairement deux jeudis fériés sur l'année.

Année	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi*	Vendredi	Samedi	Dimanche
2019		1	1	4	2		1
2020		1	1	2	2	2	1
2021	1		1	2	2	1	2
2022	2	1		3	1	1	1
2023	1	2	1	2	2		1
2024	1		1	4	2		1

Le fait de reporter la collecte du jour férié au lendemain, uniquement pour les jeudis et pas pour les autres jours fériés, est susceptible de créer de la confusion au sein de la population.

La camionnette observée fait le tour de la zone touristique afin que la Ville soit propre les jours fériés également. Le déplacement de la collecte d'un jeudi à un vendredi ne supprimerait pas la nécessité du passage d'un véhicule les jours fériés pour collecter les sacs-poubelle.

Un report de la collecte des ordures ménagères d'un jeudi férié à un vendredi n'est pas pertinent. Les jours fériés étant connus largement à l'avance, l'absence de collecte deux jeudis par année est planifiable par les habitants. De plus, le report de la collecte ne résoudrait pas la problématique des sacs déposés les jours fériés sur le trottoir (et qui doivent être ramassés par la Voirie).

2. Le signalement donné n'est pas exact. Les déchets verts sont collectés tous les mardis, ceci sur l'ensemble du territoire communal.
3. a) Le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie est en constante recherche d'amélioration du système de collecte et de valorisation des déchets. Cependant, pour chaque proposition de collecte, divers paramètres doivent être pris en compte, notamment:
 - Est-ce que la solution proposée est sensée du point de vue écologie et de durabilité?
 - Les déchets collectés sont-ils de qualité suffisante pour entrer dans une filière de recyclage efficiente? Cette qualité peut-elle être assurée de manière continue auprès des repreneurs?
 - Quelle pourrait-être l'influence financière en termes de coûts de valorisation et de diminution/augmentation de la taxe au sac?
 - Le secteur de la Voirie dispose-t-il des surfaces et les moyens logistiques requis pour gérer ces déchets?

Au total, quatre types de plastiques peuvent actuellement être déposés sur le site de la déchetterie principale des Neigles: le PET, le plastique dur (chaises de jardin, etc.) les films plastiques (sachets extensibles) et le flaconnage (voir fiches explicatives en annexe). Il n'est pas envisageable pour le moment de récolter les plastiques durs, les films plastiques et le flaconnage hors du site des Neigles en raison de la place disponible dans les points de collecte et de la qualité des déchets collectés. Tous les points de collecte ne disposent pas de la place requise pour accueillir une benne supplémentaire. Concernant les plastiques triés sur le site des Neigles, garantir la qualité est compliqué malgré le contrôle opéré sur place par les collaborateurs du secteur de la Voirie. En 2007, la Ville de Fribourg avait mis en place une collecte des plastiques dans divers points de collecte de quartier. Dans ces points non surveillés, la qualité de la collecte était tellement insuffisante, en raison du dépôt d'autres matières (ferraille, bois, verre, etc.), que le contenu des bennes devait être incinéré avec les ordures ménagères.

D'un point de vue écologique, il faut optimiser en priorité la qualité de la matière collectée, l'augmentation forcée des volumes ou des taux de collecte risquant d'atténuer le bénéfice du recyclage pour l'environnement. L'éco-efficacité diminue lorsque la proportion de matériaux de haute qualité est réduite. Les plastiques issus de la collecte mixte peuvent être de si mauvaise qualité qu'ils ne peuvent être utilisés que pour la fabrication d'objets de moindre valeur; il n'y pas de substitution de plastiques neufs. La part de déchets collectés susceptibles de faire l'objet d'une

valorisation matière de haute qualité est faible. Actuellement, environ 50% des plastiques collectés sont finalement incinérés (voir notamment les expériences pratiques de Kuh-Bag¹, ainsi qu'allemande et autrichienne). Il est également à noter que la Migros ne collecte qu'une sélection de plastiques²; toute une série de plastiques échappe à sa collecte.

Selon l'étude KurVe³, environ 14 kg, par personne et par an, de plastiques supplémentaires pourraient être collectés et recyclés, ce qui correspondrait à l'économie d'un trajet de 30 kilomètres en voiture. Le bénéfice environnemental est minime, ce d'autant qu'à l'UIOM (usine d'incinération des ordures ménagères) de la SAIDEF, la chaleur issue de l'incinération des ordures ménagères est valorisée sous la forme d'électricité et via l'injection directe de chaleur dans le réseau de chauffage à distance, ce qui permet de remplacer l'utilisation de ressources fossiles.

Concernant les coûts, il est nécessaire d'évaluer la situation globalement et pas uniquement en comparant le coût du sac destiné à la collecte des déchets plastiques avec celui du sac taxé.

Actuellement, environ 2 kg de plastiques (selon expérience du Kuh-Bag) sont collectés par personne et par an. En tenant compte d'un taux de recyclage des plastiques de 50%, 1 kg de plastique est recyclé; le solde des plastiques est incinéré, ceci dans une autre installation que celle de la SAIDEF. Cette dernière part de déchets plastiques nécessiterait un traitement logistique complémentaire ainsi que des transports supplémentaires, alors que la Ville de Fribourg livre directement les déchets à valoriser thermiquement à la SAIDEF, située à proximité.

Les déchets plastiques qui seraient collectés représentent environ 1% de la masse de déchets incinérés en 2020 par habitant de la Ville⁴. Le budget 2021 prévoit un montant de 1,559 million de francs de frais d'élimination à la SAIDEF. La diminution de la masse incinérée de 1% équivaldrait à une réduction des charges d'environ 16'000 francs pour les frais d'élimination à la SAIDEF (soit environ 40 centimes par année et par habitant). Concernant les revenus, il faut s'attendre à une diminution, par la réduction du nombre de sacs taxés vendus par la Ville et par une redirection des flux financiers vers l'économie privée. De plus, la réduction des plastiques dans les ordures ménagères réduirait le pouvoir calorifique de la SAIDEF, serait susceptible d'influencer négativement l'efficacité de l'UIOM et d'induire une augmentation du tarif unitaire de l'incinération. Comme les coûts de la gestion des déchets doivent être couverts au minimum à 70% par des taxes spéciales, il faut probablement s'attendre à une augmentation de la taxe au sac pour couvrir la réduction des revenus et l'augmentation de certaines charges.

¹ <https://kuh-bag.ch/>

² Voir aide-mémoire de la Migros: <https://www.migros.ch/dam/jcr:1f8a7cb9-4d1b-4fb2-b7c4-b0adca738455/Migros-Sac-de-collecte-de-plastique-nouveau.pdf>

³ Voir étude de 2017 sur le "Recyclage et valorisation des matières plastiques (KuRVe)"

⁴ En 2020, 431 kg de déchets par habitant, dont 49% sont incinérés (211 kg; voir rapport de gestion 2020)

A titre d'exemple, la coopérative Migros de Lucerne a lancé une offre de collecte des plastiques. Un rouleau de 10 sacs de 35 litres coûte 17 francs. REAL, qui gère les déchets urbains de la région lucernoise, facture 17 francs le rouleau de sacs taxés de 35 litres. De plus, il est à noter que le sac distribué par la Migros doit être rapporté à un point de collecte de la Migros.

- b. La Ville de Fribourg propose une gamme développée de services pour la gestion des déchets urbains. Sur les 18'000 tonnes de déchets collectés, plus de la moitié sont valorisés. En masse, les fractions les plus importantes sont le papier, le verre, les déchets organiques, le bois et les vieux métaux. L'objectif est de mettre à disposition des fractions recyclables de haute qualité, qui puissent être intégrées au mieux dans les filières de valorisation matière. Il faut rappeler que, dans les années 2000, la Ville de Fribourg a été partenaire de la société SwissPolymera SA, basée à Payerne, qui proposait de trier les plastiques pour les recycler. La société a fait faillite en 2008, notamment en raison de la mauvaise qualité des matériaux reçus et de l'impossibilité de les recycler correctement de manière économiquement viable.

Concernant les plastiques ménagers, il est judicieux de collecter la fraction de haute qualité des bouteilles PET en vue d'une valorisation de la matière. Ce constat est également valable pour le flaconnage, qui est déjà collecté par diverses enseignes du commerce de détail. Il est important que les plastiques de même composition soient aussi propres que possible. Le recyclage de fractions choisies de déchets plastiques ménagers mélangés et souillés ne permet pas d'initier une économie circulaire durable. La réduction des impacts environnementaux, respectivement des émissions de CO₂ résultant du recyclage des déchets plastiques sont très faibles. La commune est un acteur qui se trouve en fin de chaîne et la gestion des matières plastiques ne doit pas se résumer à une régulation des déchets. La gestion des plastiques doit être axée prioritairement sur la réduction de l'usage des plastiques, la conception des produits (amélioration de la recyclabilité) ainsi que sur la substitution par des matières premières renouvelables. Greenpeace Suisse, dans une prise de position de mars 2021¹ relève que la collecte sélective des plastiques présente un très faible bénéfice écologique et que la priorité doit aller aux stratégies d'évitement et de réutilisation, approches qui permettent de réduire l'utilisation des ressources.

La Ville de Fribourg est favorable à développer le recyclage, pour autant que cela soit pertinent, tant au niveau économique qu'écologique. Actuellement, la collecte PET ainsi que la collecte sélective des plastiques à la déchetterie des Neigles et dans les enseignes du commerce de détail permet une collecte de qualité. Il est inopportun de développer une collecte des plastiques mixtes, au niveau de la Ville de Fribourg, sans la mise à disposition, de manière analogue au PET, d'un système homogène et transparent de collecte et de traitement des plastiques, qui puisse permettre une valorisation matière de qualité assortie d'un taux de recyclage élevé.

¹ <https://www.greenpeace.ch/fr/story-fr/65799/le-recyclage-du-plastique-une-impasse/>

De manière analogue au PET, la gratuité de la collecte et du recyclage pour les consommateur·trice·s devrait être assurée grâce à un financement anticipé sur les emballages en plastique, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La Ville de Fribourg est en accord avec la position commune et des recommandations formulées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), les cantons (Cercle Déchets CD) et les villes et communes (Association suisse Infrastructures communales ASIC) concernant la collecte des plastiques mélangés des ménages (voir annexe 2).

4. Selon la planification actuelle de l'élaboration du nouveau règlement de gestion des déchets, celui-ci sera présenté au Conseil général au plus tôt en 2023.

Annexes:

- Fiches explicatives concernant la reprise des déchets plastiques à la déchetterie principale des Neigles
- Prise de position commune de l'OFEV, du CD et de l'ASIC
(consultables sous: <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/question-13-gestion-des-dechets>)

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis satisfait de la réponse donnée par le Conseil communal et le remercie pour le rapport fourni. Concernant la collecte des déchets plastiques, dont la réponse est bien détaillée, c'est la quadrature du cercle qui prévaut. Sur 2 kilos de plastiques, 1 kilo peut être recyclé et 1 kilo est incinéré, ce qui est moins que je ne pensais.

Les enjeux de la collecte des plastiques non recyclables devraient, à mon avis, être régulièrement rappelés à la population. Cela éviterait des dépôts sauvages autour des points de collecte en ville.

E. Nouvelles questions

- n° 15 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative au déplacement de l'arrêt de bus "Cimetière"

Collaud Gérald (CG-PCS). Vous avez tous et toutes lu les lettres de lecteurs et de lectrices au sujet de l'arrêt de bus "Cimetière". Toutes déplorent le déplacement de cet arrêt à 200m sur la route principale. Par ailleurs, on sait que le nombre d'utilisateurs et utilisatrices de cet arrêt était particulièrement faible alors que le trajet du bus sur la route principale profite à bien plus de personnes. Le Conseil communal a-t-il étudié, avec l'Agglomération, des solutions novatrices, comme par exemple un transport sur appel sur le modèle du Tuk tuk, ou pour les personnes qui disposent d'un certificat médical? Ou d'autres solutions encore?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Non, le Conseil communal n'a pas étudié d'autres alternatives, telles que les transports sur appel ou autres. Par contre, il a répondu à une question similaire de M. Jean-Pierre Wolhauser.

Collaud Gérald (CG-PCS). Je ne suis pas satisfait de la réponse, car elle ne répond pas à la question.

- n° 16 de Mmes et MM. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS), Claire Roelli, Elias Moussa (PS), Marie Giller-Zbinden (UDC) et Adrienne Salina (PLR) relative à l'état d'avancement du projet immobilier FriGlâne

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Les habitant·e·s de Fribourg ont appris par la presse, en plein congé estival, la construction d'un quartier résidentiel à Beaumont, de 350 logements (700 nouveaux/elles habitant·e·s). Un projet urbanistique privé, de grande envergure, impactant fortement l'identité du quartier, sans information préalable ni aux habitant·e·s, ni aux associations de quartiers. Les habitant·e·s qui nous ont interpellé·e·s se posent les questions suivantes:

- Le projet FriGlâne est-il conforme au PAL révisé actuellement? De quelles dérogations le permis de construire FriGlâne a-t-il bénéficié? Qu'en est-il du PAD complémentaire (enquête publique du 22 mai 2021 au 21 juin 2021)? L'approbation du PAD sera-t-elle possible tant que le PAL n'est pas approuvé? Comment est-ce possible que le permis de construire soit délivré alors que le PAD FriGlâne n'a pas encore été approuvé? Comment est-ce possible que le projet ait obtenu une dérogation pour une implantation en dehors des limites habituelles?
- Le projet a-t-il été l'objet d'une étude de besoins? A-t-il été analysé par la Commission d'aménagement et s'est-elle prononcée? Tient-il compte des données de l'Observatoire du logement? De la perspective de l'Agglo? Comment expliquer que ce projet, d'une telle taille, aille à l'encontre des projections démographiques 2020 de l'Office fédéral de la statistique (OFS), à la baisse?
- Le Conseil communal a-t-il une vision urbanistique globale des constructions, en cours et futures, touchant le quartier (blueFACTORY, la Tour de Beaumont etc.) et comment le projet FriGlâne s'inscrit-t-il dans la logique communale annoncée (cf. <https://www.ville-fribourg.ch/actualites/troisieme-mise-a-lenquete-publique-du-pal>) "une meilleure prise en compte de la nature en ville et une densification repensée"?
- Quels étaient, respectivement sont les moyens d'agir du Conseil communal afin d'éviter un tel projet démesuré? Le Conseil communal a-t-il songé à la possibilité que la Ville développe elle-même un projet dans le secteur concerné?
- En vertu d'une vision urbanistique, le Conseil communal a-t-il formulé des exigences spécifiques tant écologique (norme SEED par exemple), sociale (mixité sociale, logements coopératifs ou infrastructures pour favoriser le vivre ensemble telles que centre de jour, crèche ou commerces de proximité) qu'architecturale à l'encontre des promoteurs immobiliers FriGlâne?
- Les promoteurs ou/et la Ville ont-ils prévu d'informer et de prendre en compte des demandes ou des besoins des habitant·e·s?

Merci de vos réponses que nous transmettrons aux associations de quartiers et aux habitant·e·s qui nous ont sollicité·e·s

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Vous avez eu la gentillesse de m'adresser votre question avant la séance de ce soir, qui comporte 16 sous-questions. Vu l'heure avancée et la complexité de vos questions, je ne vous répondrai pas en détail ce soir. Je vous informe qu'un collectif des habitants Beaumont-Vignettaz s'est formé dans le but d'obtenir davantage d'informations sujet de ce projet immobilier et le PAD y relatif. Le Service d'urbanisme et d'architecture recevra ce collectif à la fin du mois de septembre, début octobre. Des oppositions ont été déposées contre la mise à l'enquête complémentaire du PAD en mai-juin 2021 et au permis de construire. Pour l'instant, les oppositions pendantes ne permettent pas en l'état de délivrer l'accord pour l'application de l'effet anticipé positif des plans. Il faudra encore du temps pour qu'il soit validé par toutes les instances.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 17 de Mme Anne Butty-Revaz (Le Centre/PVL) relative au train touristique de Fribourg Tourisme

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Est-ce que la Ville de Fribourg a prévu un plan d'assainissement pour le train touristique, certes très fréquenté, mais qui pollue (moteur diesel) et qui est très bruyant, sachant qu'il s'agit d'un mandat donné par Fribourg Tourisme à une entreprise privée?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 18 de Mme Marie Giller-Zbinden (UDC) à la pluie d'étoiles filantes des Perséides et à l'illumination artificielle de la ville

Giller-Zbinden Marie (UDC). Dans la nuit du jeudi 12 août au vendredi 13 août derniers, une des plus belles pluies d'étoiles filantes des Perséides a eu lieu. Malheureusement, en raison notamment des nombreuses lumières artificielles présentes en ville de Fribourg, le spectacle a quelque peu été gâché.

Certaines villes de Suisse romande, par exemple la ville de Bulle, ont profité de cette occasion pour éteindre leur éclairage public afin de pouvoir profiter de ce spectacle. Je crois savoir que près de 500 communes romandes ont été invitées par l'association Projet Perséides à entreprendre cette démarche.

En plus d'offrir à ses citoyens une chance supplémentaire d'observer ce phénomène, cette action aurait permis à la Ville de Fribourg de sensibiliser une nouvelle fois la population à la problématique de la pollution lumineuse. En effet, une même démarche a déjà été entreprise en mai 2021 dans le quartier du Bourg.

Dès lors, est-ce que le Conseil Communal a été contacté par l'association Projet Perséides à ce sujet? Si cela s'avère le cas, pourquoi n'a-t-il pas répondu favorablement?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal a effectivement été sollicité par l'association Perséides pour le projet d'extinction de l'éclairage public durant la nuit du 12 au 13 août 2021. Bien que le projet soit très intéressant et qu'il s'intégrerait parfaitement dans la politique actuelle de la Ville, le Conseil communal a malheureusement dû y répondre défavorablement pour cause de contraintes techniques et financières. En effet, après avoir participé à l'événement "la nuit est belle" le 21 mai dernier, la Ville a pu se rendre compte des difficultés techniques qu'engendre une telle extinction. Si certaines villes sont dotées d'un réseau d'éclairage public permettant une extinction centralisée, ce n'est malheureusement pas le cas de la Commune de Fribourg, qui pour éteindre l'ensemble de son éclairage public nécessite une intervention physique sur plus de 200 points d'injection disséminés à travers toute la ville. Notre prestataire pour l'éclairage public, Groupe E, a chiffré le coût d'une telle extinction à plusieurs dizaines de milliers de francs, ce qui s'est avéré financièrement disproportionné. De plus, l'intervention sur l'ensemble des points d'injection doit se faire en une seule journée, ce qui est également un défi de taille en termes de ressources humaines.

Avec la modernisation en cours de l'éclairage public en ville de Fribourg, la participation de la Ville de Fribourg à des événements comme celui proposé par l'association Perséides devrait devenir plus facilement envisageable à l'avenir, ce qui réjouit le Conseil communal car il s'agit d'événements propices pour la sensibilisation de la population à la problématique de la pollution lumineuse.

De plus, la Ville finalise actuellement l'étude de son "Plan lumière" avec pour objectif une réduction de la pollution lumineuse. De plus amples informations sur ce "Plan lumière" et la problématique de la pollution lumineuse devraient être communiquées à la population d'ici la fin de l'année.

Giller-Zbinden Marie (UDC). Je suis très satisfaite de la réponse.

- n° 19 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à l'état d'avancement du traitement du postulat n° 121 (2016-2021)

Casazza Raphaël (PLR). Le 3 juillet 2019, le Président du Conseil général, M. David Aebischer et moi-même, déposons le postulat n°121 demandant "d'étudier la possibilité d'adapter les horaires des guichets et services de l'Administration communale aux habitudes des citoyens-contribuables". Ce postulat a été transmis le 1^{er} octobre 2019. Comme vous pouvez le constater, cet objet n'étant pas à l'ordre du jour de ce soir, cela fera plus de dans ans que ce postulat aura été transmis, ce qui contrevient au règlement, ou du moins à l'usage du traitement des postulats. Je déplore également que le Conseil communal ne nous ait pas contacté, comme il l'a fait pour le postulat n° 93, traité tout à l'heure. Sur le même thème, j'ai appris avec satisfaction que l'Assemblée constitutive envisage de mettre en œuvre des guichets administratifs dans toutes les communes du périmètre et que les horaires devaient être flexibles et pas nécessairement les mêmes partout.

D'où mes questions:

1. Pourquoi ce postulat n'a pas encore été traité? Quand le sera-t-il?
2. Est-ce que le Conseil communal pourra s'inspirer des réflexions de l'Assemblée constitutive sur ce thème, afin d'avoir des horaires de guichet "pragmatiques" (à l'instar du bilinguisme pragmatique pratiqué ici)?

Steiert Thierry, Syndic. Je dois vous présenter mes excuses, puisque nous aurions effectivement normalement dû vous contacter. C'est un postulat qui requiert un travail nettement plus important qu'un postulat ordinaire, vu qu'il s'agit d'examiner dans toute l'Administration communale quels services sont de nature à pouvoir offrir des horaires étendus, flexibles ou modifiés. Ceci est travail relativement lourd et important. Nous viendrons dans les meilleurs délais avec un rapport final au sujet du postulat n° 121. Concernant votre question sur des guichets "pragmatiques", il appartiendra bien sûr au porteur du projet de fusion du Grand Fribourg de décider dans quelle mesure les intentions exprimées dans le concept de fusion seront mises en œuvre une fois que l'on connaîtra le périmètre définitif et que l'on saura quelles communes seront concernées par ce projet. Pour le moment, il s'agit tout simplement d'intentions de principe, c'est-à-dire de rassurer les habitants des communes du périmètre qu'il y aura en tout cas une prestation dans leur commune, mais évidemment qu'elle répondra au principe de la proportionnalité. Cela veut dire que l'on ne va certainement pas pouvoir assurer une présence dans chaque commune du lundi matin au vendredi soir, indépendamment de la taille de l'"ancienne commune". Tout ceci relèvera de la compétence de la nouvelle commune et l'on ne peut pas ici se projeter dans l'avenir.

Casazza Raphaël (PLR). Je vais donc devoir patienter. J'aurais bien aimé que l'on puisse faire des tests pilotes avec certains services afin d'adapter certains horaires sur la plage de midi ou en fin de journée, comme on le fait de manière pragmatique avec le bilinguisme. Je suis un peu déçu de cette réponse.

- n° 20 de M. Raphaël Casazza (PLR) relative à la fusion du Grand Fribourg

Casazza Raphaël (PLR). Concernant la fusion du Grand Fribourg:

1. Quels services pourrions-nous rapidement et facilement déplacer ou délocaliser dans l'une ou l'autre des communes avec qui nous voulons fusionner?
2. Quels sont les projets phares et fédérateurs que nous pourrions soutenir et encourager avec l'aide des 100 millions de francs du Canton en vue d'une réalisation d'ici 2030?
3. Serait-il possible d'avoir une réponse détaillée d'ici mars 2022?

Steiert Thierry, Syndic. La réponse à la question précédente vaut aussi pour cette question n° 20 au sujet de la fusion du Grand Fribourg (quels services pourront être délogés?). Quand nous avons accueilli, à l'Assemblée constitutive, les trois Syndics des communes de Tavel, Alterswil et Saint-Antoine, qui venaient nous parler de leurs expériences, le Syndic de Tavel avait dit quelque

chose de très vrai dans ce genre de contexte de fusion et quels services pourraient être délogés, c'est "Die Arbeit, die fängt erst nach der Abstimmung an" "après le vote final, le travail commence". Avant cela, il ne s'agit que d'une convention de fusion qui ne comporte que les grandes lignes et les éléments principaux (nom de la commune, taux d'impôt, nombre de Conseillers communaux et généraux, etc.), mais on ne va pas dans les détails. Ce n'est qu'après le vote final que l'on commence à travailler. C'est à ce moment-là, que l'on a la certitude que le projet de fusion va se réaliser. C'est à ce moment-là que l'on pourra vous répondre à la question de savoir quels services pourront être décentralisés. Les réflexions vont pouvoir commencer après le vote consultatif, une fois que le périmètre définitif sera connu, sachant que la commune x ou y sera dans le périmètre et que cette commune x ou y a des bâtiments communaux qui répondent à tel ou tel besoin, ont tel ou tel volume, ou qui présentent un état de vétusté ou non. Il faut attendre le vote final. Ce serait disproportionné de faire ces études avant le vote final.

Pour les projets phares, il appartient à l'Etat, qui a déclaré vouloir octroyer un montant avoisinant 100 millions de francs pour le projet de fusion du Grand fusion, de définir quand, et comment ces montants seront engagés et investis. Ce n'est en tout cas pas au Conseil communal de la Ville de Fribourg, aujourd'hui, de le faire. Par contre, cela ne nous empêche pas de mener des réflexions.

Casazza Raphaël (PLR). Effectivement, je constate qu'il y a des divergences de vues entre certaines méthodes. On évoque souvent Bellinzone, qui a eu une autre approche et qui a prévu des projets fédérateurs avant les votes. Il y a deux façons de faire. A mon avis, c'est ce qui manque dans le projet actuel. Je prends note de manière positive qu'après le périmètre définitif ces réflexions vont être approfondies par le Conseil communal.

- n° 21 de Mme Sophie Delaloye (PS) relative à la sécurité des données informatiques de la Ville de Fribourg
- n° 22 de M. Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à la sécurité numérique de la Ville de Fribourg
- n° 23 de Mme et M. Véronique Grady et David Krienbühl (PLR) relative à la préparation de la Ville de Fribourg face aux cyberattaques

Delaloye Sophie (PS). Le hacking dont a été victime la commune de Rolle fait froid dans le dos et a des répercussions sérieuses, non seulement pour la municipalité, mais également pour ses habitants.

Je souhaiterais savoir quelles sont les données conservées par la Ville de Fribourg et qui seraient susceptibles, en cas de piratage, de se retrouver aux mains de personnes mal intentionnées.

Par ailleurs, et sans trahir de secret qui pourrait donner des idées ou des indices à d'éventuels hackers, pouvez-vous nous donner des indications sur ce qui est entrepris au niveau de la Ville pour garantir la sécurité des données en question?

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Différentes cyberattaques ont eu lieu ces derniers mois contre l'administration communale de Rolle avec vol d'informations ou contre différentes infrastructures et sites internet. Est-ce que les infrastructures de la Ville de Fribourg sont bien protégées contre les cyberattaques? Est-ce que des mesures sont prévues afin de renforcer la protection de nos infrastructures informatiques contre d'éventuelles attaques?

Grady Véronique (PLR). On l'a appris il y a trois semaines à peine, la Commune de Rolle a été victime, en mai dernier, d'une cyberattaque. Les autorités n'ayant pas cédé à la demande de rançon des hackers, des données sensibles tels que des numéros AVS, adresses et numéros de téléphone se sont retrouvées sur le darkweb. La RTS, qui a pu entrer en contact avec les cybercriminels, révèle qu'ils se seraient spécialisés dans le vol de données d'institutions publiques et le chantage. Notre postulat, qui demandait de déterminer les risques et les besoins de la Ville de Fribourg en matière de cybercriminalité, a été refusé pour ne pas dire balayé en plénum en décembre dernier [Ndr.: postulat n° 173, législature 2016-2021]. L'actualité nous pousse à remettre l'ouvrage sur le métier et à poser les questions suivantes:

- Doit-on s'inquiéter? Les réseaux informatiques communaux pourraient-ils révéler des failles de sécurité?
- A la suite de l'attaque subie par la commune de Rolle, de nombreuses communes ont pris contact avec le label CyberSafe, promu par la Confédération. Un tel label est-il envisagé ou envisageable, d'autant que dans la procédure d'octroi, ces experts en cybersécurité suivent le mode opératoire de pirates pour tester la vulnérabilité informatique des communes?

Dietrich Laurent, Directeur de l'Informatique. Le Conseil communal ayant traité pro-activement ce sujet, suite par exemple au cas récent de la Ville de Rolle et de la Banque cantonale de Neuchâtel, je peux répondre directement à la question. J'aborderai d'abord le contexte général puis viendrai sur quelques éléments thématiques.

A. CONTEXTE

Le virage digital a commencé il y a plusieurs décennies déjà, tant auprès du secteur privé que du secteur public. Parmi les bénéfices apportés, on peut citer: données structurées, centralisées et partagées; processus améliorés; temps de réalisation raccourcis; énormes volumes de données traités. Un retour au papier et au crayon n'est ni envisagé ni envisageable.

La deuxième impulsion est née avec la cyberadministration, c'est-à-dire la production de prestations à la population via le canal digital. Là, également, il y a des bénéfices en termes d'accessibilité, de facilité et de rapidité. Le processus a déjà débuté et se poursuit avec une importante accélération.

Les unités informatiques de chaque organisation, petite ou grande, traite ce thème au quotidien. Chaque jour qui passe apporte son lot de nouveautés (constance du changement dans le monde IT). Pour assurer une sécurité maximale, et non absolue, tout est mis en œuvre.

Les systèmes informatiques sont attaqués à chaque seconde et les outils, véritables boucliers, les rejettent. En Ville de Fribourg, des attaques de type ransomwares ont eu lieu à trois reprises

entre 2018 et 2019; les systèmes d'alertes ont fonctionné; la parade à la rançon – qui est le cas de Rolle - demeure la recharge des données à partir de la sauvegarde, intacte, de la veille.

En 2021, la Ville dispose d'une infrastructure informatique de qualité assurant à ses utilisateurs un accès facilité tant sur les sites communaux qu'à distance (mobilité, télétravail). En tant que collectivité communale fribourgeoise, la nature des données traitées ainsi que l'accessibilité à des bases de données communales, cantonales ou fédérales sont des thèmes prioritaires et stratégiques. La confiance dans cette bonne gestion est déterminante pour les politiques à la tête de la Ville, le personnel communal et, bien sûr, les usagers. La confiance est une valeur-clé.

B. ELEMENTS THEMATIQUES LA VILLE DE FRIBOURG

Voici la stratégie, les actions et les réalisations conduites par le Service informatique pour ce thème.

1. Outils de sécurité

Plusieurs outils ont été déployés pour assurer une sécurité maximale. En 2018, une nouvelle solution antivirus a été déployée sur les postes de travail. Lors des échanges avec l'extérieur, le système analyse les processus des programmes en s'appuyant sur des bases de données actualisées et de l'intelligence artificielle, l'accent est porté sur la mécanique des échanges, et donc la manière dont les intrus cherchent à s'introduire. En cas de comportement anormal, une alerte est émise et des processus automatiques peuvent être bloqués.

En comparaison, les anti-virus classiques s'appuient sur des bases de données référant les virus connus; ainsi, il existe toujours un écart important entre les virus connus et les nouveaux; beaucoup d'entreprises ou d'administrations utilisent encore ce type de solutions.

Les sauvegardes sont stockées dans un système de fichiers de type propriétaire et non un système de fichiers universellement connu tel que Microsoft. De ce fait, il est encore plus difficile pour les hackers de franchir une telle barrière. Ceci est une garantie supplémentaire pour assurer des données intègres.

2. L'organisation

En plus des outils, il est nécessaire de s'appuyer sur une organisation qui maîtrise le sujet et qui traite les alertes. Depuis plusieurs années, une activité de monitoring très active est en place et permet de réagir très rapidement.

3. Le personnel

Le personnel est au bénéfice de hautes compétences et de très bonnes connaissances. C'est une condition indispensable. La Ville de Fribourg, avec son unité informatique, dispose de moyens spécifiques. Ce n'est pas le cas d'une majorité de collectivités publiques.

La formation du personnel doit être soutenue, année après année. C'est une préoccupation et une priorité.

Les forums et les événements organisés par des entreprises spécialisées permettent de se tenir informé et d'échanger connaissances et expériences avec d'autres acteurs.

4. Veille technologique

Les solutions, technologies et techniques évoluent. Les recherches internes et les échanges avec le réseau de professionnels permettent de suivre, de réagir et d'opter pour des nouveautés.

5. Réseau de communication

La Ville dispose d'une double sécurité pour les communications avec l'extérieur: le pare-feu du Service de l'informatique et des télécommunications du Canton (SITel), en première ligne, et le pare-feu de la Ville de Fribourg, en deuxième ligne. Ceci offre une sécurité étendue, mais pas absolue, bien évidemment.

6. Poste de travail

Au sein du réseau informatique, disposer d'un équipement câblé et de son propre réseau de fibre optique apporte rapidité et sécurité. Toutes les communications échangées par d'autres voies (wifi, bluetooth) représentent des risques potentiels en termes d'intrusion et d'interception.

S'agissant des accès externes, un système de double authentification a été mis en place avec une application sur smartphone.

7. Facteur humain

En dernier lieu intervient le facteur humain. Le personnel disposant d'un compte informatique est invité, à son entrée en service, à une séance d'information au Service informatique. Les principes de sécurité sont rappelés. La Directive 144.02 est présentée et un formulaire est signé au terme de la séance.

Par la suite, les personnes doivent appliquer ces principes de précaution et de sécurité.

Des pièges existent néanmoins sur la route: courriels avec des documents contenant des virus, ransomwares (cryptage des données contre rançon), postes de travail non verrouillés en cas d'absence, échanges de son mot-de-passe, etc.

C. **CONCLUSION**

Le Conseil communal estime que la sécurité informatique au sein de son administration est bonne, mais considère que le risque zéro n'existe pas. Il a tout de même décidé de mettre en place une information régulière dans ce domaine pour les employés de l'administration communale et a lancé une analyse quant à la possibilité de tests de sécurité externes. Il n'est pas prévu aujourd'hui de recourir à un label, mais plutôt de tester l'infrastructure.

Delaloye Sophie (PS). Je suis satisfaite de la réponse.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Je suis également satisfait de la réponse.

Grady Véronique (PLR). Je remercie M. le Vice-Syndic pour cette réponse détaillée. Je demanderai tout de même d'analyser le label "Cyber-safe" qui est promu par la Confédération. Ce sont experts, des hackers professionnels, qui testent les différents systèmes de sécurité. Un regard neutre sur notre sécurité vaudrait la peine.

- n° 24 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative aux infrastructures de football dans le quartier du Schönberg

Vonlanthen Marc (PS). Le FC Schönberg est un club sportif qui compte onze équipes, dont une de deuxième ligue, et permet à plus de 300 membres de pratiquer une activité sportive de proximité importante pour la cohésion sociale du quartier.

Les infrastructures dont disposent le FC Schönberg ne permettent plus l'exercice de la pratique footballistique de manière décente. En l'état, le terrain de Mon-Repos, dont la Ville est propriétaire, ne répond plus aux normes de l'ASF. Ceci contraint certaines équipes à ne pas pouvoir jouer à domicile. Cet état de fait entraîne un manque à gagner important pour le club. Les éclairages hérités des terrains du Guintzet sont insuffisants pour jouer en soirée et, actuellement, alors que les jours vont déclinant, deux lampadaires ne fonctionnent plus. De plus, malgré des demandes répétées du FC Schönberg, il n'y a toujours pas de lumière sous le préau de la buvette. Les anciens casiers des vestiaires ont été débarrassés, mais pas remplacés. Il n'y a plus de poubelles autour du terrain de Mon-Repos, ce qui engendre un afflux de déchets. Tout ceci s'apparente à de la négligence d'une infrastructure communale.

Dans ce contexte, je prie le Conseil communal de bien vouloir répondre à ces questions:

- Le Conseil communal partage-t-il l'appréciation d'insuffisance des infrastructures de football, plus largement sportives, dont dispose le quartier du Schönberg en comparaison de sa population et de l'importance de certains de ses clubs sportifs?
- Le Conseil communal entend-il rapidement – dès cet automne – faire le nécessaire pour remettre en état le terrain de Mon-Repos?
- Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur l'état des discussions devant mener à la création d'un nouveau terrain de football sous le pont de la Poya?
- Si cette option ne devait pas pouvoir se concrétiser, le Conseil communal entend-il entreprendre d'autres démarches pour pallier à ce manque d'infrastructures, telles que par exemple l'achat d'un terrain adéquat en bordure du territoire de la ville?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Au sujet de la problématique des projecteurs, le Conseil général avait voté le montant nécessaire. Le Conseil communal avait annoncé que, dans la réflexion de remplacement de ces projecteurs, il ferait notamment attention à la pollution lumineuse, vu l'endroit sensible où est situé ce terrain (habitations sur le pourtour). Aujourd'hui, les offres sont rentrées et il est prévu de construire des fondations cet automne, à la fin du premier tour du championnat, puis de poser les mâts avant le début du deuxième tour. Néanmoins, avant de concrétiser ces travaux, il reste une dernière étape qui consiste en un

dépôt de rapport au Conseil communal. Si tout va bien, c'est une affaire qui pourra être liquidée cet automne.

Pour ce qui est de l'insuffisance d'infrastructures de football, plus largement sportives, dans le quartier du Schönberg, le Conseil communal s'est prononcé à multiples reprises. Il a compris ce manque d'infrastructures et l'importance de ce sport, notamment en termes d'intégration et de santé. D'ailleurs, une étude avait été faite lors de la législature passée. Elle arrivait aux mêmes conclusions et est à disposition des membres du Conseil général.

Concernant un éventuel terrain de football sous le pont de la Poya, les discussions n'ont à ce stade pas bougées.

Au sujet de votre dernière question qui demande un plan "B", c'est-à-dire l'achat d'un terrain situé en bordure de la ville, j'ai le sentiment que si ce terrain existait et pouvait être mis dans une zone permettant l'implantation d'un terrain de football, avec le fonds de politique foncière que vous avez accepté, je ne verrais aucune raison pour lesquelles le Conseil communal ne pourrait pas proposer au Conseil général de l'acquérir.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 25 de M. Simon Zurich (PS) relative au programme de législature du Conseil communal et à la lutte pour préserver le climat et la biodiversité

Zurich Simon (PS). Partant du principe que le Conseil communal élabore actuellement son Plan de législature, j'aurais souhaité lui poser les questions suivantes:

- Le Conseil communal partage-t-il le constat que cette législature sera décisive en matière de lutte pour préserver le climat et la biodiversité et entend-il prévoir des mesures à cet effet dans le Plan de législature?
- Le cas échéant, le Conseil communal peut-il déjà indiquer les données sur lesquelles il mettra la priorité et si les montants nécessaires seront prévus au Plan financier?

Steiert Thierry, Syndic. En effet, le Conseil communal partage votre souci en ce qui concerne l'importance et l'urgence de répondre au réchauffement climatique et aux problèmes qui impactent notre ville et sa population liés à cette évolution. Il est bien sûr évident que ces soucis et ces réflexions vont s'intégrer dans le Plan de législature, qui est actuellement en phase d'élaboration. Nous allons le terminer dans quelques jours, voire une ou deux semaines. Ensuite, il s'agira de passer à la phase de finalisation pour vous le présenter au mois de décembre, en même temps que le budget et le Plan financier. C'est un délai qui est un peu plus long par rapport aux précédentes législatures car nous avons adopté une autre méthodologie, qui tient aussi compte des soucis du postulat n° 140 du Conseiller général Oliver Collaud et d'autres requêtes qui avaient été, à juste titre, portées devant le Conseil communal, c'est-à-dire d'avoir une méthodologie et une évaluation plus fines et plus régulières. En conclusion, oui ces questions nous préoccupent et elles vont être intégrées dans le Plan de législature. Actuellement, il n'est bien sûr pas possible de vous présenter les détails du contenu de ce plan

puisque la session de décembre y sera en partie consacrée et que nous sommes encore en train de l'élaborer.

Zurich Simon (PS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 26 de M. Simon Murith (Le Centre/PVL) relative à l'état d'avancement du traitement de la proposition n°12 (2016-2021)

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je me réfère à la proposition no 12, qui avait été déposée lors de la dernière législature. Elle demande la modification du règlement communal sur les taxes d'empiètement sur le domaine public communal. Si j'ai bonne mémoire, elle demande l'exemption de taxes dans le nouveau périmètre touristique de la ville de Fribourg. Cette proposition a été transmise le 29 mai 2019, c'est-à-dire il y a plus de deux ans. Les proposant s'étonnent du retard qui a été pris parce que l'on avait précédemment voté sur un objet similaire, en l'occurrence sur la révision de ce règlement. Nous nous étonnons donc du temps qui est pris. D'autre part, dans l'intervalle, le covid a fait son apparition. Il rend l'exemption de ces taxes prioritaire pour certains commerçants. De plus, nous approchons du budget et nous serions désemparés de voir qu'il tienne encore compte du maintien de cette taxe alors que nous avons proposé son exemption depuis maintenant plus de deux ans. La question est donc de savoir quand est-ce que le Conseil communal entend nous soumettre sa réponse à cette proposition pour vote.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il me semble avoir déjà répondu à une question similaire en fin de législature passée. En fait, cette proposition est en train d'être traitée dans le cadre de la révision du règlement général de police, qui prend un peu plus de temps que ce que le Conseil communal aurait souhaité. Je dirais que ces travaux sont néanmoins bien avancés. J'espère que d'ici la fin de cette année le Conseil communal pourra vous donner des nouvelles.

Murith Simon (Le Centre/PVL). Je ne suis pas vraiment satisfait de la réponse car il n'y en n'a pas.

- n° 27 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) à l'attention du Bureau du Conseil général relative à l'éventuelle nécessité de présenter un certificat COVID lors des prochaines séances du Conseil général

Perritaz Pierre-Alain (PS). J'ai une proposition à faire pour le Bureau du Conseil général. Par souci d'exemplarité, je demande que le Bureau du Conseil général, lors de sa prochaine séance, statue sur une éventuelle obligation de présenter un certificat COVID lors des prochaines séances du Conseil général.

Le Président. Nous en prenons note. Je crois que le certificat ne peut pas être exigé pour les assemblées politiques.

Le Bureau du Conseil général répondra à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 28 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux travaux de chauffage à distance dans le quartier du Bourg

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Actuellement, des travaux de CAD sont en cours dans le quartier du Bourg. Les pavés sont évacués. Serait-il possible de reposer ces pavés, pour des raisons esthétiques, en considérant que les travaux de requalification de l'étape 2 ne se feront qu'après ceux de l'étape 1, c'est-à-dire dans quelques années?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 29 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au nettoyage de la rue du Pont-Muré et celles adjacentes

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ma question concerne le nettoyage à l'eau de la rue du Pont-Muré et celles adjacentes par la Voirie. Depuis un certain temps, je constate que ces rues ne sont plus nettoyées et qu'elles sont sales. Y a-t-il une raison particulière à cela?

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 30 de M. Claude Schenker (Le Centre/PVL) relative à la réfection et au revêtement des escaliers du Guintzet

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Les escaliers du Guintzet sont actuellement en réfection par tronçons. Un revêtement provisoire a pu aplanir quelques marches sur l'un ou l'autre tronçons, sans que la déclivité ne devienne exagérée. Le Conseil communal pourrait-il veiller, en faveur des poussettes et des personnes à mobilité réduite, à supprimer le plus grand nombre de marches possible lors du revêtement définitif?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Les travaux sur les escaliers du Guintzet se font en plusieurs étapes. Il est prévu de les remettre en état à l'identique. Le concept ne sera pas changé. La déclivité des escaliers ne permet pas d'ajouter un élément qui faciliterait le passage des poussettes. Malheureusement, ces escaliers resteront tels quels, mais dans un meilleur état.

Schenker Claude (Le Centre/PVL). Je suis déçu pour les parents qui doivent y faire passer des poussettes et pour les personnes à mobilité réduite, mais j'en prends note.

F. Autres interventions

Rugo Claudio (PA). J'aurais pu prendre la parole lors du point relatif à l'approbation du procès-verbal, hier, en début de soirée, mais je me suis conformé au règlement. Nous avons la littérature et nous avons la pratique. Dans la littérature, M. S. Zurich a posé une question sur le climat. Nous avons eu quatre postulats sur le climat. La dernière fois, nous avons voté pour les escaliers du pont de Zaehringen, que l'entier du Conseil général a accepté de bétonner. Nous

avons eu l'explication "géniale" de M. Gilles Bourgarel disant que le bois, ce n'est pas bon. A ce titre, je voulais simplement compléter ma remarque en disant que si ce n'est pas bon, pourquoi existe-t-il un escalier qui continue celui du Zaehringen, à côté de l'église Saint-Maurice et qui descend jusqu'au parking des Augustins. Il est situé dans la même région et est en bois et en fer.

Le Président. Y a-t-il d'autres remarques, souhaits, requêtes, demandes, critiques d'un membre du Conseil général, selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas.

La séance est levée à 22.30 heures.

Fribourg, le 4 octobre 2021
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

David AEBISCHER



Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ

Annexes mentionnées.